

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP23/CAC
Décembre 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

27 novembre - 2 décembre 2023

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	Page iv
Rapport de la 46^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Page 1
	Paragraphes
Introduction.....	1-2
Ouverture de la session.....	3-4
Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour.....	5
Point 2 de l'ordre du jour: Rapport du Président sur les 84 ^e et 85 ^e sessions du Comité exécutif (y compris les questions).....	6-16
Point 3 de l'ordre du jour: Modifications à apporter au manuel de procédure.....	17-23
Point 4 de l'ordre du jour: Travaux des Comités du Codex (adoption, nouveaux travaux, révocations, suspensions et modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le Comité).....	24-151
4.1: Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie.....	25-29
4.2: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	30
4.3: Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.....	31-33
4.4: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest.....	34-35
4.5: Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.....	36-47
4.6: Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.....	48-55
4.7: Comité du Codex sur les additifs alimentaires.....	56-67
4.8: Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.....	68-77
4.9: Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.....	78-87
4.10: Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.....	88-91
4.11: Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.....	92-94
4.12: Comité du Codex sur les résidus de pesticides.....	95-113
4.13: Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient.....	114
4.14: Comité du Codex sur les principes généraux.....	115-116
4.15: Projet de limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.....	117-150
Point 5 de l'ordre du jour: Modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le secrétariat du Codex.....	151-156
Point 6 de l'ordre du jour: Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex.....	157-172
Point 7 de l'ordre du jour: Rapports des comités FAO/OMS de coordination.....	173-190
Point 8 de l'ordre du jour: Application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération (Déclarations de principes).....	191-194
Point 9 de l'ordre du jour: Nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production.....	195-206
Point 10 de l'ordre du jour: Questions financières et budgétaires relatives au Codex.....	207-214
Point 11 de l'ordre du jour: Questions émanant de la FAO et de l'OMS.....	215-220
Point 12 de l'ordre du jour: Élection du Président, des vice-présidents et des membres élus sur une base géographique, et nomination des coordonnateurs.....	221-224
Point 13 de l'ordre du jour: Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex.....	225-226
Point 14 de l'ordre du jour: Questions diverses.....	227-228

ANNEXES

Cote	Titre	Page
ANNEXE I	Liste des participants	34
ANNEXE II	Liste des normes et textes apparentés adoptés	69
ANNEXE III	Liste des projets de normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5	73
ANNEXE IV	Liste des normes et textes apparentés révoqués	74
ANNEXE V	Liste des nouveaux travaux approuvés	75
ANNEXE VI	Liste des travaux interrompus	76
ANNEXE VII	Liste des modifications	77
ANNEXE VIII	Feuilles de résultats du scrutin	78
ANNEXE IX	Déclarations relatives à l'adoption à l'étape 8 (par voie de vote) des projets de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins	80
ANNEXE X	Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	90

RÉSUMÉ

La 46^e session de la Commission du Codex Alimentarius a été ouverte par les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS. Y ont participé les délégués représentant 158 États membres et une organisation membre ainsi que des observateurs issus de neuf organisations intergouvernementales (OIG), 30 organisations non gouvernementales (ONG) et un autre organisme du système des Nations Unies. Parmi ceux-ci, six États membres et huit observateurs ont assisté à la réunion à distance.

Principales décisions prises par la Commission:

Adoption finale de plus de 450 nouvelles normes et versions révisées de normes du Codex (y compris les normes numériques), directives et codes d'usage, y compris:

- Version révisée de la *Norme sur les préparations de suite* (CXS 156-1987) (renommée *Norme sur les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les produits pour enfants en bas âge*)
- Limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins
- LMR pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle)
- LMR pour la nicarbazine (poulet)
- LMR extrapolées aux ruminants et aux poissons
- 426 LMR pour différentes combinaisons pesticides/produits
- Limite maximale (LM) pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge
- LM pour le plomb dans le sucre mou brun, le sucre roux et le sucre non centrifugé
- LM pour les aflatoxines totales dans le piment séché et la noix de muscade, et les LM pour l'ochratoxine A dans le piment séché, le paprika et la noix de muscade
- *Directives pour la maîtrise des variétés d'Escherichia coli productrices de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées* (section générale, annexe I sur le bœuf cru et annexe III sur le lait cru et les fromages au lait cru)
- *Directives de sécurité sanitaire sur l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments* (section générale et annexe I sur les produits frais)
- *Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments*
- *Principes et Directives relatifs à l'utilisation d'audits et d'inspections à distance dans les cadres réglementaires*
- Version révisée des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004)
- Version révisée des *Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36- 1989)
- *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines*
- Version révisée de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989)
- Version révisée de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995)
- Version révisée des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999)

Adoption finale de nouvelles normes régionales:

- *Norme régionale sur les produits à base de soja fermentés sous l'action de Bacillus spp.* (Asie)
- *Norme régionale sur le riz cuit enveloppé dans des feuilles* (Asie)
- *Norme régionale sur le jus de noni fermenté* (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)

Adoption à l'étape 5

- Norme régionale sur les raviolis surgelés (Asie)
- Norme régionale sur le maamoul (Proche-Orient)
- Version révisée de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes
- Principes généraux régissant l'établissement de nouvelles valeurs nutritionnelles de référence (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois
- Directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne
- Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments

Nouveaux travaux:

- Modifications apportées à la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): Étiquetage des denrées alimentaires préemballées dans une présentation commune et en emballages multiples
- Élaboration d'un code d'usages ou de directives pour la prévention ou la réduction de l'intoxication due à la ciguatera
- Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels
- Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé
- Révision des *Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp.* dans les fruits de mer (CXG 73-2010)
- Examen et actualisation des *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 60-2006)

La Commission:

a réélu, au poste de **président**, M. Steve Wearne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et aux postes de **vice-présidents**, M. Allan Azegele (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili).

a renouvelé le mandat de l'Arabie saoudite et des Fidji en tant que **coordonnateurs** pour le Proche-Orient et le Pacifique Sud-Ouest, respectivement.

a élu au poste de membre du Comité exécutif, sur une base géographique:

le Costa Rica (Amérique latine et Caraïbes), l'Inde (Asie), et le Maroc (Afrique)

a réélu au poste de membre du Comité exécutif, sur une base géographique:

le Canada (Amérique du Nord), la Finlande (Europe), l'Iran (Proche-Orient), et le Vanuatu (Pacifique Sud-Ouest)

La Commission a mené des débats et approuvé des questions générales telles que proposées par le Comité exécutif, comme suit:

Plan stratégique du Codex 2026-2031:

s'est déclarée satisfaite du processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031 à ce jour et a dit attendre avec intérêt les consultations prévues sur la formulation des objectifs et des résultats.

Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération (les «Déclarations de principes»):

a rappelé que le projet d'orientations demeurerait utile et disponible à titre d'orientations pratiques, à l'intention des présidents de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires ainsi que des membres, lorsqu'un accord était obtenu sur les aspects scientifiques mais que les avis divergeaient sur d'autres facteurs/considérations, et ce même si des divergences ou des préoccupations demeuraient sur certains éléments du projet d'orientations; et est convenue de la nécessité d'acquérir davantage d'expérience dans la mise en œuvre du projet d'orientations.

Nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production:

a souligné qu'il importait de relever les défis que posaient les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production et que le Codex avait un rôle primordial à jouer à cet égard; a noté que les mécanismes de travail actuels étaient suffisants pour traiter tous nouveaux travaux que les membres pourraient proposer sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production; et a encouragé les membres à soumettre des propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production.

La Commission a également approuvé la marche à suivre pour l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031 et d'un modèle pour les travaux futurs du Codex.

SIGLES ET ACRONYMES

BPF	bonnes pratiques de fabrication
CCAFRICA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique
CCASIA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCCPL	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCLAC	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CCNE	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMENO	concentration minimale avec effet nocif observé
Comité exécutif	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
Commission du Codex Alimentarius	la Commission
covid-19	maladie à coronavirus 2019
CTPC	comité travaillant par correspondance
CXL	mimite maximale du Codex pour les résidus de pesticides

DJA	dose journalière admissible
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFC	Fonds fiduciaire du Codex
GEMS/Aliments	Système mondial de surveillance de l'environnement – Programme de suivi et d'évaluation de la contamination des denrées alimentaires
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LM	limite maximale
LMR	limite maximale de résidus
NGAA	Norme générale sur les additifs alimentaires
OCS	Système de mise en ligne des observations du Codex
OIG	organisation intergouvernementale
OIV	Organisation internationale de la vigne et du vin
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
SIN	Système international de numérotation
UE	Union européenne
UHT	Traitement à ultra-haute température
VNR	valeur nutritionnelle de référence
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa 46^e session au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome (Italie), du 27 novembre au 2 décembre 2023. Il était possible de participer à la session à distance (via Zoom) pour écouter les débats et prendre la parole, mais tous les membres avaient été invités à prévoir la présence d'au moins un délégué sur place pour un éventuel vote en personne.
2. M. Steve Wearne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Président de la Commission, a présidé la session et a été assisté par M. Allan Azegele (Kenya), M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande) et M. Diego Varela (Chili), vice-présidents. Y ont participé les délégués de 158 États membres et une organisation membre ainsi que des observateurs issus de neuf organisations intergouvernementales (OIG), 30 organisations non gouvernementales (ONG) et un autre organisme du système des Nations Unies. Parmi ceux-ci six membres et huit observateurs ont assisté à la réunion à distance. La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

Allocutions de bienvenue du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS

3. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu¹, et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Tedros Adhanom Ghebreyesus², ont souhaité la bienvenue aux participants et pris la parole devant la Commission dans le cadre d'une cérémonie d'ouverture spéciale qui visait à célébrer le 60^e anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius (Codex@60). Les directeurs généraux ont rappelé que, depuis sa création, le Codex avait contribué à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de réfléchir au rôle que le Codex pourrait jouer à l'avenir en vue de la transformation des systèmes agroalimentaires et ont remercié toutes les personnes qui avaient participé aux travaux du Codex au cours des 60 dernières années.

Répartition des compétences³

4. Conformément au paragraphe 5 de l'article II de son Règlement intérieur, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)⁴

5. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de sa 46^e session et est convenue d'examiner une proposition d'élaboration d'une norme de groupe relative à certains types de mils (Inde)⁵, au titre du point 14 de l'ordre du jour (Autres questions).

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES 84^e ET 85^e SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Y COMPRIS LES QUESTIONS MENTIONNÉES) (point 2 de l'ordre du jour)⁶

6. Le Président a présenté ce point, en indiquant que les recommandations issues de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif à ses 84^e et 85^e sessions seraient examinées en même temps que les points 4 et 6 de l'ordre du jour et que les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 85^e session au sujet des questions budgétaires et financières du Codex, ainsi que les questions émanant de la FAO et de l'OMS, seraient évoquées au cours des débats menés au titre des points correspondants, à savoir les points 10 et 11, respectivement. La Commission a pris note des informations fournies et a formulé les observations suivantes.

Plan pour l'avenir du Codex

7. Le Président a rappelé que le plan initial pour l'avenir du Codex avait été scindé en deux feuilles de route distinctes, l'un des volets du document s'inscrivant maintenant dans le contexte du Plan stratégique du Codex 2026-2031, tandis que l'autre élément principal, portant sur le modèle pour les travaux futurs du Codex, était l'objet de ce débat. Les membres ont partagé un éventail de points de vue, notamment les suivants:

¹ FAO – Informations sur les allocutions: Allocution d'ouverture de la 46^e session de la Commission du Codex Alimentarius par M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO.

² <https://www.fao.org/webcast/home/fr/item/6385/icode/>, à partir de 17 minutes et 42 secondes.

³ Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (CRD01).

⁴ CX/CAC 23/46/1 Rev. 1; CRD09 (Bénin, Inde, Kenya); CRD43 (Maurice); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi).

⁵ CRD09 (Inde); CRD33 (Inde).

⁶ REP23/EXEC1; REP23/EXEC2; CRD02 (FAO); CRD04 (Panama); CRD06 (Coordonnateur régional du CCLAC, membre du Comité exécutif élu sur une base géographique par le CCLAC et le Costa Rica en qualité de conseiller); CRD10 (Bénin, Kenya); CRD36 (États-Unis d'Amérique); CRD43 (Maurice); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi).

- a. le modèle pour les travaux futurs du Codex est un document évolutif, dans lequel on pourra continuer à intégrer les expériences et faits nouveaux concernant les méthodes de travail et les modalités de réunion, ainsi que les avantages des réunions à distance ou hybrides en matière de transparence, de participation et d'inclusion;
 - b. il est nécessaire de codifier des orientations sur les procédures relatives à ces différentes modalités de réunion (en présentiel, à distance, en présentiel en intégrant une participation à distance);
 - c. le secrétariat du Codex doit présenter au Comité exécutif, à sa 86^e session, des données et des informations sur la participation, les méthodes de travail et les coûts liés aux différentes modalités de réunion;
 - d. il faut que le Comité exécutif, à sa 86^e session, actualise le modèle pour les travaux futurs du Codex (CX/EXEC 23/85/3, annexe II) à la lumière des informations communiquées par le secrétariat du Codex et des observations reçues en réponse à la lettre circulaire 2023/82/OCS-EXEC, et étudie s'il conviendrait d'élaborer des directives et des critères sur l'utilisation des outils numériques;
 - e. la mise à disposition des documents en temps voulu contribue à une participation efficace aux réunions du Codex.
8. Le Président a fait remarquer que les observations et les propositions susmentionnées étaient généralement en accord avec les conclusions de la 85^e session du Comité exécutif. Un observateur a souligné l'importance des outils en ligne, qui favorisent la participation aux activités du Codex.

Plan stratégique du Codex 2026-2031

9. Les membres se sont déclarés satisfaits du processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031 à ce jour et ont dit attendre avec intérêt les consultations prévues sur la formulation des objectifs et des résultats. Plusieurs membres ont souligné que le Codex devait se concentrer sur son objectif statutaire. D'autres membres ont insisté sur l'idée de profiter de l'élaboration du Plan stratégique pour réfléchir à la manière dont le Codex pourrait contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires. Un observateur a souligné qu'il était nécessaire de traiter les questions de la cohérence avec les politiques de l'OMS, de l'approche «Une seule santé», de la biodiversité, de la protection de l'environnement et de la transparence accrue quant à la composition des délégations.

Les normes régionales, en particulier les difficultés d'application des critères pour les nouveaux travaux

10. Les membres ont exprimé leurs points de vue, notamment:
- a. leurs attentes à l'égard des orientations pratiques sur les propositions de nouvelles activités qui seraient élaborées par le secrétariat du Codex;
 - b. la valeur des documents de travail présenté par le secrétariat du Codex aux 84^e et 85^e sessions du Comité exécutif sur le sujet qui s'appliquait à toutes les régions;
 - c. l'importance de documents de travail et de documents de projet bien étayés qui fournissent une justification claire pour toute nouvelle activité;
 - d. l'intérêt d'élaborer des normes régionales à l'heure actuelle;
 - e. la nécessité d'un appui concret à la formulation de propositions de nouvelles activités, qui pourrait également inclure le soutien de la FAO et de l'OMS.

Proposition relative à la conduite d'études et l'élaboration d'orientations en matière de recyclage sur les considérations de sécurité sanitaire des aliments liées aux matériaux recyclés dans les emballages alimentaires dans le cadre du Codex Alimentarius⁷

11. Les membres ont souscrit à la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 85^e session, qui suggérait de demander au secrétariat du Codex de diffuser une lettre circulaire, élaborée par les États-Unis d'Amérique, auprès des membres du Codex et des observateurs afin de déterminer s'il serait intéressant, utile ou nécessaire d'entreprendre de nouvelles activités qui pourraient aboutir à des orientations du Codex relatives aux considérations de sécurité sanitaire des aliments liées à l'utilisation de matériaux recyclés dans les emballages alimentaires et d'envisager les prochaines étapes, en se fondant sur les réponses des membres et des observateurs à la lettre circulaire.
12. Plusieurs membres ont souligné que, si la Commission décidait qu'il convenait de diffuser la lettre circulaire proposée, cela constituerait une étape préliminaire et que les aspects tels que l'évaluation des risques et la question de savoir quel comité du Codex devait mener ces activités, devraient alors être soumis au débat. Un

⁷ CRD36 (États-Unis d'Amérique).

membre a indiqué qu'il s'agissait d'un bon exemple de la manière dont le Codex pourrait traiter les problèmes de durabilité sans pour autant compromettre son objectif.

13. Les membres ont suggéré d'autres questions qui pourraient être incluses dans la lettre circulaire proposée, notamment:
 - a. la nécessité d'élaborer une norme générale de sécurité sanitaire des aliments sur les emballages alimentaires au-delà de l'utilisation de matériaux recyclés;
 - b. le fait d'inclure aussi les matériaux des emballages extérieurs, et pas seulement ceux qui sont en contact direct avec les aliments;
 - c. les informations sur les réglementations adoptées par les membres concernant les matériaux recyclés destinés à l'emballage.
14. La personne représentant la FAO a fait remarquer qu'il existait un important corpus de données scientifiques sur la question et qu'une évaluation des risques pouvait être réalisée, si cela était demandé.
15. Le secrétariat du Codex a précisé que les décisions sur la question de savoir quel comité du Codex devait être chargé de telle ou telle nouvelle activité seraient prises par la Commission, sur recommandation du Comité exécutif.

Conclusion

16. La Commission a pris acte des débats qui avaient eu lieu aux 84^e et 85^e sessions du Comité exécutif et a approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans les rapports respectifs. En particulier:
 - i. elle a encouragé les organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut d'observateur à se montrer proactives et à fournir des informations sur leurs liens avec d'autres organisations en tant qu'observateurs, conformément au Manuel de procédure;
 - ii. elle a demandé au secrétariat de diffuser une lettre circulaire auprès des membres du Codex et des observateurs afin de déterminer s'il serait intéressant, utile ou nécessaire d'entreprendre de nouvelles activités qui pourraient aboutir à des orientations du Codex sur les questions de sécurité sanitaire des aliments liées à l'utilisation de matériaux recyclés dans les emballages alimentaires, en précisant qu'il s'agirait d'une étape préliminaire.

MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE (point 3 de l'ordre du jour)⁸

17. Le secrétariat du Codex a présenté ce point, en notant les modifications à apporter au Manuel de procédure du Codex telles que proposées par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), à sa 33^e session, notamment le remplacement de la section relative aux membres par un lien renvoyant à une page du site web du Codex, et des modifications d'ordre rédactionnel aux sections 2, 3 et 7. Il a également été proposé d'apporter une nouvelle modification au Manuel de procédure concernant l'étiquetage des produits alimentaires afin de formaliser l'obligation de communiquer au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) toute disposition relative à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail afin qu'il l'approuve.
18. En réponse à une proposition voulant que l'on remplace, dans le Manuel de procédure, le terme «secrétariat mixte FAO/OMS du Codex» après sa première utilisation par le terme «secrétariat du Codex», le secrétariat du Codex a expliqué que la question avait été examinée par le CCGP, à sa 33^e session, et que celui-ci avait décidé de faire référence au «secrétariat mixte FAO/OMS du Codex» dans l'ensemble du Manuel, afin de faciliter la consultation de parties distinctes du document.
19. Un coordonnateur a rappelé les échanges qui avaient eu lieu lors de la 33^e session du CCGP au sujet de la traduction du Manuel de procédure dans d'autres langues, en soulignant les conséquences que pouvaient avoir des traductions inexactes sur l'utilisation et la compréhension d'un texte, et a demandé au secrétariat du Codex d'assurer la cohérence linguistique dans toutes les langues du Manuel de procédure.
20. Le secrétariat du Codex a pris note de cette question linguistique, a affirmé sa volonté d'améliorer et de garantir en permanence la cohérence de la terminologie dans les textes du Codex, et a accueilli avec intérêt les commentaires des membres sur cette question.
21. En réponse à une demande d'éclaircissements concernant l'ajout dans le Manuel de procédure d'une section sur le Fonds fiduciaire du Codex (FFC) et sur d'éventuelles règles régissant son financement, les représentants de la FAO et de l'OMS ont précisé que le FFC n'était pas régi par les dispositions contenues

⁸ CX/CAC 23/46/2; CRD04 (Panama); CRD11 (Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali et Sénégal); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD43 (Maurice); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi).

dans le Manuel de procédure, mais plutôt par les règles de l'OMS en matière d'administration et de financement, soulignant, dans le même temps, que le FFC était entièrement financé par les gouvernements.

Conclusion

22. La Commission a approuvé:
- i. le remplacement de la première partie de la section 6 – Membres de la Commission / Membres de la Commission du Codex Alimentarius – du Manuel de procédure par un lien renvoyant à une page du site web du Codex où sera déplacée la liste figurant dans le Manuel de procédure;
 - ii. les modifications à apporter à la section 2: Élaboration des normes Codex et textes apparentés, à la section 3: Directives pour les organes subsidiaires et à la section 7: Relations avec d'autres organisations, du Manuel de procédure, telles qu'elles figurent à l'annexe I du document CX/CAC 23/46/2;
 - iii. la modification à apporter au Manuel de procédure afin de formaliser l'obligation de communiquer au CCFL toute disposition relative à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail afin qu'il l'approuve.
23. La Commission a également fait valoir l'importance qu'il y avait à assurer la cohérence linguistique des prochaines éditions du Manuel de procédure.

TRAVAUX DES COMITÉS DU CODEX (ADOPTION, NOUVEAUX TRAVAUX, RÉVOCATIONS, SUSPENSIONS ET MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE COMITÉ) (point 4 de l'ordre du jour)⁹

24. La Commission a examiné les travaux d'élaboration de normes de chacun des comités du Codex dans les catégories suivantes: adoption finale et adoption de modifications rédactionnelles; adoption à l'étape 5; approbation de nouveaux travaux; révocations; suspensions; et autres questions, en tenant à chaque fois compte des recommandations formulées par le Comité exécutif à ses 84^e et 85^e sessions, le cas échéant.

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'ASIE (CCASIA) (point 4.1 de l'ordre du jour)¹⁰

Adoption finale

25. La Commission a adopté aux étapes 5/8:
- i. la Norme régionale sur les produits à base de soja fermenté sous l'action de micro-organismes appartenant à l'espèce *Bacillus* (Asie);
 - ii. la Norme régionale sur le riz cuit enveloppé dans des feuilles, en notant que les dispositions relatives aux additifs alimentaires seraient celles qui avaient été révisées et approuvées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, à sa 53^e session.

Adoption à l'étape 5

26. La Commission a adopté à l'étape 5 la Norme régionale sur les raviolis surgelés (Asie).

Adoption des modifications

27. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra* (Asie) (CXS 323R-2017) avait été involontairement omise du document CX/CAC 23/46/3.
28. La Commission a adopté les amendements apportés aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans la *Norme régionale sur la pâte de soja fermentée* (Asie) (CXS 298R-2009), la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra* (Asie) (CXS 323R-2017), la *Norme régionale sur la farine de sagou comestible* (Asie) (CXS 301R-2011), la *Norme sur la pâte de soja fermentée au piment fort* (CXS 294-2009) et la *Norme sur la sauce pimentée* (CXS 306R-2011), afin de les aligner sur la *Norme générale sur l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinés à la vente au détail* (CXS 346-2021).

Conversion de deux normes régionales en normes internationales

29. La Commission a rappelé qu'elle avait adopté, à sa 43^e session, la *Norme régionale sur la pâte de soja fermentée au piment fort* (CXS 294R-2009) et la *Norme régionale sur la sauce pimentée* (CXS 306R-2011) dans leurs versions révisées au titre de normes internationales (CXS 294-2009 et CXS 306-2011, respectivement) et que les dispositions relatives à l'étiquetage contenues dans ces deux normes internationales avaient été approuvées. La Commission a indiqué que les dispositions modifiées concernant

⁹ REP23/EXEC1; REP23/EXEC2.

¹⁰ CX/CAC 23/46/3 et CX/CAC 23/46/3 Add.1; CRD12 (Inde, Kenya, Philippines, Suriname); CRD38 (Indonésie); CRD43 (Maurice).

l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail qui figuraient dans les deux normes régionales seraient reprises dans les normes internationales correspondantes et que les deux normes internationales pourraient être publiées avec les dispositions relatives aux additifs alimentaires adoptées à la présente session (voir le point 4.7 de l'ordre du jour).

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CCLAC) (point 4.2 de l'ordre du jour)¹¹

Adoption

30. La Commission a adopté:

- i. l'amendement aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans la *Norme régionale sur la coriandre du Mexique* (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 304R-2011), la *Norme régionale sur la lucuma* (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 305R-2011) et la *Norme régionale sur le yacon* (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 324R-2017);
- ii. les dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans la *Norme régionale sur la coriandre du Mexique* (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 304R-2011) et la *Norme régionale sur la lucuma* (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 305R-2011), en notant que les dispositions proposées («Aucun additif alimentaire n'est autorisé dans les aliments conformes à cette norme.») avaient été approuvées par le Comité sur les additifs alimentaires à sa 53^e session.

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE (CCFH) (point 4.3 de l'ordre du jour)¹²

Adoption finale

31. À sa 46^e session, la Commission a adopté aux étapes 5/8:

- i. les Directives pour la maîtrise des variétés d'*Escherichia coli* productrices de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées (section générale, annexe I sur le bœuf cru et annexe III sur le lait cru et les fromages au lait cru);
- ii. les Directives de sécurité sanitaire sur l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments (section générale et annexe I sur les produits frais), dont une correction à la figure 1 de la section générale des directives, consistant à réintroduire dans l'outil d'aide à la prise de décision une option qui avait disparu à la suite d'une erreur de transcription, à savoir la réponse «Oui» à la question «Les dangers microbiologiques sont-ils absents dans l'eau réutilisée ou présents à des niveaux acceptables [...]?», accompagnée d'une flèche pointant vers l'encadré sur l'adéquation aux fins prévues.

Approbaton

32. La Commission a approuvé:

- i. la proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels et est convenue de demander au CCFH d'examiner attentivement la relation qui existe entre les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1- 1969), les textes régionaux concernant les aliments vendus sur la voie publique et la présente proposition de directives;
- ii. la révision des *Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp.* dans les fruits de mer (CXG 73-2010).

33. Un membre a souligné la nécessité d'examiner attentivement les textes régionaux existants sur les aliments vendus sur la voie publique et les directives proposées relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels afin d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements entre ces textes.

¹¹ CX/CAC 23/46/4 et CX/CAC 23/46/4 Add.1; CRD04 (Panama); CRD13 (Kenya, Suriname).

¹² CX/CAC 23/46/5 et CX/CAC 23/46/5 Add.1; CRD04 (Panama); CRD14 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Philippines, Rwanda, Sénégal, Singapour, Suriname); CRD35 (El Salvador); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD43 (Maurice); CRD46 (Libéria), CRD48 (Burundi); CRD58 (Fédération de Russie).

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST (CCNASWP) (point 4.4 de l'ordre du jour)¹³

Adoption

34. La Commission a adopté:
- i. la Norme régionale sur le jus de noni fermenté (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest) à l'étape 8, en notant que les méthodes d'analyse seraient supprimées et remplacées par une référence générale à la norme CXS 234-1999;
 - ii. l'amendement aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans la *Norme régionale sur les produits du kava à usage de boisson lorsqu'ils sont mélangés à de l'eau* (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest) (CXS 336R-2020).
35. Un membre d'une autre région a soulevé une préoccupation concernant l'absence d'évaluation de la sécurité sanitaire de la scopolétine, substance toxique naturellement présente dans le jus de noni. Le Président a rappelé que cette préoccupation avait aussi été examinée par le Comité exécutif à sa 84^e session, qui avait fait remarquer que le jus de noni était consommé de longue date dans la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest sans présenter de danger et que la scopolétine demeurerait sur la liste des substances à évaluer en priorité, établie par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA). Le Président a également rappelé que l'adoption d'une norme régionale était décidée par les membres de la région proposant la norme, mais que, s'il était demandé par la suite que cette norme régionale soit convertie en une norme mondiale, la décision reviendrait à l'ensemble des membres.

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDF) (point 4.5 de l'ordre du jour)¹⁴

Adoption finale

36. À sa 46^e session, la Commission a adopté aux étapes 5/8:
- i. les limites maximales de résidus (LMR) pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle);
 - ii. les LMR pour la nicarbazine (poulet);
 - iii. les LMR extrapolées aux ruminants et aux poissons, à savoir:

Tous les autres ruminants

 - a. Amoxicilline (muscle, graisse, foie, rognons, lait)
 - b. Benzylpénicilline (muscle, foie, rognons, lait)
 - c. Tétracyclines (muscle, foie, rognons, lait)
 - d. Cyhalothrine (muscle, graisse, foie, rognons, lait)
 - e. Cyperméthrine (muscle, graisse, foie, rognons)
 - f. Deltaméthrine (muscle, graisse, foie, rognons)
 - g. Moxidectine (muscle, graisse, foie, rognons)
 - h. Spectinomycine (muscle, graisse, foie, rognons, lait)
 - i. Lévamisol (muscle, graisse, foie, rognons)
 - j. Tilmicosine (muscle, graisse, foie, rognons)

Tous les autres poissons

 - a. Deltaméthrine (muscle)
 - b. Fluméquine (muscle)

37. La Commission a pris note des réserves concernant l'adoption des LMR énoncées ci-après.

38. L'Union européenne a émis des réserves au sujet:

- des LMR pour l'ivermectine dans les rognons et le foie des ovins et des caprins et dans tous les tissus des porcins, car elles étaient inférieures aux LMR correspondantes de l'Union européenne;
- des LMR pour la nicarbazine dans les rognons des poulets, car elles étaient supérieures aux LMR correspondantes de l'Union européenne;

¹³ CX/CAC 23/46/6 et CX/CAC 23/46/6 Add.1; CRD15 (Kenya, Suriname).

¹⁴ CX/CAC 23/46/7 et CX/CAC 23/46/7 Add.1; CRD04 (Panama); CRD16 (Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Philippines, Sénégal, Suriname, HealthforAnimals); CRD34 (Équateur), CRD35 (El Salvador), CRD38 (Indonésie); CRD41 (Union européenne); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria), CRD48 (Burundi), CRD53 (Maurice), CRD58 (Fédération de Russie).

- des LMR pour les tétracyclines dans le muscle, le foie et les rognons des ruminants; des LMR pour la deltaméthrine dans le muscle, la graisse, le foie et les rognons des ruminants; des LMR pour la spectinomycine dans le muscle, la graisse et le foie des ruminants; et des LMR pour la tilmicosine dans le muscle et la graisse des ruminants. Ces LMR sont supérieures aux LMR correspondantes de l'Union européenne et pourraient poser des problèmes de sécurité sanitaire, car la dose journalière admissible (DJA) serait dépassée si elle était calculée selon la méthode de l'apport journalier maximum théorique (AJMT) utilisée par l'Union.
39. La Géorgie, la Macédoine du Nord, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse, la Tunisie et la Türkiye ont également émis des réserves quant aux LMR susmentionnées, pour les raisons évoquées par l'Union européenne au paragraphe 38.
40. La Colombie a formulé des réserves concernant les LMR pour l'ivermectine chez les porcins et la nicarbazine chez les poulets, car elles étaient supérieures aux LMR nationales correspondantes.
41. La Fédération de Russie a exprimé des réserves quant aux LMR pour l'ivermectine et la nicarbazine pour les raisons avancées dans le document CRD58.
42. La République arabe syrienne a émis des réserves au sujet LMR pour les tétracyclines.
43. La Commission a également pris note du fait que plusieurs membres de la région du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) étaient favorables à l'adoption des LMR, étant donné que la plupart des produits concernés étaient très fréquemment utilisés à des fins thérapeutiques dans cette région, notant, par exemple, les difficultés auxquelles était confrontée la région compte tenu de la forte prévalence de la résistance des tiques à d'autres ectoparasitocides. Ces membres ont indiqué que les LMR adoptées par le Codex serviraient de référence aux fins de l'harmonisation nationale, en vue de protéger la santé des consommateurs et de faciliter le commerce.

Approbation de nouveaux travaux

44. La Commission a approuvé la liste des médicaments vétérinaires devant être évalués ou réévalués en priorité par le JECFA (parties I et V).

Révocation de LMR

45. La Commission a révoqué les LMR pour la nicarbazine (poulet) compte tenu de l'adoption des nouvelles LMR (voir le paragraphe 36).

Interruption des travaux

46. La Commission a décidé d'interrompre les travaux réalisés sur les précédentes LMR pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle) compte tenu de l'adoption des nouvelles LMR (voir le paragraphe 36).

Autres questions

47. La Commission a noté que le CCRVDF avait appliqué avec succès la procédure d'extrapolation, qui est certes utile à tous les membres, mais bénéficie particulièrement aux pays à revenu faible ou intermédiaire. La procédure est conforme aux *Principes en matière d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* et constitue un exemple d'approche novatrice dans le domaine de la gestion des risques. Ce travail venait compléter plutôt que remplacer le travail qui est nécessaire pour établir dans un premier temps des LMR fiables et fondées sur des données scientifiques, auxquelles la procédure d'extrapolation peut ensuite être appliquée.

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU) (point 4.6 de l'ordre du jour)¹⁵

Adoption finale

48. La Commission a adopté aux étapes 5/8 et 8 la version révisée de la *Norme sur les préparations de suite* (CXS 156-1987) (renommée Norme sur les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les produits pour enfants en bas âge), notant à cet égard que la liste des additifs alimentaires serait remplacée par les libellés recommandés par le Comité sur les additifs alimentaires à sa 53^e session (voir le point 4.7 de l'ordre du jour).
49. La Commission a pris note des réserves formulées par le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, le Panama, la Suisse et l'Union européenne, dont les raisons sont détaillées ci-après.

¹⁵ CX/CAC 23/46/8 et CX/CAC 23/46/8 Add.1; CRD04 (Panama); CRD17 (Afrique du Sud, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Philippines, Sénégal, Suriname); CRD35 (El Salvador); CRD42 (Nigéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD58 (Fédération de Russie).

Débats

50. Les participants se sont dits à l'unanimité favorables à l'adoption finale de la norme révisée aux étapes 5/8 et 8. Toutefois, plusieurs délégations, bien qu'en faveur de l'adoption finale, ont émis les réserves suivantes:
- a. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré, au sujet de la deuxième phrase du préambule, que celle-ci était inutile et qu'elle pourrait semer la confusion dans l'esprit des lecteurs; elle a également émis des réserves au sujet des dispositions de la section B de la norme révisée concernant les sources de glucides dans les produits qui ne sont pas à base de protéines de lait car les États-Unis d'Amérique ne traitent pas de la même manière les produits qui sont à base de protéines de lait et ceux qui ne le sont pas et parce que ces dispositions n'étaient pas fondées sur des données scientifiques et des méthodes objectives.
 - b. Les délégations de la Norvège, de la Suisse et de l'Union européenne ont émis des réserves au sujet du niveau maximum de vitamine A indiqué dans la section B de la norme, estimant que ce niveau était trop élevé et donnerait lieu à des apports excédant les niveaux supérieurs tolérables. L'Union européenne a en outre informé la Commission que le niveau maximum de vitamine A dans la section A de la norme était supérieur au niveau réglementé par la loi européenne.
 - c. La délégation du Panama a estimé que le préambule n'était pas nécessaire, mais dans un souci de compromis a dit pouvoir accepter qu'il soit inclus dans la norme. La délégation du Panama a cependant émis une réserve concernant le paragraphe 2 car, selon elle, l'inclusion de ce paragraphe allait à l'encontre du consensus auquel était parvenu le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et ne satisfaisait pas aux exigences du commerce international.
 - d. La délégation du Costa Rica a déclaré au sujet des paragraphes 2 et 3 du préambule que leur inclusion pourrait entraîner une ambiguïté dans le champ d'application de la norme, qui devrait être compatible avec les politiques nationales en matière de santé et de nutrition.
51. S'agissant du préambule, un membre a noté que les paragraphes 2 et 3 étaient importants car ils permettaient de replacer la norme dans son contexte en indiquant qu'avaient été prises en compte, lors de son élaboration, les orientations et politiques de l'OMS et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé, et que ces paragraphes orientaient l'application de la norme en précisant que celle-ci devait être appliquée de manière conforme aux politiques nationales en matière de santé et de nutrition et tenir compte des recommandations formulées dans le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.
52. Un observateur a fait savoir qu'il n'avait pas été favorable à cette norme, estimant qu'à son avis elle contribuait à encourager et à développer un marché de produits superflus et non conformes aux directives et politiques de l'OMS et aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Toutefois, au vu de la croissance du marché de ces produits, il était nécessaire de disposer d'une norme abordant la composition de ces produits, leur étiquetage et leur commercialisation.

Adoption des modifications

53. La Commission a adopté les modifications apportées aux documents suivants:
- i. *Norme sur les aliments diversifiés de l'enfance («baby foods»)* (CXS 73-1981);
 - ii. *Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge* (CXG 10-1979).
54. Un observateur a fait remarquer que la norme CXS 73-1981 était très ancienne et n'était pas adaptée à l'objectif visé, et que sa modification donnerait l'impression qu'elle était encore d'actualité alors qu'à son avis, elle aurait dû être révoquée. Le Président a précisé que l'examen de toutes les normes en vigueur relevant de la compétence du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, y compris la *Norme sur les aliments diversifiés de l'enfance («baby foods»)*, était à l'ordre du jour de la 44^e session du Comité, et qu'un document serait préparé par le secrétariat à cet effet.

Adoption à l'étape 5

55. La Commission a adopté à l'étape 5 les Principes généraux régissant l'établissement de nouvelles valeurs nutritionnelles de référence pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA) (point 4.7 de l'ordre du jour)¹⁶Adoption finale

56. La Commission a adopté l'inclusion de la disposition relative à l'emploi de citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 «lait liquide (nature)» de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA, CXS 192- 1995) à l'étape 8, en notant les réserves émises par l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, Cuba, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, la Gambie, le Kenya, le Maroc, la Mauritanie, le Nigéria, l'Ouganda, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, les Seychelles, le Soudan, le Tchad, la Zambie, le Zimbabwe, pour les raisons exposées au paragraphe 57.

Débats

57. À la lumière de la décision qui précède, les observations générales ci-après ont été notées:
- a. Les membres ont rappelé les préoccupations qu'ils avaient exprimées à la 53^e session du CCFA concernant cette disposition et ont souligné que la justification présentée pour son utilisation dans le lait stérilisé et traité à ultra-haute température (UHT) était insuffisante et qu'elle risquait d'induire les consommateurs en erreur quant à la véritable nature du produit, et qu'elle pourrait ainsi avoir pour effet d'en compromettre la qualité. Ces membres ont rappelé que la stérilisation et le traitement à ultra-haute température (UHT) était appliqué de manière efficace depuis de nombreuses années sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des stabilisants et que l'autorisation d'utiliser cet additif alimentaire irait à l'encontre de la définition du «lait liquide nature».
 - b. Un membre, tout en exprimant son soutien à l'adoption de cette disposition, a néanmoins précisé que l'utilisation du citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 était associée à des conditions environnementales spécifiques; cependant, elle ne serait pas autorisée pour le lait stérilisé ou le lait UHT sur son territoire.
 - c. Un membre favorable à l'adoption a estimé que:
 - la disposition relative au citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 avait fait l'objet de débats approfondis au sein du CCFA et était en accord avec les principes régissant l'utilisation des additifs alimentaires de la NGAA;
 - comme indiqué dans la note, cet additif alimentaire ne serait utilisé que pour compenser une teneur naturellement faible en citrate due à des conditions environnementales spécifiques;
 - la concentration maximale proposée pour cet additif alimentaire dans les conditions proposées était considérée comme étant sans danger.
 - d. En réponse à une question relative aux problèmes de sécurité sanitaire liés à l'utilisation du citrate trisodique [SIN 331(iii)], le secrétariat du JECFA a confirmé que l'utilisation proposée ne présentait aucun problème sur le plan de la sécurité sanitaire.
 - e. Un membre a émis des observations concernant l'adoption éventuelle de la disposition relative au citrate trisodique [SIN 331(iii)], malgré les réserves d'un certain nombre de membres d'une région. Le Président a constaté qu'il n'était pas inhabituel pour le Codex d'adopter une disposition malgré les réserves émises par la majorité des membres d'une région.
58. La Commission a adopté l'inclusion de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la catégorie d'aliments 14.2.3 «Vins» de la NGAA aux étapes 5/8 et 8, notant les réserves émises par la République-Unie de Tanzanie en raison de l'inclusion de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) dans la note associée à ces dispositions, et faisant observer que la note représentait une approche exceptionnelle qui ne devrait pas être considérée comme un précédent dans d'autres circonstances, étant donné qu'elle s'appliquait à la situation particulière de l'utilisation de ces additifs dans le vin.

Débats

59. À la lumière de la décision qui précède, les observations ci-après ont été notées:
- a. Les membres se sont déclarés favorables à l'adoption de ces dispositions, compte tenu des débats approfondis et exhaustifs qui avaient eu lieu sur ces additifs au sein du CCFA. Ils ont souligné le caractère exceptionnel de la note accompagnant ces dispositions, qui fait référence à l'OIV, et ont rappelé que cela avait été mis en évidence dans les rapports de la 53^e session du CCFA et de

¹⁶ CX/CAC 23/46/9 et CX/CAC 23/46/9 Add.1; CRD04 (Panama); CRD18 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Maroc, Philippines, Sénégal, Suriname); CRD35 (El Salvador); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD49 (République-Unie de Tanzanie); CRD50 (Ouganda); CRD53 (Maurice); CRD58 (Fédération de Russie).

la 84^e session du Comité exécutif. Un membre a attiré l'attention de la Commission sur la différence qui existait entre la composition du Codex et celle de l'OIV, en précisant que seul un quart environ des membres du Codex étaient également membres de l'OIV.

- b. Un représentant de l'OIV a expliqué que, à la suite des débats tenus lors de la 53^e session du CCFA, il avait déjà été fait mention d'une référence à l'OIV dans le descripteur de la catégorie d'aliments concernée dans la NGAA et que la note représentait un compromis, une solution exceptionnelle visant à répondre à des perspectives divergentes dans une situation complexe. Il a été souligné que ceci ne signifiait pas pour autant que tous les membres du Codex devaient se conformer aux limites maximales d'utilisation établies par l'OIV.
- c. Un autre observateur s'est exprimé dans le sens de l'OIV, notant que si les bonnes pratiques de fabrication (BPF) avaient été établies en tant que règle générale pour ces dispositions, celles-ci permettraient à certains membres de spécifier des limites numériques conformément aux directives de l'OIV. Cette approche contribuerait à prévenir les obstacles au commerce et à faciliter le commerce international du vin.

60. La Commission a adopté:

- i. la révision des descripteurs des catégories d'aliments 12.2.1 et 12.2.2 de la NGAA;
- ii. l'inclusion de dispositions relatives à la riboflavine synthétique [SIN 101(i)], la riboflavine 5'-phosphate sodique [SIN 101(ii)], la riboflavine obtenue à partir de *Bacillus subtilis* [SIN 101(iii)], la riboflavine obtenue à partir d'*Ashbya gossypii* [SIN 101(iv)] et l'extrait de spiruline (SIN 134) dans le tableau 3 de la NGAA, aux étapes 5/8;
- iii. la révision des *Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36- 1989) aux étapes 5/8;
- iv. les *Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires* destinées à être incluses dans la *Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires* (CXA 6-2021) aux étapes 5/8, notant que les spécifications relatives à la phospholipase A2 de *Streptomyces violaceoruber* exprimée dans *S. violaceoruber* doivent être modifiées en remplaçant les spécifications révisées (R) par de nouvelles spécifications (N);
- v. les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires et les révisions apportées aux dispositions adoptées aux étapes 8 et 5/8.

Débats

- En ce qui concerne les dispositions révisées relatives aux caroténoïdes (REP23/FA, par. 117 i, annexe VI, partie E.1), un membre a souligné l'importance du nouvel appel à communication de données sur les caroténoïdes du JECFA, en cours de préparation, qui permettrait de garantir que la mise à jour de l'évaluation de l'exposition réalisée par le JECFA soit fondée sur les utilisations réelles de ces additifs alimentaires. Ces informations devraient permettre au CCFA d'examiner, dans les meilleurs délais, les dispositions de la NGAA relatives aux caroténoïdes.

61. La Commission a adopté:

- i. l'inclusion des mono- et diglycérides d'acides gras (SIN 471) dans la catégorie d'aliments 02.1.2 de la NGAA, aux étapes 5/8;
- ii. l'inclusion de dispositions relatives aux esters polyglycéroliques d'acides gras (SIN 475), d'esters de sorbitane d'acides gras (SIN 491-495) et de stéaryls lactylés [SIN 481(i) et 482(i)] dans la catégorie d'aliments 02.1.2 de la NGAA, à l'étape 8;
- iii. les révisions des notes 488 et 502 de la NGAA;
- iv. la suppression de la note 301 de la disposition relative aux benzoates dans la catégorie d'aliments 14.1.4 de la NGAA;
- v. l'inclusion de la riboflavine provenant d'*Ashbya gossypii* [SIN 101(iv)] dans l'en-tête du groupe riboflavines, dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA;
- vi. les dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires, en rapport avec l'alignement de sept normes relevant du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP), trois normes relevant du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV), six normes relevant du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), une norme relevant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CAFRICA), une norme relevant du

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU;

- vii. les révisions des dispositions relatives aux édulcorants adoptées dans différentes catégories d'aliments de la NGAA;
- viii. les sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans sept normes relevant du CCMMP, trois normes relevant du CCPFV, six normes relevant du CCNFSDU et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU.

Approbation de nouveaux travaux

62. La Commission a approuvé:
- i. les propositions de nouvelles dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires;
 - ii. la liste prioritaire des substances qu'il est proposé de soumettre au JECFA, pour évaluation.

Révocation

63. La Commission a révoqué certaines dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.

Interruption des travaux

64. La Commission a décidé d'interrompre les travaux menés sur certains projets et avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.

Autres questions

65. Le Président a noté la productivité remarquable et le volume considérable de textes présentés pour adoption, reconnaissant les efforts exceptionnels déployés par le CCFA et par la Chine, en tant que pays hôte, pour gérer l'ordre du jour de manière efficace et créer des conditions de travail harmonieuses pour les délégués participant aux travaux du comité.
66. La Commission a pris note de la déclaration contenue dans le rapport de la 53^e session du CCFA et a souligné qu'il était important que des données fiables et applicables à l'échelle mondiale concernant l'utilisation soient fournies au JECFA en réponse à un appel à communication de données sur l'exposition. Ces données étaient nécessaires afin de garantir que l'évaluation du JECFA puisse être correctement appliquée aux décisions prises par le CCFA en matière de gestion des risques lorsque celui-ci inscrit des limites maximales d'utilisation dans les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.
67. La Commission a encouragé les parties prenantes à fournir au JECFA des données et des informations précises et fiables sur les additifs alimentaires et sur leurs utilisations.

COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF) (point 4.8 de l'ordre du jour)¹⁷

Adoption finale

68. La Commission a adopté, à l'étape 8:
- i. le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines;
 - ii. la limite maximale (LM) pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.
69. À sa 46^e session, la Commission a adopté aux étapes 5/8:
- i. les LM pour le plomb dans le sucre mou brun, le sucre roux et le sucre non centrifugé;
 - ii. les LM pour les aflatoxines totales dans le piment séché et la noix de muscade, et les LM pour l'ochratoxine A dans le piment séché, le paprika et la noix de muscade; les LM pourraient être réexaminées dans trois ans, sous réserve de la communication de données suffisantes par l'intermédiaire du Système mondial de surveillance de l'environnement – Programme de suivi et d'évaluation de la contamination des denrées alimentaires (GEMS/Aliments).
70. La Commission a pris note des réserves suivantes concernant l'adoption de LM pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans les épices sélectionnées:

¹⁷ CX/CAC 23/46/10 et CX/CAC 23/46/10 Add.1; CRD04 (Panama); CRD19 (Afrique du Sud, Bénin, Égypte, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Philippines, Sénégal, Suriname); CRD34 (Équateur); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD50 (Ouganda); CRD53 (Maurice); CRD58 (Fédération de Russie).

71. La Norvège, la Suisse et l'Union européenne ont émis des réserves concernant la limite maximale de 20 µg/kg pour les aflatoxines totales dans le piment séché et la noix de muscade, compte tenu du fait que les aflatoxines sont des carcinogènes génotoxiques et posent un problème de santé publique; par conséquent, les limites devraient être fixées aux niveaux les plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre. Elles ont indiqué qu'il était possible d'atteindre des niveaux plus bas en appliquant de bonnes pratiques.
72. L'Égypte a émis des réserves au sujet des LM pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans le piment séché et la noix de muscade, dans la mesure où ces mycotoxines sont des carcinogènes génotoxiques et posent donc un problème de santé publique, compte tenu de la consommation élevée de piment et de noix de muscade en Égypte. Par conséquent, les limites devraient être fixées aux niveaux les plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre, comme il est proposé dans le document de séance CRD19.

Débats

73. Un membre, tout en soutenant l'adoption des LM pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans les épices sélectionnées, a fait référence à la décision d'adopter des LM étant entendu que celles-ci seraient réexaminées dans un délai de trois ans, sous réserve de la disponibilité des données, et a dit souhaiter savoir comment cette décision serait mise en œuvre dans la pratique par le CCCF. Il a fait référence aux différentes LM pour les aflatoxines dans les céréales et les produits à base de céréales, qui ont été adoptées par la Commission, à sa 45^e session (2022), sur la base de ce principe.
74. Un observateur a fait valoir qu'il était nécessaire d'assurer le suivi des LM adoptées pour les épices dans un délai de trois ans et d'envisager l'établissement de LM pour d'autres épices et herbes aromatiques pour lesquelles il n'existait pas encore de référence internationale. Il a également noté que la variabilité croissante du climat pourrait avoir une incidence sur la présence de moisissures dans ces produits qui font l'objet d'un commerce international. La consommation de ces produits pourrait dès lors présenter un risque sanitaire.
75. La Commission a noté:
- l'intention du Président du CCCF de publier une lettre définissant une approche permettant d'examiner éventuellement les LM pour les aflatoxines totales dans divers produits céréaliers, comme convenu par la Commission, à sa 45^e session, sous réserve de la disponibilité des données;
 - le fait que cette approche permettrait une certaine flexibilité dans l'examen des propositions de LM supplémentaires pour lesquelles on ne dispose pas encore de références du Codex.

Interruption des travaux

76. La Commission a interrompu les travaux sur les limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans le paprika, le gingembre, le poivre noir et blanc et le curcuma.

Approbaton de nouveaux travaux

77. La Commission a approuvé les nouveaux travaux sur l'élaboration d'un code d'usages ou de directives pour la prévention ou la réduction de l'intoxication due à la ciguatera.

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES (CCFICS) (point 4.9 de l'ordre du jour)¹⁸

Adoption finale

78. À sa 46^e session, la Commission a adopté aux étapes 5/8:
- les directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments, notant que toute autre observation devrait être formulée dans le contexte des travaux en cours sur la consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence;
 - les principes et directives sur l'utilisation d'audits et d'inspections à distance dans les cadres réglementaires, notant que toute proposition d'amendement ou de révision devrait être présentée au Comité pour examen à sa prochaine session.
79. La Commission a applaudi l'avancement et la réactivité qui ont caractérisé le CCFICS pendant ses travaux sur les principes et directives sur l'utilisation d'audits et d'inspections à distance dans les cadres réglementaires.
80. Elle a demandé au Comité de donner la priorité à l'achèvement des travaux de consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence.

¹⁸ CX/CAC 23/46/11; CX/CAC 23/46/11 Add.1; CRD04 (Panama); CRD20 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Sénégal et Suriname); CRD37 (Égypte); CRD38 (Indonésie); CRD39 (Madagascar); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD57 (Guyana).

Débats

81. Un membre a renouvelé l'appel qu'il avait lancé à la 45^e session¹⁹, à savoir que les organisations intergouvernementales devaient apporter leur appui technique aux pays afin de faire connaître les technologies liées à l'audit et à la vérification à distance et de renforcer les capacités en la matière pour les petits producteurs locaux confrontés à des difficultés d'ordre technologique. Dans le but d'éviter de nuire aux échanges commerciaux ou aux petits producteurs dans le contexte du commerce équitable, le membre a aussi demandé que le Comité veille à clarifier les critères déterminant l'équivalence ainsi que les conditions régissant la reconnaissance et le maintien de l'équivalence.
82. Des membres ont souligné qu'il importait que le Comité s'attache avant tout à terminer les travaux sur la consolidation des textes existants du Codex relatifs à l'équivalence.
83. Certains membres ont également fait part des expériences suivantes:
- des audits et des inspections à distance ont pu être réalisés au cours de la pandémie de covid-19, ce qui a permis de contribuer à la protection des consommateurs et la facilitation des échanges commerciaux;
 - les normes du Codex ont été utilisées dans la mise au point d'une application pour smartphone servant à conseiller des professionnels du secteur alimentaire et des inspecteurs à différents endroits d'un même pays.
84. La Présidente du CCFICS a informé la Commission qu'il avait fallu près de 10 ans pour mettre au point les directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments et que le Comité était mandaté pour consolider les textes du Codex relatifs à l'équivalence, mandat au titre duquel les questions techniques soulevées lors de la 46^e session de la Commission pouvaient être présentées pour examen.
85. Les besoins des petits producteurs ont été pris en compte au moment de l'établissement des directives sur les audits et les inspections à distance et, comme il s'agissait de la toute première version, il sera possible de les réviser afin de tenir compte de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre.
86. Le représentant de la FAO a rappelé aux membres que l'Organisation était prête à leur venir en aide s'agissant d'appliquer les normes du Codex. Cependant, pour prévoir ce type d'activité de renforcement des capacités, il faut que les membres expriment spécifiquement leurs besoins à l'Organisation. Le représentant a souligné que la FAO ne pourrait contribuer au renforcement des capacités que sur demande et avec l'accord du membre.

Approbation de nouveaux travaux

87. La Commission a approuvé les nouveaux travaux sur l'examen et l'actualisation des *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 60-2006).

COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES (CCFL) (point 4.10 de l'ordre du jour)²⁰

Adoption à l'étape 5

88. La Commission a adopté, à l'étape 5:
- la révision de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): en ce qui concerne les dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes;
 - les Directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne;
 - les Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments.
89. La Commission a noté que deux observateurs estimaient que la révision de la Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées concernant les dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes et les Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments n'étaient pas prêtes à être adoptées à l'étape 5 compte tenu des raisons évoquées dans leurs observations écrites (CX/CAC 23/46/12 Add.1).

¹⁹ REP22/CAC, par. 176.

²⁰ CX/CAC 23/46/12 et CX/CAC 23/46/12 Add.1; CRD04 (Panama); CRD21 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Philippines, Sénégal, Suriname); CRD35 (El Salvador); CRD38 (Indonésie); CRD39 (Madagascar); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD57 (Guyana).

90. Le Président a rappelé aux membres et aux observateurs que les textes étaient encore à l'étude et qu'il serait possible de formuler des observations à l'étape 6 en vue de leur examen par le CCFL à sa prochaine session.

Approbation de nouveaux travaux

91. La Commission a approuvé les nouveaux travaux sur les modifications à apporter à la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985): étiquetage des denrées alimentaires préemballées dans une présentation commune et en emballages multiples.

COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE (CCMAS) (point 4.11 de l'ordre du jour)²¹

Adoption finale

92. La Commission a adopté aux étapes 5/8 et 8:
- i. les propositions de méthodes d'analyse/critères de performance pour les dispositions des normes du Codex à inscrire dans la norme CXS 234-1999 ainsi que les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et certains produits à base de céréales, y compris destinés aux nourrissons et enfants en bas âge, à faire figurer dans la norme CXS 193-1995 (CXS 234-1999, CXS 193-1995), notant que, par conséquent, la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage dans les normes du Codex relatives aux graisses et aux huiles, aux céréales, légumes secs et légumineuses et aux fruits et légumes traités serait modifiée puisque les méthodes actuelles seraient remplacées par une référence à la norme CXS 234-1999, conformément au Manuel de procédure;
 - ii. la version révisée des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004).

Révocation

93. La Commission a révoqué:
- i. les méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes pertinentes du Codex et la norme CXS 234-1999;
 - ii. les *Méthodes d'analyse générales pour les contaminants* (CXS 228-2001).

Autres questions

94. Le Président du CCMAS a remercié les délégués pour le soutien qu'ils apportent aux travaux du Comité et a rappelé la décision de mettre au point une base de données destinée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage afin de rendre plus accessibles les résultats du Comité. Il a aussi demandé aux membres et au secrétariat du Codex d'intensifier leur appui afin que l'élaboration de la base de données pour les méthodes d'analyse et d'échantillonnage puisse commencer.

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR) (point 4.12 de l'ordre du jour)²²

Adoption

LMR pour les pesticides

95. La Commission a adopté des LMR nouvelles ou révisées pour les pesticides dans ou sur les produits d'alimentation humaine et animale pour différentes associations pesticides/produits aux étapes 5/8 et a pris note des réserves ci-dessous:
- l'Égypte et les Émirats arabes unis ont émis des réserves sur les LMR pour le broflanilide (326) en raison du manque de données toxicologiques disponibles sur ce pesticide au niveau national; Un autre membre a par ailleurs indiqué que, d'après le rapport d'évaluation établi en 2022 par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique (EPA), ce composé était susceptible d'être cancérigène pour les humains;
 - la Macédoine du Nord, la Norvège, la Suisse et l'Union européenne ont émis des réserves concernant les LMR pour différentes combinaisons pesticides/produits figurant dans le document CRD23 et pour les motifs qui y sont exposés.

²¹ CX/CAC 23/46/13 et CX/CAC 23/46/13 Add.1; CRD04 (Panama); CRD22 (Bénin, Ghana, Kenya, Mali, Philippines, Sénégal); CRD38 (Indonésie); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD58 (Fédération de Russie).

²² CX/CAC 23/46/14 et CX/CAC 23/46/14 Add.1; CRD04 (Panama); CRD23 (Afrique du Sud, Bénin, Égypte, Ghana, Inde, Kenya, Mali, Sénégal, Singapour, Union européenne); CRD34 (Équateur); CRD35 (El Salvador); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD56 (National Health Federation); CRD58 (Fédération de Russie).

96. Le représentant de l'OMS a expliqué que les experts de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) avaient procédé à une évaluation du broflanilide (326) conformément à la procédure établie et sur la base des données dont ils disposaient. L'apparition de tumeurs a été observée à une concentration minimale avec effet nocif observé (CMENO) de 95 mg/kg de poids corporel/jour chez le rat. Une dose journalière admissible (DJA) a été fixée à 0,02 mg/kg de poids corporel/jour. Ceci permet d'obtenir une marge de sécurité d'au moins 4 750. La JMPR a conclu que cette DJA assurait une protection suffisante.
97. La Commission a adopté les amendements corollaires aux LMR existantes du Codex (CXL) pour les groupes/sous-groupes des poivrons afin d'inclure l'okra, la martynia et la roselle.

Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CXA 4-1989)

98. La Commission a adopté aux étapes 5/8 la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*: la version révisée de la classe B «Produits alimentaires primaires d'origine animale» et la classe E «Produits transformés d'origine animale», ce qui marque l'achèvement de la révision de la classification.

Débats

99. L'Union européenne, soutenue par la Suisse, s'est dite préoccupée de l'inclusion d'espèces menacées d'extinction dans la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), dans la mesure où cela pourrait donner lieu à des contradictions avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'Union européenne et la Suisse ont fait part de leur réserves quant à l'avant-propos de la classification, faisant valoir que celui-ci ne contenait aucune mention précisant que la classification n'était pas destinée à contredire les accords internationaux conclus dans d'autres domaines et que la présence, dans la version révisée de la classification, d'espèces reconnues comme étant menacées d'extinction par la CITES ne devait pas être considérée comme une tentative de faciliter le commerce de produits issus de ces espèces.
100. Un membre s'est dit en faveur de la version révisée de la classification, invoquant le fait que rien dans les normes volontaires et textes apparentés du Codex ne modifiait les obligations que les membres avaient contractées au titre de conventions conclues dans d'autres enceintes. Estimant qu'il ne servirait à rien de commencer à dresser la liste de toutes ces obligations dans les textes du Codex, puisque celles-ci pouvaient différer d'un membre à l'autre, il a indiqué qu'il était préférable de conserver la classification en l'état, conformément à la conclusion à laquelle le CCPR était parvenu lors de sa 54^e session.
101. Ce point de vue était partagé par un autre membre, qui a par ailleurs rappelé que l'objectif statutaire du Codex était de protéger la santé des consommateurs et de veiller à la loyauté des pratiques en matière de commerce alimentaire sans exclure de produits particuliers ni d'options disponibles pour la gestion des risques. Tout en se disant conscient de l'importance de la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, il a jugé que le Codex ne devrait pas prendre en compte les questions relatives aux espèces menacées d'extinction, car celles-ci ne relèvent pas de sa compétence.

Amendements corollaires

102. La Commission a adopté:
- i. les amendements corollaires aux *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus aux groupes de produits* (CXG 84-2012), à savoir:
 - a. les tableaux de produits représentatifs pour la classe B et la classe E;
 - b. la révision du sous-groupe 12C: «Aubergine et produits similaires à l'aubergine» dans le tableau 2;
 - ii. les amendements corollaires à la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989):
 - a. les définitions révisées de la portion du produit à laquelle s'applique les LMR et qui est soumise à l'analyse pour les produits appartenant au groupe 006 «Fruits tropicaux et subtropicaux assortis (peau non comestible)» et au groupe 023 «Graines et fruits oléagineux»;
 - b. l'inclusion de groupes de produits supplémentaires dans la classe A «Produits alimentaires primaires d'origine végétale» et la classe D «Produits transformés d'origine végétale».

Approbation de nouveaux travaux

103. La Commission a approuvé:

- i. la liste de pesticides à examiner en priorité par la JMPR;
- ii. l'élaboration de directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé.

Révocation

104. La Commission a révoqué:

- i. les *Directives relatives à la portion des produits à laquelle s'appliquent les LMR et qui est soumise à l'analyse* (CXG 41-1993), étant entendu que la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) devrait constituer la seule référence faisant autorité pour l'établissement de LMR de pesticides dans ou sur les produits d'alimentation humaine et animale;
- ii. les CXL pour différentes associations pesticides/produits.

Interruption des travaux

105. La Commission a interrompu les travaux sur les LMR pour différentes associations pesticides/produits, tel que recommandé par le CCPR.

Autres questions*Synchronisation des travaux du CCPR et du CCRVDF*

106. La Commission:

- i. a pris note de l'avancement des travaux du groupe de travail électronique conjoint CCPR/CCRVDF sur les composés à double usage;
- ii. a salué la poursuite de l'excellente collaboration entre le CCRVDF et le CCPR, comme l'avait fait le Comité exécutif à sa 85^e session²³;
- iii. a approuvé la révision du mandat du groupe de travail électronique conjoint, y compris l'ajout du Brésil et de la Nouvelle-Zélande à la coprésidence.

Disponibilité en temps voulu des monographies

107. Une organisation membre s'est déclarée préoccupée par la question de la disponibilité en temps voulu des monographies, celles-ci n'ayant été publiées qu'après les réunions du CCPR et de la Commission. En raison de cette situation, les membres du Codex n'ont pas eu accès aux données complètes de l'évaluation des risques effectuée par la JMPR quand est venu le temps de prendre des décisions. L'organisation membre a demandé que des améliorations soient apportées à cet aspect important de la communication sur les risques.

108. Le secrétariat de la JMPR a expliqué que les documents issus d'une réunion de la JMPR comprenaient:

- un rapport succinct, publié environ deux semaines après la réunion de la JMPR;
- un rapport complet, mis à disposition préalablement à la tenue de la session suivante du CCPR pour que les délégués puissent être informés des éléments importants de l'évaluation;
- deux monographies (sur les résidus et sur la toxicologie) contenant des synthèses de toutes les données examinées dans le cadre de l'évaluation, ces monographies étant préparées pour publication après l'établissement de la version finale du rapport complet.

109. Le secrétariat de la JMPR a également précisé que le rapport et les monographies devaient faire l'objet d'une révision technique et d'une autorisation de publication de la part de la FAO et de l'OMS. Les procédures d'autorisation de publication actuellement en vigueur au sein de la FAO et de l'OMS étant très longues, il a été décidé de donner la priorité à la révision et à la publication du rapport de la JMPR, de sorte que le CCPR puisse être informé en temps utile.

110. À la lumière de ces renseignements, la Commission a encouragé la FAO et l'OMS à chercher des moyens d'accélérer la publication des monographies pour en assurer la disponibilité en temps voulu.

Base de données sur les LMR pour les pesticides

111. La Chine, en tant que pays hôte du CCPR, s'est dite reconnaissante de l'appui apporté par le secrétariat du Codex et les présidents des groupes de travail du CCPR. La Vice-Présidente du CCPR, s'exprimant également au nom du Président du Comité, a souligné qu'il était important de lancer le projet de révision de la base de

²³ REP23/EXEC2, par. 23.

données du Codex afin d'intégrer les modifications apportées aux LMR à la suite de la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), ce projet étant primordial pour les travaux du Codex sur les LMR pour les pesticides.

Effets cumulatifs et synergiques des pesticides

112. Un observateur a soulevé la question de savoir si, dans le cadre de l'évaluation des risques réalisée par la JMPR pour établir les recommandations relatives aux LMR, il était tenu compte des effets cumulatifs et synergiques des pesticides afin de déterminer le risque réel pour la sécurité sanitaire des aliments; il a mentionné à cet égard le document CRD56 dans lequel des inquiétudes étaient exprimées quant à certains pesticides.
113. Le représentant de l'OMS a confirmé qu'il fallait prendre en considération l'exposition simultanée à plusieurs résidus causée par de multiples risques et a informé la Commission que les organes consultatifs scientifiques FAO/OMS s'étaient penchés sur cette question. Il a cependant fait remarquer que les solutions actuelles s'appliquaient uniquement aux cas où les produits chimiques évalués présentaient des caractéristiques et des scénarios d'exposition semblables. Ce qui montrait que la science devait encore progresser dans ce domaine.

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT (CCNE) (point 4.13 de l'ordre du jour)²⁴

Adoption à l'étape 5

114. La Commission a adopté à l'étape 5 la Norme régionale sur le maamoul (Proche-Orient).

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX (CCGP) (point 4.14 de l'ordre du jour)²⁵

Approbation

115. La Commission a approuvé:

- i. la révision des procédures de la section 3 du Manuel de procédure, Directives pour les organes subsidiaires, cette tâche devant être effectuée par les secrétariats des pays hôtes;
- ii. la diffusion d'une lettre circulaire sollicitant des propositions des membres sur les incohérences linguistiques, et le contenu remplacé du Manuel de procédure, à l'exception de la section 3.

Autres questions

116. La Commission a pris acte de la confirmation par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS qu'en vertu des procédures existantes, un représentant d'une ONG ne pouvait intervenir qu'au nom de sa propre organisation au sein des comités du Codex, y compris au sein des groupes de travail électroniques et physiques, et lorsqu'il transmettait des observations par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations du Codex ou par d'autres moyens.

PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) POUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL DANS LE FOIE, LES ROGNONS ET LES MUSCLES DE BOVINS (point 4.15 de l'ordre du jour)²⁶

Introduction

117. Le Président a rappelé les méthodes de travail s'agissant de l'examen du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, telles qu'il les avait exposées dans sa lettre en date du 17 novembre 2023 adressée aux membres et aux observateurs²⁷, et a confirmé qu'il était clair pour tous que la poursuite des débats sur ce projet de LMR devrait rester du ressort de la Commission du Codex Alimentarius.

²⁴ CX/CAC 23/46/15 et CX/CAC 23/46/15 Add.1; CRD24 (Kenya).

²⁵ CX/CAC 23/46/16 et CX/CAC 23/46/16 Add.1; CRD04 (Panama); CRD25 (Afrique du Sud, Bénin, Ghana, Inde, Kenya, Mali); CRD38 (Indonésie); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD53 (Maurice); CRD58 (Fédération de Russie).

²⁶ CX/CAC 23/46/17 et CX/CAC 23/46/17 Add.1; CRD03 (HealthforAnimals); CRD04 (Panama); CRD07 Rev. (Coordonnateur régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec l'appui d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, du Belize, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la Dominique, d'El Salvador, de l'Équateur, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela [République bolivarienne du]); CRD26 (Afrique du Sud, Bénin, Égypte, Ghana, Kenya, Mali, Mexique, Sénégal, Suriname); CRD42 (Nigéria); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD49 (République-Unie de Tanzanie); CRD50 (Ouganda); CRD56 (National Health Federation); CRD58 (Fédération de Russie).

²⁷ La lettre est disponible en [anglais](#), [arabe](#), [chinois](#), [espagnol](#), [français](#) et [russe](#).

Évaluation réalisée par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) sur les risques pour la santé humaine liés aux résidus de chlorhydrate de zilpatérol

118. Le Président a rappelé la conclusion de la 45^e session de la Commission selon laquelle «l'évaluation des risques réalisée par le JECFA offrait une base solide pour l'élaboration de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins», tout en notant les réserves formulées par trois membres pour les raisons exposées dans le rapport de cette session. Le Président a également rappelé les consultations régionales informelles tenues par les vice-présidents et lui-même auprès de quelque 90 membres plus tôt en 2023. Les autres concertations engagées en octobre 2023 par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux pour déterminer précisément si l'évaluation des risques et les éléments scientifiques à l'appui de celle-ci suscitaient des préoccupations n'ont pas fait ressortir de nouveaux éléments. Le Président a proposé que la Commission confirme à nouveau que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA offre une base solide pour l'élaboration de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.
119. Sans remettre en cause la solidité de l'évaluation des risques réalisée par le JECFA en ce qui concerne le foie, les rognons et les muscles des bovins, certaines préoccupations ont été exprimées quant au nombre limité de tissus animaux pris en compte dans cette évaluation, qui ne reflète pas l'éventail des tissus animaux largement consommés dans certains pays, de sorte que les LMR proposées ne suffiraient pas à protéger les consommateurs.
120. Le Président a indiqué que de nouveaux travaux sur des tissus supplémentaires pourraient être proposés pour examen au CCRVDF.
121. Un observateur a fait part de ses inquiétudes s'agissant de la sécurité sanitaire des résidus de chlorhydrate de zilpatérol dans les produits alimentaires et des évaluations des risques conduites par le JECFA et estimait qu'aucune évaluation des risques fondée sur des scénarios d'exposition réalistes n'avait été menée. Un autre observateur s'est inquiété de la sécurité sanitaire du lait en raison de l'utilisation du zilpatérol, faisant remarquer que l'adoption des LMR en stimulerait le commerce et que son utilisation allait à l'encontre de l'approche «Une seule santé».

Conclusion sur l'évaluation réalisée par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) sur les risques pour la santé humaine liés aux résidus de chlorhydrate de zilpatérol

122. La Commission a confirmé à nouveau la décision à laquelle elle avait abouti à sa 45^e session, à savoir que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA offrait une base solide pour l'élaboration de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.

Considérations relatives à la gestion des risques

123. Le Président a rappelé les débats approfondis de la 45^e session de la Commission et le compte rendu détaillé des positions exprimées, lesquelles avaient été réitérées lors des consultations informelles tenues auprès de quelque 90 membres en juillet et en août 2023 avant d'être rapportées par le Président et les vice-présidents.
124. À la lumière de ces éléments, le Président a proposé l'avancement des LMR à l'étape 8, et deux membres ont soumis deux autres propositions: i) l'ajout d'une note de bas de page à la norme afin de trouver une base consensuelle sur laquelle progresser et ii) l'avancement de la norme sous réserve de la maintenir à l'étape 8.

Ajout d'une note de bas de page à la norme

125. Un membre a fait part de son attachement intact à parvenir à un résultat négocié et de sa forte préférence pour l'ajout d'une note de bas de page à la norme, car cette solution permettrait aux membres d'exprimer des réserves ou d'invoquer les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération pour signifier leur abstention d'acceptation. Le membre a rappelé que de nombreuses notes de bas de page avaient été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius, au cas par cas, en vue de leur utilisation à la discrétion des membres. Rappelant les différents types de notes de bas de page utilisés jusqu'ici, le membre a soumis pour examen le texte ci-après en vue de son ajout en note de bas de page au projet de LMR:

«Tout échange de viande produite au moyen de chlorhydrate de zilpatérol ne peut se faire que sur la base d'un accord mutuel entre les pays concernés, et sans préjudice des échanges avec d'autres pays.»

126. Prenant acte de la proposition, le Président a indiqué que son objectif premier était d'étudier toutes les options avancées afin de déterminer si elles pouvaient servir de base à un consensus ou à un accord négocié. Un membre a réaffirmé qu'il était favorable à toute solution qui permettrait d'éviter à la Commission de devoir procéder à un vote.

127. Le Président a également cité les observations qu'il avait reçues de la part des bureaux juridiques la FAO et de l'OMS au sujet des notes de bas de page, lesquelles déconseillaient de manière générale l'utilisation de notes ou de notes de bas de page qui rendraient compte du processus d'adoption d'une norme, plutôt que du contenu ou de l'application de celle-ci, en notant que l'option proposée se rapporterait à l'application de la norme.
128. Les avis des membres sur cette proposition étaient partagés. Certains l'ont accueillie avec intérêt, la considérant comme une possibilité de parvenir à un consensus. Un membre a suggéré que le recours à une note de bas de page pourrait permettre à un plus grand nombre de membres de s'abstenir d'accepter la proposition. D'autres membres ont indiqué qu'ils auraient besoin de davantage de temps pour l'étudier. D'autres membres n'étaient pas favorables à cette proposition indiquant préférer que la norme soit adoptée sans note de bas de page, car, de leur point de vue, une telle note risquerait d'enlever de la valeur à la norme ou de déboucher sur une norme de seconde classe. Un membre a par ailleurs rappelé que les échanges entre membres étaient fondés sur un accord mutuel entre les parties et que le Manuel de procédure reconnaissait la nature facultative des normes du Codex, ce qui rendait toute note de bas de page inutile.

Conclusion sur la note de bas de page

129. Le Président, saluant l'effort déployé pour parvenir au consensus, a indiqué qu'il n'y avait pas d'accord entre les membres sur l'ajout de la note en bas de page proposée, et a confirmé que cette option n'était pas retenue comme base sur laquelle progresser. Le Président a donc décidé de procéder à l'examen de la seconde proposition.

Maintien du projet de LMR à l'étape 8

130. Une organisation membre a indiqué qu'elle ne pouvait appuyer l'avancement à l'étape 8 qu'à la condition qu'il soit ensuite possible de maintenir le projet de LMR à l'étape 8.
131. Le Président a demandé aux membres s'ils accepteraient d'envisager le maintien du projet de LMR à l'étape 8.
132. Cette proposition a également suscité des avis partagés:
- les membres qui l'appuyaient ont indiqué qu'elle permettrait de disposer de davantage de temps pour parvenir au consensus et ont réitéré leurs inquiétudes s'agissant de l'adoption du projet de LMR;
 - les membres qui étaient contre cette proposition estimaient qu'elle serait en contradiction avec la conclusion selon laquelle l'évaluation des risques du JECFA était solide et avec le principe selon lequel les décisions du Codex doivent se fonder sur des éléments scientifiques, et ont réaffirmé qu'ils appuyaient l'adoption du projet de LMR; ils ont également indiqué que le maintien à l'étape 8 signifierait que le point à l'ordre du jour ne trouverait pas de conclusion à la présente session de la Commission;
 - d'autres membres considéraient qu'il était prématuré d'envisager un maintien à l'étape 8 alors que la Commission n'avait pas encore approuvé l'avancement du projet de LMR à cette étape, et que cela reviendrait à préjuger d'une décision de la Commission.

Conclusion sur le maintien du projet de LMR à l'étape 8

133. Le Président a indiqué l'absence d'accord sur la proposition visant à maintenir la norme à l'étape 8 après son avancement, et a précisé que cette option ne serait donc pas examinée plus avant par la Commission.

Avancement à l'étape 8

134. Le Président a rappelé qu'au cours des débats précédents menés sur ce point, certains membres avaient exprimé leur soutien à l'avancement du projet de LMR à l'étape 8 tandis que d'autres avaient émis des réserves, notamment: l'Arabie saoudite, l'Iraq et le Kazakhstan. Le Président a demandé s'il y avait des objections à l'avancement du projet de LMR à l'étape 8. Certains membres ont profité de l'occasion pour exprimer leurs réserves sur ce point: l'Algérie, le Botswana, l'Iraq, le Qatar, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, la Thaïlande et la Tunisie, tandis que le Royaume-Uni a fait part de son intention de s'abstenir. En réponse à la question posée par le Président, les membres suivants se sont élevés contre l'avancement des projets de LMR et ont indiqué qu'ils y demeuraient opposés: le Bélarus, la Chine, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Suisse, la Turquie et l'Union européenne.
135. Compte tenu des divergences de vues, le Président a conclu à l'absence de consensus sur la question de l'avancement. Le Président a proposé, et la Commission, à sa 46^e session, a accepté de procéder à un vote sur la proposition d'avancer à l'étape 8 les projets de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, vote qui serait déterminé à la majorité simple.

136. Le fonctionnaire électoral de la FAO a rappelé les dispositions du cadre de vote au sein du Codex, régi par l'article 8 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius et complété par l'article 12 du Règlement général de la FAO. Il a précisé que le vote par défaut était un vote à main levée, qui serait effectué par le biais du système de vote électronique et pour lequel les noms ne seraient pas enregistrés. Le rapport de la session ne ferait donc pas mention des votes de chaque membre.
137. Avant de procéder au vote, il a été noté que 161 membres étaient inscrits et que le système de vote électronique avait confirmé la présence de 144 membres, ce qui signifiait que le quorum (minimum de 81) avait été atteint. En outre, le nombre d'États membres de l'UE présents avait été établi (26) puisque l'Union européenne voterait au nom de ses États membres, conformément aux dispositions figurant dans le document de séance CRD01.

Résultat du vote

138. Le vote a donné le résultat suivant:

- Voies exprimées: 137
- Majorité requise: 69
- Voix pour: 86
- Voix contre: 51
- Abstentions: 11

139. Résultat: Proposition adoptée.

Conclusion sur l'avancement à l'étape 8

140. Le projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins a été avancé à l'étape 8. Les résultats du vote figurent à l'annexe VIII, partie A.

Adoption à l'étape 8

141. Prenant acte du fait que la Commission avait accepté d'avancer le projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins à l'étape 8, le Président a proposé d'adopter le projet de LMR à l'étape 8, rappelant l'appui à l'adoption lors des cycles de discussion précédents.
142. En réponse à la proposition du Président d'adopter le projet de LMR à l'étape 8, les membres suivants se sont élevés contre cette proposition et ont indiqué qu'ils y demeureraient opposés: le Bélarus, la Chine, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, l'Iraq, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, la Norvège, l'Ouzbékistan, la République arabe syrienne, la République de Moldova, la République islamique d'Iran, la Suisse, la Thaïlande, la Türkiye et l'Union européenne.
143. Le Président a conclu à l'absence de consensus sur la question de l'adoption. Le Président a proposé que la Commission vote sur l'adoption du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins à l'étape 8, vote qui serait déterminé à la majorité simple, et la Commission a accepté cette proposition.
144. Le Royaume-Uni a signifié son abstention d'acceptation (annexe IX).
145. Avant de procéder au vote, il a été noté que 161 membres étaient inscrits et que le système de vote électronique avait confirmé la présence de 147 membres, ce qui signifiait que le quorum (minimum de 81) avait été atteint. En outre, le nombre d'États membres de l'UE présents avait été établi (26) puisque l'Union européenne voterait au nom de ses États membres, conformément aux dispositions figurant dans le document de séance CRD01.

Résultat du vote

146. Le vote a donné le résultat suivant:

- Voies exprimées: 137
- Majorité requise: 69
- Voix pour: 88
- Voix contre: 49
- Abstentions: 11

147. Résultat: Proposition adoptée.

Conclusion

148. La Commission a adopté les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins à l'étape 8 (par voie de vote). Les résultats du vote figurent à l'annexe VIII, partie B.
149. Après avoir conclu ce point, le Président a invité les membres à prononcer des déclarations finales, lesquelles seraient intégrées dans le rapport de la 46^e session de la Commission.
150. Les déclarations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Belize, de la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Brésil, du Cameroun, du Chili, de la Chine, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la Dominique, de l'Égypte, d'El Salvador, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, de l'Indonésie, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Malte, de Maurice, de la Mauritanie, du Mexique, du Nicaragua, de la Norvège, d'Oman, de l'Ouzbékistan, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Qatar, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République de Moldova, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Marin, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Suisse, du Suriname, de la Thaïlande, de la Trinité-et-Tobago, de la Tunisie, de la Türkiye, de l'Union européenne et de l'Uruguay figurent à l'annexe IX.

MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX (point 5 de l'ordre du jour)²⁸

151. Le secrétariat du Codex, en présentant ce point, a précisé que la question de la nouvelle maquette était abordée à titre d'information et que l'inclusion d'un tableau au début d'une norme, d'une directive ou d'un code d'usages visait à indiquer de manière claire une liste des modifications apportées à chaque texte, par souci de transparence.
152. Le secrétariat a noté que les deux corrections apportées à la *Norme sur les huiles végétales* portant un nom spécifique (CXS 210-1999) concernaient des erreurs de transcription et que la correction permettait de s'assurer que les normes reflétaient la décision de la Commission, de sorte que les changements avaient été apportés après avoir été identifiés.
153. Le secrétariat du Codex a accueilli favorablement les observations qui lui sont parvenues relatives à la proposition de modifier la traduction de «standard for» en français par «norme sur» au lieu de «norme pour».

Débats

154. Un membre a estimé que le nouveau tableau indiquant les modifications apportées aux textes pourrait figurer ailleurs que sur la première page, que le titre de la colonne «texte imprimé» n'était pas clair et qu'il serait peut-être plus approprié de l'intituler «modification».
155. Un observateur a émis le point de vue selon lequel l'expression «utilisation apparemment sans danger bien établie» figurant dans la *Norme sur les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981) et la *Norme sur les préparations de suite* (CXS 156-1987) n'avait pas de sens et devrait être supprimée. Le secrétariat du Codex a fait observer qu'une telle modification n'était pas d'ordre rédactionnel et qu'une proposition visant à modifier ou à supprimer l'expression devrait être présentée au CCNFSDU.

Conclusion

156. La Commission a pris note des informations fournies et a adopté les modifications proposées pour la version française des textes du Codex.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 6 de l'ordre du jour)²⁹

Proposition d'amendement à la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005)

157. Le secrétariat du Codex a présenté ce point, en fournissant un historique de la question au sein du Comité exécutif et de la Commission, et a expliqué que le document CX/CAC 23/46/19 contenait les informations demandées par le Comité exécutif à sa 83^e session, à savoir la proposition originale d'amendement formulée par le Brésil, les réponses à la lettre circulaire invitant les membres et les observateurs à communiquer leurs remarques sur la proposition d'amendement, toute autre observation que le Brésil souhaitait transmettre au

²⁸ CX/CAC 23/46/18; CRD04 (Panama); CRD27 (Kenya); CRD47 (Algérie); CRD48 (Burundi).

²⁹ CX/CAC 23/46/19; CRD28 (Inde); CRD48 (Burundi); CRD51 (Brésil).

sujet des réponses à la lettre circulaire et toute indication de procédure susceptible d'aider la Commission à décider de la suite à donner.

158. En outre, le secrétariat a rappelé que c'était le «Guide concernant la procédure d'amendement et de révision des normes Codex et textes apparentés» contenu dans le Manuel de procédure du Codex qui s'appliquait, en particulier le paragraphe 32, et a précisé ce qui suit: «Si les réponses ne semblent pas concorder, la Commission devrait en être informée et il lui appartiendra de déterminer la marche à suivre.»
159. Le Brésil a présenté la proposition d'amendement qui concernait la valeur Brix pour l'espèce *Vitis labrusca* et les espèces hybrides qui en sont issues dans l'annexe à la norme concernée, et sa justification. Elle a indiqué que, s'il était initialement proposé de stratifier la référence Brix minimale dans le tableau de l'annexe pour les espèces *Vitis vinifera* L. et *Vitis labrusca* (et les espèces hybrides qui en sont issues) afin de fixer des valeurs Brix minimales différentes, à savoir 14 et 16, respectivement, il était proposé dans le document CRD51 non plus d'établir une stratification mais d'insérer une note explicative qui préciserait ce qui suit: «Il est reconnu que, dans différents pays, la valeur Brix peut naturellement s'écarter de ce chiffre. Dans les cas où la valeur Brix serait constamment inférieure à ce chiffre, les jus reconstitués provenant de ces pays et dont la valeur Brix serait plus faible seraient acceptables sur le marché international, à condition qu'ils remplissent les critères d'authenticité établis dans la *Norme générale pour les jus et les nectars de fruits* et que la valeur Brix ne se situe pas en dessous de 14 pour le jus de raisin provenant de l'espèce *Vitis labrusca* et des espèces hybrides qui en sont issues.» Cette approche était considérée comme plus en accord avec celle adoptée pour les autres denrées alimentaires figurant dans le tableau, comme la pomme et l'ananas.

Débats

160. En réponse à la question de savoir si les procédures prescrites par le Manuel avaient été suivies, le secrétariat du Codex a confirmé que les procédures en vigueur avaient été appliquées en temps voulu. Les avis suivants ont été exprimés:
- les éléments scientifiques disponibles justifient l'amendement proposé;
 - la modification proposée irait au-delà d'un simple amendement;
 - il serait préférable de réviser la norme dans son intégralité;
 - comme il s'agissait d'une question importante et de nature technique, il était nécessaire de la traiter d'un point de vue technique au sein d'une instance compétente avant que la Commission prenne une quelconque décision.
161. L'OIV s'est déclarée en faveur de l'amendement et a indiqué qu'elle avait suspendu ses travaux de normalisation sur ce sujet dans l'attente de la décision sur la norme du Codex afin de ne pas créer d'incohérences entre les normes internationales.
162. Un autre observateur a estimé que l'amendement proposé allait nécessiter des analyses techniques approfondies et qu'il conviendrait d'envisager de réviser la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) puisqu'elle était en vigueur depuis près de 20 ans. Il a par ailleurs mentionné que cette tâche devrait être confiée à un groupe spécial afin de garantir une analyse exhaustive de la norme et de faciliter la contribution de toutes les parties prenantes.
163. Compte tenu du caractère technique de l'amendement proposé, des observations reçues et du fait que le document CRD51 suggérait une autre manière de présenter cet amendement, il a été convenu unanimement que les débats techniques se poursuivent dans une instance adaptée avant que la question soit renvoyée devant la Commission pour décision. Toutefois, les avis divergeaient sur la question de savoir quelle serait l'instance adéquate.
164. Parmi les différentes propositions figuraient la reconstitution du Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur les jus de fruits et légumes (TFFJ), ou encore la création d'un groupe de travail électronique placé sous l'égide de la Commission, qui serait chargé d'examiner la proposition d'amendement.
165. Le secrétariat du Codex a rappelé les mécanismes de travail en vigueur pour les débats techniques, à savoir les comités et les groupes spéciaux, qui peuvent être secondés par des groupes de travail électroniques (aux fins de l'élaboration d'une proposition destinée à être examinée par l'organe subsidiaire). Il a fait remarquer que cela permettait de faire en sorte que des débats aient lieu au sein d'une instance technique qui pourrait ensuite adresser des recommandations à la Commission, et a rappelé la différence entre le rôle d'un comité technique et celui d'un groupe de travail électronique, lequel a pour fonction de mener des activités préparatoires pour faciliter les débats d'un organe subsidiaire.

166. Un membre, s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP):
- a rappelé ce qui distinguait un comité travaillant par correspondance (CTPC) d'un groupe de travail électronique, à savoir qu'un CTPC pouvait prendre des décisions tandis qu'un groupe de travail électronique pouvait seulement adresser des recommandations à un comité;
 - a noté qu'un CTPC serait en mesure d'utiliser le même outil (plateforme en ligne) qu'un groupe de travail électronique et que lorsque le mécanisme de travail était déployé par correspondance, cela ne représentait pas une charge de travail excessive par rapport au travail effectué au sein d'un groupe de travail électronique;
 - a noté que l'étendue des travaux ne devrait pas constituer un facteur déterminant dans la décision d'établir d'un groupe spécial.
167. Le secrétariat a expliqué que si l'on mettait en place un groupe de travail électronique relevant de la Commission, les membres n'auraient pas à leur disposition tous les moyens possibles de prendre des décisions techniques en vue de les proposer à la Commission pour adoption.
168. Un membre a proposé que ces travaux soient poursuivis dans le cadre d'un mécanisme informel, comprenant le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius ainsi que les présidents des organes subsidiaires du Codex. Le Président a souligné que, quel que soit le mécanisme déployé, il importait que les débats soient pleinement inclusifs afin d'éviter que des questions techniques soient présentées pour examen à la Commission.
169. Le Brésil a suggéré qu'un groupe de travail électronique qu'il présiderait soit créé sous l'égide de la Commission, en précisant qu'il proposerait une traduction vers l'anglais, l'espagnol et le français. En réponse à une question soulevée par le Président, le Brésil a indiqué être d'avis que la reconstitution du TFFJ n'était pas justifiée, étant donné le champ d'activité restreint et la volonté d'agir rapidement. L'importance du pragmatisme et de l'efficacité a été soulignée, et il a été précisé que cette approche constituait une exception et non la règle.
170. L'OIV a informé la Commission de son intention de consulter ses membres et de fournir des données à l'appui du processus. Cette proposition a été accueillie favorablement.
171. Prenant note des informations communiqués par le secrétariat du Codex, ainsi que des circonstances exceptionnelles rencontrées, les membres sont convenus que l'établissement d'un groupe de travail électronique relevant de la Commission offrait un moyen de faire progresser les discussions techniques, et ont souligné combien il importait que des experts techniques compétents participent aux activités dudit groupe.

Conclusion

172. La Commission a décidé de créer un groupe de travail électronique relevant de la Commission du Codex Alimentarius, présidé par le Brésil et travaillant en anglais, en espagnol et en français, avec le mandat suivant:
- examiner la proposition d'amendement à la *Norme générale pour les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005), qui concerne la valeur Brix pour l'espèce *Vitis labrusca* et les espèces hybrides qui en sont issues, telle qu'elle figure dans le document CRD51, et présenter au secrétariat du Codex un rapport que le Comité exécutif étudiera dans le cadre de son examen critique en vue d'adresser de nouvelles recommandations à la Commission;
 - faire tout son possible pour rendre compte au secrétariat du Codex au moins trois mois avant la 47^e session de la Commission.

RAPPORTS DES COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION (point 7 de l'ordre du jour)³⁰

173. Le Vice-Président, M. Raj Rajasekar, a présidé ce point de l'ordre du jour. Les six pays coordonnateurs ont présenté les rapports de leurs comités FAO/OMS de coordination respectifs pour la session précédente, mettant en avant, à l'intention de la Commission, des questions autres que celles relatives aux travaux d'élaboration de normes.

Rapport de la 24^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (point 7.2 de l'ordre du jour)³¹

174. Le représentant du pays coordonnateur a rappelé l'adoption des *Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique* (CXG 98-2022), notant leur actualité et leur importance en vue de la bonne mise

³⁰ CX/CAC 23/46/20; CRD04 (Panama); CRD48 (Burundi); CRD50 (Ouganda).

³¹ REP22/AFRICA.

en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi que pour la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique. Il a insisté sur le fait que les membres de la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique bénéficieraient d'un soutien accru aux fins de la mise en œuvre de ces directives dans leurs systèmes nationaux grâce aux programmes en cours de la FAO et de l'OMS et/ou à l'appui ponctuel de donateurs.

175. Le représentant du pays coordonnateur a également souligné qu'il était important pour la région de disposer d'orientations sur l'application des critères d'établissement des priorités pour les travaux, notamment l'élaboration de documents de travail et de descriptifs de projet, et qu'il importait en particulier de bénéficier d'un appui pratique qui permettrait d'aider les membres à produire des propositions robustes concernant les travaux d'élaboration de nouvelles normes régionales.

Rapport de la 22^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (point 7.3 de l'ordre du jour)³²

176. La représentante du pays coordonnateur a rappelé qu'en raison de la pandémie de covid-19, la 22^e session du Comité de coordination pour l'Asie s'était tenue en ligne en octobre 2022, et a remercié le secrétariat du Codex pour l'aide qu'il avait fourni en vue de la tenue de la réunion. Le Comité de coordination, à sa 22^e session, avait pris note des aspects positifs et négatifs de la pandémie de covid-19, appelant l'attention sur l'importance qu'il y avait à continuer d'appliquer les bonnes pratiques d'hygiène adoptées durant la pandémie et sur l'utilité de la mise en commun de bonnes pratiques à cet égard entre les pays de la région.
177. La représentante du pays coordonnateur a mis en avant les débats constructifs qui avaient eu lieu sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 dans la région. Le Comité de coordination avait noté que des aliments nouveaux étaient consommés et produits dans de nombreux pays d'Asie et que la réglementation de ces aliments était une question d'apparition récente qu'il convenait d'aborder. La représentante du pays coordonnateur a rappelé en conclusion que trois propositions de nouveaux travaux, sur les friandises traditionnelles, le riz cuit et le congé en conserve, seraient débattues par le Comité de coordination à sa 23^e session.

Rapport de la 32^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (point 7.1 de l'ordre du jour)³³

178. La représentante du pays coordonnateur a indiqué que le Comité de coordination pour l'Europe avait, à sa 32^e session, demandé au secrétariat du Codex d'étudier plus avant la possibilité de diffuser les réunions du Codex sur le web, y compris celles du Comité exécutif, et de porter cette question à l'attention de la Commission. Cependant, faute de temps, la Commission n'avait pas pu débattre de cette question à sa 45^e session.
179. La représentante du pays coordonnateur a rappelé l'avis juridique communiqué au Comité exécutif à sa 80^e session, selon lequel les sessions du Comité exécutif devraient se tenir en privé sauf décision contraire de la Commission. La représentante du pays coordonnateur a noté que le Comité exécutif était convenu par le passé de publier des enregistrements audio de ses sessions. Afin de renforcer la confiance dans l'intégrité des pratiques suivies en réunion et la conduite des travaux du Comité exécutif, et afin de permettre aux futurs membres du Comité exécutif de se familiariser avec les méthodes de travail de ce dernier, la représentante du pays coordonnateur a proposé qu'un projet pilote de diffusion des réunions du Comité exécutif sur le web soit lancé en 2024.

Débats

180. Certains membres se sont prononcés en faveur d'une diffusion des réunions du Comité exécutif sur le web, qui selon eux accroîtrait la transparence et offrirait aux délégués prenant part aux réunions de la Commission une occasion de mieux se préparer.
181. D'autres membres ont noté qu'il était nécessaire, pour examiner plus avant cette question, de disposer d'informations supplémentaires, notamment sur la façon dont procédaient les comités similaires de la FAO. Ces membres ont rappelé que les membres du Comité exécutif représentaient les intérêts de la Commission dans son ensemble, qu'il était rendu compte des débats du Comité exécutif dans le rapport de la réunion et que certains volets de ces débats, tels que l'examen critique, étaient de nature sensible et qu'une diffusion sur le web pouvait ne pas être nécessaire ni appropriée.
182. Le secrétariat du Codex a rappelé que le Comité exécutif était différent de tous les autres comités du Codex, y compris la Commission, et que sa composition était bien définie et restreinte. Le secrétariat du Codex a également évoqué l'avis préliminaire communiqué par le Bureau juridique de la FAO au Comité exécutif à sa

³² REP22/ASIA.

³³ REP22/EURO.

80^e session, selon lequel la Commission devrait donner son accord à une diffusion des réunions du Comité exécutif sur le web.

183. Le secrétariat du Codex a indiqué que, conformément à la demande formulée par la Commission, il pourrait établir un document sur la question, y compris les incidences juridiques de la diffusion des réunions du Comité exécutif sur le web.

Rapport de la 22^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (point 7.4 de l'ordre du jour)³⁴

184. Le représentant du pays coordonnateur a remercié les membres de la région pour leur participation active et efficace grâce à laquelle des décisions consensuelles ont pu être prises au sujet de questions importantes pour le Comité de coordination.
185. Le représentant du pays coordonnateur a mentionné une série de questions qui étaient ressorties de réunions régionales et d'enquêtes, notamment une proposition de modification de la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005), les Déclarations de principes et les nouvelles technologies alimentaires. Le représentant du pays coordonnateur a rappelé les travaux en cours concernant l'élaboration d'une norme régionale du Codex sur les morelles de Quito (naranjilla), remerciant la présidence du groupe de travail électronique, assurée par la Colombie et le Mexique, pour son travail.

Rapport de la 16^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (point 7.5 de l'ordre du jour)³⁵

186. Le représentant du pays coordonnateur a noté l'importance, pour la région, de l'adoption de la *Norme régionale sur le jus de noni fermenté* (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest) et des limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol, lesquelles contribueraient au suivi et à la régulation des niveaux de ces LMR dans les produits alimentaires importés par la région.
187. Le représentant du pays coordonnateur a rappelé les activités régionales en cours, notant que les pays avaient recensé les difficultés et les priorités nationales et collaboraient avec le Fonds fiduciaire du Codex pour soumettre une proposition sur le renforcement de l'action du Codex dans la région, et qu'ils recherchaient une collaboration régionale et un appui technique dans des domaines connexes clés.

Rapport de la 11^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE) (point 7.6 de l'ordre du jour)³⁶

188. Le représentant du pays coordonnateur a rappelé les efforts faits par les membres de la région pour contribuer aux travaux du Codex et a remercié le secrétariat du Codex pour son appui constant tout au long de ce processus. Le représentant du pays coordonnateur a noté que l'Arabie saoudite, en tant que pays coordonnateur, était déterminée à aider la région à participer davantage aux travaux du Codex, rappelant qu'il s'agissait là également d'un objectif du Plan stratégique du Codex 2020-2025, à savoir l'objectif stratégique 4, qui vise à faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme.
189. Le représentant du pays coordonnateur a souligné que le discours d'ouverture prononcé lors de la 11^e session du Comité de coordination pour le Proche-Orient, sur le thème: «La transformation des systèmes alimentaires, pour un approvisionnement alimentaire durable et une meilleure santé», avait suscité un débat animé au cours duquel les membres avaient fait connaître leur expérience concernant ce thème et commencé à travailler sur une approche coordonnée visant à mettre en place des régimes alimentaires sains et des systèmes agroalimentaires durables. Le représentant du pays coordonnateur a souligné qu'il importait d'appuyer les travaux du Codex dans ce domaine et a encouragé tous les membres du Comité de coordination pour le Proche-Orient à participer activement aux débats sur cette question.

Conclusion

190. La Commission:

- i. a accueilli avec satisfaction les rapports des six comités régionaux FAO/OMS de coordination;
- ii. a noté que les rapports ayant été présentés indiquaient que les comités de coordination offraient un espace d'échange sur un large éventail de questions, conformément à ce qui avait été envisagé dans le cadre du processus de revitalisation engagé il y a une dizaine d'années;
- iii. a noté l'intérêt que suscitait la diffusion des réunions du Comité exécutif sur le web et a prié le secrétariat du Codex d'étudier plus avant cette question, en tenant compte des pratiques ayant cours

³⁴ REP23/LAC.

³⁵ REP23/NASWP.

³⁶ REP23/NE.

dans les organes similaires de la FAO, et de lui présenter un document sur cette question à sa 47^e session, en 2024.

APPLICATION DES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES CONCERNANT LE RÔLE DE LA SCIENCE DANS LA PRISE DE DÉCISIONS DU CODEX ET LES AUTRES FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION (LES « DÉCLARATIONS DE PRINCIPES ») (point 8 de l'ordre du jour)³⁷

191. Le Vice-Président, M. Raj Rajasekar, a présidé ce point de l'ordre du jour et l'a présenté en rappelant les débats menés et l'accord conclu lors de la 45^e session de la Commission concernant les travaux portant sur les Déclarations de principes. Il a expliqué que le document relatif au point de l'ordre du jour avait été élaboré sur la base d'une analyse des observations reçues en réponse à la lettre circulaire³⁸ concernant le projet d'orientations. Jusqu'à présent, aucune observation n'a été reçue de la part des présidents des organes subsidiaires.

Débats

192. Le Vice-Président a noté que les différentes dispositions du projet de directives étaient de plus en plus connues. Les membres ont accueilli favorablement le document et se sont félicités du travail accompli, notamment de l'analyse approfondie réalisée par le Président et le Vice-Président et par le secrétariat du Codex sur ce sujet. Ils ont fait part des observations générales suivantes:

- a. le projet d'orientations, bien qu'il ne soit pas achevé, constitue un outil pratique et utile afin de rendre opérationnelles les Déclarations de principes, et peut être utilisé par les présidents des organes subsidiaires et par les membres;
- b. le projet d'orientations peut contribuer à promouvoir une application cohérente au sein des comités du Codex et l'expérience acquise dans le cadre de sa mise en œuvre servira de base à de futurs ajustements;
- c. le diagramme figurant dans le projet d'orientations a été utile afin de guider les débats et d'aider les présidents des organes subsidiaires;
- d. le champ d'application visait l'élaboration d'orientations pratiques permettant de rendre opérationnelles les Déclarations de principes et non de les réexaminer ou de les modifier dans le Manuel de procédure;
- e. s'il est important de poursuivre les travaux sur le projet d'orientations, il convient d'attendre de disposer d'expériences plus approfondies concernant sa mise en œuvre;
- f. un certain nombre de questions importantes doivent encore être examinées;
- g. l'inclusion de la possibilité d'utiliser des notes de bas de page indiquant la manière dont la norme a été adoptée, a suscité des préoccupations, car cela pourrait entraîner une dévalorisation de la norme et donner l'impression qu'il s'agit d'une norme de catégorie inférieure;
- h. le Manuel de procédure contient déjà toutes les orientations permettant aux membres de s'abstenir d'accepter ou d'exprimer des réserves sans empêcher l'adoption de normes;
- i. d'autres membres se sont déclarés favorables à l'inclusion de la possibilité d'utiliser des notes de bas de page dans les normes, notant que celles-ci étaient déjà utilisées à certaines occasions dans les normes du Codex et qu'elles pourraient permettre aux présidents d'aborder les différents points de vue et de faire avancer les travaux du Codex, tout en gardant à l'esprit les avis émis par le Comité exécutif et la Commission concernant l'utilisation de ces notes;
- j. le texte entre crochets pourrait être conservé pour le moment, en attendant d'acquérir l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du projet d'orientations, avant de le réexaminer;
- k. il est nécessaire d'apporter plus de précisions concernant les expressions «autres facteurs légitimes», «s'abstenir d'accepter» et «réserves»;
- l. le projet d'orientations contient une définition pratique de «s'abstenir d'accepter»;
- m. il est possible d'inclure dans le Manuel, à l'intention des présidents, les orientations pratiques visant à rendre opérationnelles les Déclarations de principes, lorsque celles-ci auront été achevées.

193. Le Vice-Président, tout en reconnaissant la diversité des points de vue, a noté que le projet d'orientations était considéré comme utile, sous sa forme actuelle, aux fins de sa diffusion aux membres et aux présidents des organes subsidiaires. Il a également été noté qu'il convenait d'acquérir davantage d'expérience dans la mise

³⁷ CX/CAC 23/46/21; CRD04 (Panama); CRD05 (Panama); CRD29 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Mali, Singapour); CRD38 (Indonésie); CRD45 (IUFOST); CRD46 (Libéria); CRD48 (Burundi); CRD50 (Ouganda); CRD53 (Maurice).

³⁸ CX/CAC 23/46/31 Add.1.

en œuvre du projet d'orientations afin d'éclairer les débats futurs sur cette question. Un membre a souligné la nécessité de préciser le caractère préliminaire et volontaire des orientations. Le Vice-Président a confirmé que l'utilisation des orientations demeurerait volontaire. Un autre membre a suggéré qu'afin d'acquérir davantage d'expérience dans la mise en application du projet d'orientations, les présidents des organes subsidiaires du Codex devraient en être informés et l'utiliser le cas échéant.

Conclusion

194. La Commission:

- i. a pris note des nouvelles observations formulées en réponse à la lettre circulaire 2023/32/OCS-CAC concernant le projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les autres facteurs à prendre en considération;
- ii. a rappelé sa conclusion précédente selon laquelle le projet d'orientations demeurerait utile et disponible à titre d'orientations pratiques, à l'intention des présidents de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires ainsi que des membres, lorsqu'un accord était obtenu sur les aspects scientifiques mais que les avis divergeaient sur d'autres facteurs/considérations;
- iii. a noté les divergences de vues persistantes parmi les membres au sujet de la question restée en suspens quant à l'utilisation des notes de bas de page dans le cadre de l'application des Déclarations de principes;
- iv. a noté les préoccupations constantes des membres au sujet du fait que les expressions «s'abstenir d'accepter» et «réserves» n'étaient pas assez claires;
- v. a confirmé que le champ d'application prévu pour l'élaboration du projet d'orientations excluait la révision des Déclarations de principes dans le Manuel de procédure;
- vi. est convenue de la nécessité d'acquérir davantage d'expérience dans la mise en œuvre du projet d'orientations;
- vii. est convenue de réexaminer le projet d'orientations à la lumière de l'expérience acquise.

NOUVELLES SOURCES D'ALIMENTS ET NOUVEAUX SYSTÈMES DE PRODUCTION (point 9 de l'ordre du jour)³⁹

195. Le Vice-Président, M. Diego Varela, a présidé ce point de l'ordre du jour et l'a présenté en rappelant que les débats sur le sujet avaient commencé à la 44^e session de la Commission, et que la question avait ensuite été longuement examinée par le Comité exécutif et par la Commission à sa 45^e session et que les membres avaient également communiqué des observations écrites à deux reprises. Le représentant de la FAO a mis en avant quelques activités qui avaient été menées récemment dans le cadre du programme prospectif de l'Organisation en matière de sécurité sanitaire des aliments et qui présentaient un intérêt pour les débats sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, notamment une réunion d'experts organisée il y a peu, qui portait sur les denrées alimentaires d'origine végétale, la fermentation de précision et l'impression 3D⁴⁰. Le représentant de l'OMS a présenté des travaux concernant les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production dans le contexte d'une alimentation saine.
196. Le Vice-Président a axé la discussion sur la contribution que pourrait apporter le Codex, en tant qu'organisme international de normalisation, aux questions relatives aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production, et sur les mécanismes qui pourraient alors être utilisés à cette fin.

Débats

Rôle du Codex

197. De façon générale, les membres et les observateurs ont reconnu l'importance et la pertinence des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production, ainsi que le rôle déterminant que le Codex pourrait jouer dans ce domaine. Ils ont insisté sur l'importance des données scientifiques et de l'évaluation des risques, qui devaient jeter les bases de toute activité éventuelle du Codex dans ce domaine, et ont constaté l'utilité des travaux que la FAO et l'OMS avaient réalisés à ce jour et pourraient réaliser à l'avenir.
198. Pour ce qui est des types de travaux que le Codex pourrait entreprendre, les membres et observateurs ont partagé des propositions très diverses, à savoir:

³⁹ CX/CAC 23/46/22; CRD02 (FAO); CRD04 (Panama); CRD30 (Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Inde, Kenya, Mali, Singapour, Suriname); CRD38 (Indonésie); CRD40 (Arabie saoudite); CRD44 (Malaisie); CRD45 (Union internationale de science et de technologie alimentaires); CRD54 (Good Food Institute).

⁴⁰ CRD02 (FAO).

- a. définir les «nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production», car il s'agit d'une expression très générique et qu'il faut que le Codex détermine les domaines dans lesquels il pourrait apporter une valeur ajoutée;
- b. accorder une attention particulière à la viande et aux produits comestibles de la mer issus de cultures cellulaires et à la fermentation de précision afin de favoriser la cohérence, entre les pays et les régions, des approches réglementaires et des mesures de gestion des risques appliquées à ces nouveaux aliments;
- c. élaborer des principes généraux d'analyse des risques relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production afin d'aider les autorités nationales à gérer ces sources et systèmes;
- d. aborder les aspects liés à la sécurité sanitaire des algues marines, car celles-ci sont de plus en plus échangées à l'échelle mondiale et il n'existe pas de normes;
- e. mettre au point des directives en matière d'hygiène alimentaire et un code d'usages sur la production de nouveaux aliments;
- f. examiner les textes horizontaux existants afin de repérer les lacunes qui devraient éventuellement être comblées pour que ces textes soient aussi applicables aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production;
- g. gérer les nouveaux risques que représentent les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production;
- h. prendre en compte les exigences relatives aux produits halal dans toute discussion sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production;
- i. s'appuyer sur une analyse des législations, des réglementations et des mesures de gestion des risques à l'échelle nationale pour déterminer les principaux domaines de travail;
- j. dresser la liste des produits qui sont consommés depuis quelque temps dans certains pays et de ceux qui ne le sont pas, afin de mieux définir les domaines de travail et les stratégies.

199. Un membre a évoqué les difficultés dues au fait que la technologie de culture cellulaire entraînait l'apparition de nouvelles méthodes de production de denrées traditionnelles ou de dérivés de celles-ci, et a fait remarquer que les préoccupations ne concernaient pas que la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi le commerce des produits alimentaires. Plusieurs membres étaient d'avis qu'il serait plus indiqué d'appliquer une approche horizontale aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production. Certains membres ont également souligné le rôle des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production dans la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, et la nécessité qui en découlait d'élaborer des normes.

200. Plusieurs membres ont rappelé que le Comité exécutif avait demandé au secrétariat du Codex d'établir des orientations pratiques sur les propositions de nouveaux travaux, ce qui devrait être fait en 2024, et ont estimé que cette ressource serait également utile aux membres qui prévoyaient de soumettre des propositions de travaux dans le domaine des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production.

Mécanismes de travail

201. De nombreux membres étaient d'avis que les mécanismes de travail existants du Codex étaient suffisants pour traiter les propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production. L'éventail de sujets couverts par les comités du Codex s'occupant de questions générales et ceux s'occupant de produits permet de jouir d'une grande marge de manœuvre et, si besoin, il est toujours possible de réviser les mandats de ces comités ou de créer un groupe spécial intergouvernemental, même si cela n'était pas nécessaire pour le moment.

202. Quelques membres ont évoqué la possibilité d'un nouveau mécanisme, comme un groupe chargé des aspects de sécurité sanitaire des aliments qui sont propres aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production (notamment les milieux de culture cellulaire d'aliments), dont la création serait utile et viendrait combler une lacune existante. D'autres ont jugé qu'en l'absence de propositions concrètes de nouveaux travaux, il était trop tôt pour envisager un tel mécanisme. Un membre a exhorté à faire preuve de pragmatisme et de souplesse dans l'approche suivie et a encouragé la Commission à exploiter toutes les modalités de travail que le Codex avait à sa disposition.

203. D'aucuns se sont inquiétés de la priorité accordée aux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en particulier au sein des organes subsidiaires existants.

204. Quel que soit le mécanisme utilisé, il est considéré comme essentiel de veiller à l'inclusivité et de poursuivre la collecte d'informations exactes et actualisées sur ce domaine dynamique et en constante évolution.

205. Un membre a exprimé la nécessité d'accélérer les travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production au sein du Codex.

Conclusion

206. La Commission:

- i. a souligné qu'il importait de relever les défis posés par les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production et que le Codex avait un rôle primordial à jouer à cet égard;
- ii. a noté que les mécanismes de travail actuels étaient suffisants pour traiter tous nouveaux travaux que les membres pourraient proposer sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production;
- iii. a pris acte des différentes questions soulevées par les membres et les observateurs et a encouragé les membres à présenter des documents de travail ou des propositions de nouveaux travaux, que ce soit aux comités du Codex en activité ou au Comité exécutif, par l'intermédiaire du secrétariat du Codex;
- iv. a remercié la FAO et l'OMS des activités qu'elles continuaient de mener sur la question.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX (point 10 de l'ordre du jour)⁴¹

Introduction

207. Le Vice-Président, M. Allan Azegale, a présidé ce point de l'ordre du jour. Le secrétariat du Codex a présenté le document dans lequel figurait un rapport sur les dépenses de l'année civile 2022 ainsi que des prévisions pour 2023 et une proposition de budget pour 2024-2025.

208. Le secrétariat du Codex a noté que les coûts d'interprétation et de traduction avaient augmenté en 2022-2023 en raison de l'inflation et de la tenue de réunions associant participation en personne et en ligne et/ou comptant un plus grand nombre de jours. Au cours de la même période, les dépenses de personnel étaient elles aussi plus élevées que ce qui avait été prévu au budget. Cela a engendré un déficit qui a été couvert par une dotation spéciale de la FAO en 2023.

209. Le secrétariat du Codex a noté que le budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 est conforme aux objectifs fixés dans le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025. Le secrétariat du Codex continuera de rechercher des moyens de réaliser des gains d'efficacité, tout en notant qu'un déficit est toujours prévu pour le prochain exercice biennal.

210. Les contributions extrabudgétaires du Japon, de la République de Corée et de Singapour ont été appréciées. Le secrétariat du Codex a noté qu'il sollicitait des contributions extrabudgétaires pour appuyer les activités menées au titre de l'objectif 3 du Plan stratégique, lequel consiste à faire en sorte que les textes du Codex soient reconnus et utilisés. Le secrétariat du Codex a noté que des ressources supplémentaires devraient être nécessaires pour appuyer l'exécution du projet en cours visant à améliorer l'accès à l'ensemble des textes du Codex dans les six langues officielles, dont le coût est estimé à environ 1,5 million d'USD sur cinq ans. Poursuivre et étendre les activités de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex devrait également nécessiter des ressources extrabudgétaires.

Débats

211. Les membres ont accueilli favorablement le document, se sont félicités de la discussion au sein du Comité exécutif à sa 85^e session sur les questions financières, et:

- a. ils ont demandé une ventilation détaillée des types de dépenses par programme et activité, ce qui permettra de prendre des décisions plus éclairées en matière de hiérarchisation et de redistribution des ressources du Codex selon les priorités;
- b. ils se sont dits préoccupés par la situation budgétaire et ont souligné qu'il fallait donner la priorité aux activités de base et affecter les ressources en conséquence;
- c. ils ont noté qu'il importait que l'établissement de rapports financiers soit effectué de manière détaillée, transparente et plus régulière;
- d. ils ont mis les membres en garde contre l'élargissement des travaux du Codex dans le contexte de la planification stratégique, étant donné les contraintes budgétaires;
- e. ils ont salué le fait que la FAO et l'OMS aient consacré des ressources spécifiques au budget du Codex dans leur budget respectif;

⁴¹ CX/CAC 23/46/23.

- f. ils se sont déclarés favorables aux travaux menés par le secrétariat du Codex;
- g. ils se sont dits prêts à travailler avec la FAO et l'OMS pour veiller à ce que le Codex dispose des ressources adaptées.

212. Un membre, tout en remerciant la FAO pour le soutien apporté aux travaux du Codex par le biais d'une allocation exceptionnelle supplémentaire en 2022-2023, a noté l'absence de règles de discipline dans la mise en œuvre du budget approuvé. Le membre a donc suggéré que la Commission se penche sur la nécessité d'une évaluation des travaux du secrétariat du Codex qui serait présentée à la Commission à sa 47^e session.

213. Le secrétariat du Codex:

- a. a noté la demande d'informations complémentaires;
- b. a noté qu'en matière de gestion de budget, il respectait les règles de gestion financière de la FAO et rendait compte de ses dépenses comme il se doit, au moyen des procédures mises en place par l'Organisation pour ce faire;
- c. a précisé que la proposition de budget 2024-2025 ne concernait que le programme de travail ordinaire du secrétariat, comme le détaille le document portant la cote CX/CAC 23/46/23, et qu'elle n'avait pas changé par rapport aux années précédentes;
- d. a indiqué qu'il cherchait des ressources extrabudgétaires pour le projet visant à améliorer l'accès à l'ensemble des textes du Codex dans les six langues officielles et à faciliter les travaux sur leur utilisation et leur impact.

Conclusion

214. La Commission:

- i. a approuvé les conclusions émanant des 83^e et 85^e sessions de son Comité exécutif sur les questions budgétaires et financières;
- ii. a remercié la FAO et l'OMS de la considération et de l'appui sans faille qu'elles accordent à ses travaux et des fonds qu'elles consacrent spécifiquement à son budget;
- iii. a pris note du rapport intérimaire 2022-2023 et de la proposition pour 2024-2025, y compris la dotation spéciale de la FAO destinée à couvrir le déficit budgétaire pour l'exercice biennal en cours;
- iv. a noté qu'il fallait continuer d'adopter une approche souple et de hiérarchiser et redistribuer les ressources selon les priorités à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Codex, et consacrer un financement durable au Codex afin de combler les déficits actuels ou prévus;
- v. a incité vivement les membres à appeler les représentants de leur gouvernement auprès de la FAO et de l'OMS à fournir des ressources adaptées pour mettre en application le programme du Codex;
- vi. a salué les contributions extrabudgétaires que le Japon, la République de Corée et Singapour ont versées au Codex;
- vii. a noté qu'il est de plus en plus difficile de mettre en œuvre le plan de travail du Codex, a remercié les membres qui fournissent déjà au Codex des ressources extrabudgétaires, et a encouragé les membres à envisager un financement extrabudgétaire du projet en cours visant à accroître l'accès aux textes du Codex dans les six langues officielles et à assurer le suivi de l'utilisation et de l'impact des textes du Codex;
- viii. a demandé des informations plus détaillées, notamment en ce qui concerne la ventilation des types de dépenses par programme et activité, afin de mieux cerner les domaines de dépenses et de recenser les besoins et les priorités à venir, et a demandé qu'on présente, à titre exceptionnel, un rapport intérimaire contenant ces informations au Comité exécutif à sa 86^e session.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 11 de l'ordre du jour)⁴²

215. Le Vice-Président, M. Allan Azegale, a présidé ce point de l'ordre du jour. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point et ont résumé les questions abordées dans le document.

⁴² CX/CAC 23/46/24; CRD02 (FAO), CRD08 (Coordonnateur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes); CRD31 (Bénin); CRD52 (FAO).

Débats

216. Les membres se sont félicités du travail accompli par la FAO et l'OMS et de leur contribution aux activités du Codex. Les membres ont en outre abordé les points suivants:
- a. l'importance du financement durable du programme relatif aux avis scientifiques dans le cadre des délibérations relatives au budget qui ont lieu pendant les réunions de la FAO et de l'OMS ayant trait à la gouvernance;
 - b. la contribution des membres et des spécialistes nationaux au programme relatif aux avis scientifiques;
 - c. l'importance des avis scientifiques, qui sont le point de départ des textes du Codex et permettent éviter des obstacles inutiles au commerce;
 - d. l'importance des informations diffusées au moyen de la plateforme sur les aliments issus d'OGM, en particulier pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, et l'éventuel besoin d'élargir sa mission;
 - e. la nécessité pour les organismes des Nations Unies qui réalisent des travaux d'évaluation des risques de se coordonner et d'éviter les chevauchement d'activités; l'importance des travaux de la FAO concernant les questions de sécurité sanitaire des aliments liées aux inhibiteurs environnementaux;
 - f. les organisations internationales ne devraient pas procéder à des examens redondants des produits chimiques utilisés dans l'alimentation qui relèvent de la compétence des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS;
 - g. l'importance des travaux de la FAO concernant les questions de sécurité sanitaire des aliments liées aux inhibiteurs environnementaux;
 - h. la nécessité d'aider les membres à mettre en œuvre les évaluations des systèmes de contrôle des aliments en utilisant l'outil de la FAO et de l'OMS destiné à cette fin, lequel permet d'adopter une démarche solide, fondée sur des éléments factuels et participative pour jeter les bases du renforcement des capacités des membres en matière de sécurité sanitaire des aliments et de programmes officiels de contrôle des aliments;
 - i. l'importance des travaux sur l'alimentation saine, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments, y compris au titre du volet sur la sécurité sanitaire des aliments du plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite;
 - j. les membres ont encouragé la FAO et l'OMS à travailler sur un plan conjoint de mise en œuvre de leurs stratégies respectives en matière de sécurité sanitaire des aliments;
 - k. la nécessité de poursuivre les efforts visant à élargir la représentation dans les organes d'évaluation des risques;
 - l. le besoin de mieux mettre en avant les importants travaux du Fonds fiduciaire du Codex dans le programme de la Commission;
 - m. la possibilité pour le Fonds fiduciaire du Codex d'envisager le renforcement de projets régionaux;
 - n. l'importance des bureaux nationaux et régionaux de la FAO et de l'OMS pour ce qui concerne l'aide apportée aux membres pour remédier à des problèmes de sécurité sanitaire des aliments.
217. Le représentant de la FAO a exprimé sa satisfaction et sa gratitude concernant toutes les observations positives communiquées. Le représentant a noté que les membres étaient encouragés à envisager un élargissement de la mission de la plateforme sur les aliments issus d'OGM, dans le but d'y inclure éventuellement les organismes ayant fait l'objet d'une édition génomique et de prendre en compte d'autres travaux de renforcement des capacités, et a souligné que, lors des manifestations en marge de la Commission, on présenterait des informations complémentaires sur la manière dont les activités de la FAO contribuaient à l'utilisation des textes du Codex. Le représentant a souligné qu'il fallait continuer de financer le Fonds fiduciaire du Codex et a encouragé tous les membres qui souhaitaient financer des activités du Fonds à contacter la FAO et l'OMS, respectivement. Le représentant a encouragé tous les membres qui souhaitaient se tenir au courant des publications portant sur les travaux liés au Codex menés respectivement par la FAO et l'OMS à contacter leurs point de contact du Codex, qui seront informés de toutes les parutions à ce sujet. Par ailleurs, les publications sont également disponibles dans les pages web de la FAO⁴³ et de l'OMS⁴⁴.
218. Le représentant de l'OMS s'est félicité des observations encourageantes formulées par les membres et du soutien qu'ils prêtent en matière d'avis scientifiques en mettant à disposition des experts scientifiques et en fournissant des ressources financières. Il a souligné l'objectif de l'Organisation consistant à éviter les

⁴³ <https://www.fao.org/food-safety/fr/>.

⁴⁴ <https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/standards-and-scientific-advice-on-food-and-nutrition>.

chevauchements inutiles d'évaluations des risques et a noté que la FAO et l'OMS continuaient à donner des orientations scientifiques, à améliorer la communication sur les risques et à collaborer avec les membres dans le domaine de la production de données et de leur utilisation aux fins de l'évaluation des risques et l'établissement de normes. En outre, il a encouragé les membres à assister aux manifestations parallèles consacrées au Fonds fiduciaire du Codex afin qu'ils puissent en savoir plus sur les succès obtenus et les difficultés rencontrées dans le cadre du programme.

219. Un coordonnateur a fait référence au document CRD08 en soulignant le travail réalisé en collaboration avec la FAO et l'OMS, ainsi qu'avec d'autres organisations de coopération internationale, et en insistant sur l'importance de l'utilisation d'outils en ligne au sein de la région afin d'assurer un meilleur accès à l'information.

Conclusion

220. La Commission:

- i. a pris note des informations communiquées et a remercié la FAO et l'OMS pour le soutien constant qu'ils prêtent au Codex Alimentarius;
- ii. a encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre leur collaboration fructueuse dans le cadre de la mise en œuvre des Priorités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris au titre du volet sur la sécurité sanitaire des aliments du plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite;
- iii. est convenue des avantages que présentaient pour les membres du Codex les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées en ligne et a indiqué qu'il était favorable à leur poursuite dans le cadre d'une approche mixte adaptée qui continue de renforcer la mobilisation;
- iv. a encouragé les membres du Codex à envisager:
 - a. de favoriser le maintien d'un financement accru des programmes relatifs aux avis scientifiques lors des délibérations relatives au budget qui ont lieu pendant les réunions de la FAO et de l'OMS ayant trait à la gouvernance;
 - b. de fournir des ressources extrabudgétaires pour continuer de renforcer les capacités dans le cadre des programmes relatifs aux avis scientifiques.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE, ET NOMINATION DES COORDONNATEURS (point 12 de l'ordre du jour)⁴⁵

Élection du Président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius

221. La Commission a élu par consentement général les membres ci-après pour un mandat allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de la Commission (47^e session):

Président:	M. Steve Wearne (Royaume-Uni)
Vice-présidents:	M. Allan Azegale (Kenya)
	M. Raj Rajasekar (Nouvelle-Zélande)
	M. Diego Varela (Chili)

Élection des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique

222. La Commission a élu/réélu par consentement général les membres suivants du Comité exécutif sur une base géographique pour la période allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission (48^e session):

Afrique:	Maroc (Royaume du) (élu)
Asie:	Inde (élue)
Europe:	Finlande (réélue)
Amérique latine et Caraïbes:	Costa Rica (élu)
Proche-Orient:	Iran (République islamique d') (réélu)
Amérique du Nord:	Canada (réélu)
Pacifique Sud-Ouest:	Vanuatu (réélu)

⁴⁵ CX/CAC 23/46/25; CRD32 (Argentine, Bénin), CRD35 (El Salvador).

Nomination des coordonnateurs

223. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que deux des comités FAO/OMS de coordination s'étaient réunis depuis la 45^e session, à savoir le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest et le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient. Le secrétariat a également fait savoir à la Commission que ces deux comités de coordination avaient proposé que le mandat des coordonnateurs actuels, à savoir les Fidji et l'Arabie saoudite, respectivement, soit renouvelé.

Conclusion

224. Conformément au paragraphe IV.2 du Règlement intérieur de la Commission et sur la base des propositions faites par les comités FAO/OMS de coordination, les membres ci-après de la Commission ont été nommés à nouveau en qualité de coordonnateurs pour un mandat allant de la fin de la 46^e session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suivra la prochaine session du comité régional de coordination concerné (c'est-à-dire, selon le programme actuel, jusqu'à la fin de la 48^e session de la Commission, en 2025).

CCNASWP: Fidji (mandat renouvelé)

CCNE: Arabie saoudite (mandat renouvelé)

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 13 de l'ordre du jour)⁴⁶

225. Le Président de la Commission a remercié les pays membres chargés de nommer les présidents des organes subsidiaires du Codex, en rappelant les efforts consentis sans relâche afin d'assurer la réalisation du mandat du Codex.

Conclusion

226. La Commission a confirmé la désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex, telle que présentée dans l'annexe X.

QUESTIONS DIVERSES (point 14 de l'ordre du jour)⁴⁷

Proposition relative à l'élaboration d'une norme de groupe pour certains types de mils

227. La Commission a examiné une proposition présentée par l'Inde relative à l'élaboration d'une norme de groupe pour certains types de mils, en notant les échéances y relatives dans le contexte de l'Année internationale du mil 2023. Tout en notant l'intérêt suscité par la proposition auprès de nombre d'entre eux, les membres ont indiqué que celle-ci devrait prendre en compte les questions pertinentes en matière de sécurité sanitaire et de qualité et pourrait être examinée de manière plus approfondie conformément aux procédures et à la priorité relative déterminée à la lumière d'autres travaux.

Conclusion

228. La Commission a accueilli favorablement la proposition de l'Inde relative à l'élaboration d'une norme de groupe pour certains types de mils visant à prendre en compte l'accroissement du commerce international de ces produits et a décidé que le secrétariat du Codex évaluerait plus avant la proposition afin de s'assurer de son exhaustivité et publierait une lettre circulaire sollicitant les observations des membres et des observateurs avant de la porter à l'attention du Comité exécutif pour examen critique, puis à la Commission à sa 47^e session, en vue de son approbation au titre de nouveaux travaux.

⁴⁶ CX/CAC 23/46/26.

⁴⁷ CRD33 (Inde).

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON
PRÉSIDENT
PRESIDENTE**

Mr Steve Wearne
Chairperson of the Codex Alimentarius Commission
UK Food Standards Agency
United Kingdom

**VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES**

Dr Allan Azegele
Senior Deputy Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Livestock Development Kenya

Mr Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
New Zealand

Mr Diego Varela
Secretario Ejecutivo
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Chile

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALBANIA - ALBANIE

Mr Françesk Fusha
Second Secretary
Albanian Embassy
Roma

Mr Matthijs Van Huijgevoort
Alternate Representative
Permanent Representation of Albania

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Mr Sami Kolli
Directeur général de la régulation et de
l'organisation des activités
Ministère du Commerce et de la Promotion des
Exportations
Alger

Ms Tassadit Ait Yahia
Delegate
Embassy of Algeria

Mr Noureddine Haridi
Sous-directeur de la normalisation des produits
alimentaires
Ministère du Commerce et de la Promotion des
Exportations.
Alger

**ANTIGUA AND BARBUDA - ANTIGUA-ET-
BARBUDA - ANTIGUA Y BARBUDA**

Dr Nneka Hull James
Veterinary Officer
Ministry of Foreign Affairs, Agriculture, Trade and
Barbuda Affairs
St John's

ARGENTINA - ARGENTINE

Mr Guillermo Spika
Representante Permante Alterno de Argentina
ante FAO

Ms Carolina Hernández
Representante Permante Alterna de Argentina
ante FAO

ARMENIA

Ms Marieta Stepanyan
Second Secretary
Permanent Representation of Armenia to FAO
Rome

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Tom Black
First Assistant Secretary
Australian Government
Canberra

Ms Nicola Hinder
Deputy Secretary
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canberra, ACT

Ms Ruth Mallett
Agriculture Adviser
Australian Embassy

Mr Scott Mersch
Director of Codex, SAFEMEAT, PASE
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canberra

Dr Anna Somerville
Assistant Secretary, Export Standards Branch
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canberra, ACT

AUSTRIA - AUTRICHE

Mrs Bettina Brandtner
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry, Regions and
Water Management
Vienna

Mrs Karin Gromann
Senior Expert
Federal Ministry Social Affairs, Health, Care and
Consumer Protection
Vienna

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN

Mr Ramazan Nabiyeu
Head
Food Safety Agency of the Republic of Azerbaijan
Baku

Mrs Arzu Yusubova
Senior Consultant
Food Safety Agency of The Republic of Azerbaijan
Baku

BANGLADESH

Dr Md Faisal Abedin Khan
Deputy Secretary
Ministry of Industries
Dhaka

Mr Enamul Hoque
Deputy Director (Agriculture and Food)
Bangladesh Standards and Testing Institution
Dhaka

Dr Mohammad Dalower Hossain Prodhan
Senior Scientific Officer
Bangladesh Agricultural Research Institute (BARI)
Dhaka

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Mr Kiryl Piatrouski
Acting Permanent Representative of Belarus to the
FAO
Embassy of Belarus to Italy

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Carl Berthot
General Advisor
FPS Public Health, Food Chain Safety and
Environment
Brussels

BELIZE - BELICE

Dr Natalie Gibson
Laboratory Administrator/Deputy Director of Food
Safety
Belize Agricultural Health Authority
Belize

BENIN - BÉNIN

Dr Françoise Assogba Komlan
Secrétaire Générale du Ministère
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
Cotonou

Mr Egnon Jacques Hougbenou Houngla
Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition
Appliquée, Point de Contact Codex
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
Porto-Novo

Mr Comlan Dagbegnon Tossougbo Hinson
Animateur du Secrétariat Permanent du Comité
National du Codex Alimentarius
Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la
Pêche
Cotonou

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Mr Kinley Rabgay
Sr.RQO
Bhutan Food and Drug Authority
Thimphu

Mr Chador Wangdi
Executive Specialist III
Ministry of Health
Thimphu

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)
BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)
BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Eng Wilder Fernando Aguilar Quispe
Punto de Contacto
Codex Bolivia
La Paz

Ms Varina Cecilia Daza Foronda
Advisor
Embassy of Bolivia

Ms Marisol Mamani Nina
Responsable de Programas Sociales en
Alimentación
Ministerio de Salud y Deportes
La Paz

BOTSWANA

Ms Onalenna Ntshebe
Chief Health Officer
Ministry of Health
Gaborone

Ms Tsholofelo Moatshe
Food Technologist
Woolworths Botswana
Gaborone

Ms Malebogo Ralefala
Senior Research Scientist
National Agricultural Research and Development
Inst
Kanye

Mrs Esther Nyahan Rugara
Principal Scientific Officer
Ministry of Health
Gaborone

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Ms Carla Barroso Carneiro
Permanent Representative of Brazil to FAO
Permanent Delegation of Brazil to FAO, IFAD and
WFP
Rome

Mr Arnaldo de Baena Fernandes
Minister Counsellor
Permanent Delegation of Brazil to FAO, IFAD and
WFP Rome

Mr Igor Moreira Moraes
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs - MRE

Ms Virgínia Arantes Ferreira Carpi
Coordinator of International Affairs
Ministry of Agriculture and Livestock - MAPA

Mr Carlos Goulart
Secretary of Animal and Plant Health
Ministry of Agriculture and Livestock - MAPA

Mr Rodrigo Martins De Vargas
Specialist in Regulation and Health Surveillance
Brazilian Health Regulatory Agency (ANVISA)
Brasília

Mr Paulo Roque Martins Silva
Researcher
National Institute of Metrology, Quality and
Technology - Inmetro

Ms Fernanda Rodrigues Spinelli
Consultant
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Brasília

Mr Cesar Augusto Vandesteem Junior
Coordinator of Multilateral Affairs
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
– MAPA
Brasilia

Ms Bianca Zimon
Specialist in Regulation and Health Surveillance
Brazilian Health Regulatory Agency - ANVISA
Brasília

Mr Guilherme Antônio da Costa Junior
General Coordinator of Sanitary and Phytosanitary
Affairs
Ministry of Agriculture and Livestock - MAPA

BULGARIA - BULGARIE

Mr Ivo Mouskourov
Permanent Representative of the Republic of
Bulgaria to FAO
Roma

Prof Vesselka Laleva Duleva, Md, Phd
Head of Department
National Center of Public Health and Analyses
Sofia

Mrs Petia Tasseva
State Expert
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Sofia

BURKINA FASO

Mr Abdoulaye Gueye
Responsable de la sécurité sanitaire des aliments
Ministère de la Santé Publique
Ouagadougou

BURUNDI

Mr Ntahomvukiye Celestin
CCP
Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de
la Qualité (BBN)
Bujumbura

Mrs Nimbona Pelagie
Codex Forum Member
CNTA
Bujumbura

CABO VERDE

Mrs Patrícia Miranda Alfama
Administradora Executiva da Entidade Reguladora
Independente da Saúde (ERIS)
ERIS
Praia

Mr Edson Dos Santos
Diretor
Entidade Reguladora Independente da Saúde
(ERIS)
Praia

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Dim Theng
Deputy Director General
Ministry of Commerce
Phnom Penh

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Booto A Ngon Charles
Directeur Général de l'ANOR
ANOR
Yaoundé

Mrs Thérèse Nadege Ngaya Ekassi Epse Seyi
Boul
Chef de service
MINMIDT

Mr Anaba Jacques Josue
Cabinet du Dg
Agence des Normes et de la qualité

Mrs Ingratia Marie Luz Kayitavu Kone Sim
Point de Contact Codex
Ministère des Mines, de l'Industrie et du
Développement Technologique
Yaoundé

Mr Medi MOUNGUI
Delegate
Ambassade du Cameroun
Rome

Mr Pouedogo Pouedogo
Attaché
Service du Premier Ministre
Yaoundé

Mr Idriss Seyi Boul
Sous-Directeur
Agence des Normes et de la Qualité
Yaoundé

Mrs Colette Wolimoum épouse Booto à Ngon
Chef de la Cellule Femmes et Normalisation
Agence des Normes et la Qualité
Yaoundé

Indongo Yves Laret
 Directeur du Développement de la Qualité
 Ministère des Mines , de l'Industrie et du
 Développement Technologique
 Yaoundé

Ms Carine Yolande Zoa
 CEA Cabinet DG
 Agence des Normes et de la Qualité
 Yaoundé

CANADA - CANADÁ

Ms Meghan Quinlan
 Manager, Bureau of Policy, Interagency and
 International Affairs
 Health Canada
 Ottawa

Mrs Julie Emond
 Alternate Permanent Representative
 Permanent Mission of Canada to the Food and
 Agriculture Agencies of the U.N.
 Rome

Mr Jay Holmes
 Director, Consumer Protection and Market
 Fairness Division
 Canadian Food Inspection Agency
 Ottawa

Ms Nancy Ing
 Regulatory Policy and Risk Management Specialist
 Food Directorate, Health Canada
 Ottawa

Ms Samantha Kieffer
 Trade Policy Analyst
 Agriculture and Agri-Food Canada
 Ottawa

Dr Parthi Muthukumarasamy
 Executive Director
 Canadian Food Inspection Agency
 Ottawa

Mrs Alison Wereley
 Senior Policy Analyst
 Canadian Food Inspection Agency
 Ottawa

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE REPÚBLICA CENTROAFRICANA

Dr Gan-Sele Gbadin
 Directeur de la Normalisation et de la Qualité
 Ministère du commerce et l'industrie
 Bangui

CHAD - TCHAD

Mr Zakaria A. Lawandji
 Point de Contact National
 Ministère de la Santé Publique et de la Prévention

CHILE - CHILI

Mr Javier Gorostegui
 Primer Secretario, Representante Adjunto de Chile
 ante la FAO
 Representación Permanente de Chile ante la FAO
 Rome

Mr Víctor Rivera
 Focal Point-Coordinador área asuntos
 internacionales y regulatorios
 ACHIPIA
 Santiago

Mr Nicolás Tobalina
 Coordinador del Codex Nacional
 ACHIPIA
 Santiago

Ms Roxana Vera Muñoz
 Jefa del Subdepartamento de Acuerdos
 Internacionales
 Ministerio de Agricultura
 Santiago

Ms Constanza Vergara E.
 Profesional SUBREI
 SUBREI
 Santiago

CHINA - CHINE

Mr Liang Kong
 Director
 Center of Agro-product Safety and Quality, Ministry
 of Agriculture and Rural Affairs, P.R.C
 Beijing

Mr Xiangbo Li
 Vice Secretary General
 China General Chamber of Commerce
 Beijing

Mrs Lu Bai
 Deputy Director General
 Import and Export Food Safety Bureau, GACC
 Beijing

Mr Wei Chen
 Vice President of International Meat Secretariat /
 Executive Vice President and Secretary General of
 China Meat Association
 China Meat Association
 Beijing

Dr Yung Yan Terence Cheung
 Consultant (Community Medicine) (Risk
 Assessment and Communication)
 Centre for Food Safety, Food and Environmental
 Hygiene Department, HKSAR Government
 Hong Kong

Ms Hao Ding
 Associate Researcher
 China National Centre for Food Safety Risk
 Assessment
 Beijing

Dr Lifang Duan
Division Director/Senior Agronomist
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)
Beijing

Mr Yongxiang Fan
Researcher
China National Center for Food Safety Risk
Assessment
Beijing

Mr Huabing Feng
Division Consultant
Bureau of Animal Husbandry and Veterinary,
MARA
Beijing

Mrs Yanan Gao
Division Consultant
Department of Crop Production, MARA
Beijing

Mrs Fang Gao
Deputy Division Director
Center of Agro-product Safety and Quality, Ministry
of Agriculture and Rural Affairs, P.R.C
Beijing

Prof Haihong Hao
Professor
Huazhong Agricultural University
Wuhan

Mrs Yajing He
Associate professor
Chinese Academy of Fishery Sciences
Beijing

Dr Siming Li
Professors/Director
Institute for Quality, Safety and Standard of
Agricultural Products, Jiangxi Academy of
Agricultural Sciences

Mr Chao Lu
First Consultant
Import and Export Food Safety Bureau, GACC
Beijing

Ms Ka Ming Ma
Scientific Officer (Standard setting)³
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department, HKSAR Government
Hong Kong

Dr Fei Ma
Associate Professor
Oil Crops Research Institute, Chinese Academy of
Agricultural Sciences
Wuhan

Dr Weili Shan
Deputy Director General/Professor
Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry
of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)
Beijing

Mr Hao Sun
First level Principal Staff Member
Department of Agro-product Safety and Quality,
Ministry of Agriculture and Rural Affairs, PRC
Beijing

Mr Tao Sun
Assistant Professor
Chinese Academy of Fishery Sciences
Beijing

Ms Yuhua Xiao
Research Assistant
Huazhong Agricultural University
Wuhan

Mr Chi Yan Yung
Scientific Officer (Risk Management)
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department, HKSAR Government
Hong Kong

Mrs Yujie Zhang
Senior Veterinarian
China Institute of Veterinary Drug Control(Center
for Veterinary Evaluation, MARA)
Beijing

Mr Ruiming Zhang
First level Consultant
Department of Food Safety Standards, Risk
Surveillance and Assessment, National Health
Commission of the People's Republic of China
Beijing

COLOMBIA - COLOMBIE

Eng Indira Janet Ramos Jara
Profesional especializada
Ministerio de Salud y Protección Social
Bogotá

Mrs Lorena Aydee Herreño Téllez
Asesora
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo
Bogotá

Dr Miguel Ángel Rincón Barrera
Asesor
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo
Bogotá

Dr Juan Camilo Saretzki Forero
Ministro Consejero
Embajada de Colombia en Italia
Roma

CONGO

Mr Bienvenue Ntsouanva
Conseiller
Embassy of Congo
Rome

Ms Emmanuelle Surya Ouenadio
Ingénieur Agronome
Agence congolaise de normalisation et de la
qualité ACONOQ
Brazzaville

COOK ISLANDS - ÎLES COOK – ISLAS COOK

Mr Thomas Mcivor
Empl
DFAT

COSTA RICA

Mrs Amanda Lasso Cruz
Asesora Codex
Ministerio de Economía Industria y Comercio
San José

Mrs Luisa María Díaz Sánchez
Directora de Calidad
Ministerio de Economía Industria y Comercio
San José

Mrs Melina Flores Rodríguez
Asesora Codex
Ministerio de Economía Industria y Comercio
Tibás

Mrs Carla Sierra Zúñiga
Representante Permanente Alterna
Misión Permanente de Costa Rica ante los
Organismos de las Naciones Unidas

Mr Federico Zamora Cordero
Embajador
Misión Permanente de Costa Rica ante los
Organismos de las Naciones Unidas

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Mr Igor Surdich
First Secretary
Embassy of the Republic of Croatia in Rome

CUBA

Dr Nancy Fernández Rodríguez
Directora General
Oficina Nacional de Normalización
La Habana

Mrs Damaiky Hernández Duarte
Directora
MINAL
La Habana

Mrs Mayra Martí Pérez
Jefa de Departamento de Higiene de los Alimentos
Dirección Nacional de Sanidad Ambiental del
Ministerio de Salud Pública
La Habana

Mariana De Jesús Pérez Periche
Jefa de Departamento Independiente de Gestión
de la Calidad
Ministerio de la Agricultura
La Habana

Mirurgia Ramírez Santana
Directora de Mercadotecnia
Ministerio de Comercio Interior
La Habana

Mr Reinaldo Ruiz
Director de Calidad e Inocuidad
AZCUBA
La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Dr Annoula Koupari
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Strovolos

Mr Christos Koupparis
Consultant
C Koupparis and Associates

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA

Dr Dana Triska
Head of Food Chain Unit
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Prague 1

CÔTE D'IVOIRE

Prof Ardjouma Dembele
Director
Laboratoire national d'appui au développemnt de
l'agriculture
Abidjan

Mrs Koko Aman
Directeur
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

Mrs Tenedja Ramata Coulibaly
Directeur / Point de contact
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

Mr Yapo Guillaume Dagou
Représentant Permanent Adjoint
Représentation Permanente FAO, FIDA, PAM
Rome

Ms Adeline Gale
Sous Directeur / Assistante du Point de Contact
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

Mrs Florence Kacou
Regulatory and scientific affairs manager
NESTLE CRD
Abidjan

Dr Adjoumani Koffi
Représentant Permanent Adjoint
Représentation Permanente FAO, FIDA, PAM
Rome

Ms Rose Kouassi
Sous-Directeur
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

Mr Alain Yves Kouassi
Conseiller Technique
Chambre Nationale d'Agriculture
Abidjan

Ms Kadina Françoise N'dakon
Chargée d'études
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières
Abidjan

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mrs Susanne Kofoed
SpecialAdvisor
Ministry of Food Agriculture and Fisheries, Danish
Veterinary and Food Administration
Glostrup

Dr Camilla Brasch Andersen
Chief Consultant
Danish Veterinary and Food Administration
Glostrup

DOMINICA - DOMINIQUE

Mrs Calma Louis
Senior Environmental Health Officer
Ministry of Health, Wellness and Social Services
Roseau

Ms Mara Abraham
Programme Manager - Standards Development
Dominica Bureau of Standards
Roseau

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - REPÚBLICA DOMINICANA

Eng Pedro De Padua
Supervisor Nacional Alimentos
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social
(MSP)
Santo Domingo, D. N.

Mr Mario Arvelo
Embajador, Representante Permanente ante la
FAO
Permanent Mission of the Dominican Republic
Roma

Mrs Iris Joseline Pujol
Deputy Permanent Representative to FAO and the
Rome-based Agencies of the United Nations
Dominican Republic

Mrs Larissa Veloz
Ministra Consejera, Representante Alterna
Misión Permanente República Dominicana
Roma

Mrs Julia Vicioso
Ministra Consejera, Representante Alterna
Misión Permanente República Dominicana
Roma

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr Rommel Aníbal Betancourt Herrera
Presidente del Comité Coordinador FAO/OMS
para América Latina y el Caribe
Agencia de Regulación y Control Fito y
Zoonosaria-AGROCALIDAD
Quito

Ms Verónica Gómez
Representante Permanente Alterna
Ecuador
Roma

Mr Juan Tinoco
Representante Permanente Alterno
Ecuador
Roma

Ms Daniela Vivero
Secretaría del Comité Coordinador FAO/OMS para
América Latina y el Caribe (CCLAC)
Agencia de Regulación y Control Fito y
Zoonosario - AGROCALIDAD
Quito

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Ms Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem
Manager of food Standards Department & CCP-
Egyptian
Egyptian Organization for Standardization &
Quality (EOS)
Cairo

Eng Ahmed Eltoukhy
Scientific and Regulatory Affairs Manager
International Co. for Agro Industrial Projects (Beyti)
Cairo

Prof Habiba Hassan-Wassef
Member in National Nutrition Sciences Committee
Academy of Scientific Research and Technology
Cairo

Eng El-Shahat Abdelrahman Selim
Deputy Executive Director for Gov. Affairs and
Regulations
Chamber of Food Industries
Cairo

Eng Mohamed Abdelfatah Abobakr Teliba
Food Standards Specialist
Egyptian Organization for Standardization and
Quality (EOS)
Cairo

EL SALVADOR

Mrs Zaida Griselda Guzmán
Directora Técnica
Organismo Salvadoreño de Reglamentación
Técnica
San Salvador

EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Dr Pablo Ndjeng Mba Nguy
Director del Departamento de Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Mr Tekleab M. Ketem
Executive Director
Regulatory Services Department and Codex
Contact Point
Ministry of Agriculture
Asmara, Eritrea

ESTONIA - ESTONIE

Ms Anneli Tuvike
Deputy Head of the Food Safety Department
Ministry of Regional Affairs and Agriculture
Tallinn

ESWATINI

Ms Milagrosa Mondlane
Senior Standard Development Officer
Eswatini Standard Authority
Matsapha

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA

Mr Mengistu Tefera Addis
National Codex Contact Point
Institute of Ethiopian Standards
Addis Abeba

Mr Endalew Mekonen Alemae
Director General
Ethiopian Standards Agency (ESA)
Addis Abeba

Dr Yoseph Legesse Assefa
Chairman, National Codex Committee
Institute of Ethiopian Standards

Dr Meseret Bekele Buta
Director General
Institute of Ethiopian Standards
Addis Abeba

Dr Belachew Bacha Hirpessa
Sub-committee Chair
Ethiopian Agriculture Authority
Addis Abeba

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA

Mr Zoltan Somogyi
Head of Unit
European Commission
Brussels

Mr Gaspar Avendano Pérez
Administrator
European Commission
Brussels

Mr Robert Dautzenberg
Senior Administrator
Council of the European Union
Brussels

Mr Sebastien Goux
Deputy Head of Unit
European Commission
Brussels

Ms Judit Krommer
Policy Officer
European Commission
Brussels

Mr Marco Milo Lavina
Trainee
EU Delegation in Rome
Rome

Ms Blaga Valentinova Popova
Policy Officer
European External Action Service
Rome

Ms Irene Seipelt
EU Codex Contact Point
European Commission
Brussels

FIJI - FIDJI

Dr Andrew Tukana
Permanent Secretary for Agriculture & Waterways
Ministry of Agriculture & Waterways
Suva

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Dr Sebastian Hielm
Food Safety Director
Ministry of Agriculture and Forestry

Ms Anne Haikonen
Senior Ministerial Adviser, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry

FRANCE - FRANCIA

Ms Karine Bertholon
Cheffe du bureau des négociations européennes
et multilatérales (BNEM)
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Paris

Ms Andrée Sontot
Cheffe du secteur FAO et Codex Alimentarius
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

Ms Laurence Monéron
Adjointe à la cheffe du bureau Produits d'origine
végétale et boissons
Ministère de l'économie et des finances
Paris

Mr Emmanuel Potier
Adjoint à la cheffe du bureau des négociations
européennes et multilatérales (BNEM)
Direction générale de l'alimentation
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Paris

Mr Lucas Proust
Point de contact national Codex
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

Mr Jean-Luc Angot
Président du CCGP
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Paris

GAMBIA - GAMBIE

Mr Mamodou Bah
Director General
Food Safety and Quality Authority
Banjul

Mr Ebrima Musa Jallow
Director
The Gambia Standards Bureau
Banjul

Mr Ousman Jarju
Director of Aflatoxin+ Food Chemistry Lab NARI
NARI
Banjul

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Zurab Chekurashvili
Head of the Agency
LEPL National Food Agency
Tbilisi

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mrs Anne Beutling
Advisor
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Dr Anja Brönstrup
Chair of Codex Committee on Nutrition and Foods
for Special Dietary Uses (CCNFSDU) Federal
Ministry of Food and Agriculture
Bonn

Mr Niklas Schulze Icking
Head of Unit
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mrs Martine Puester
Head of Unit International Affairs
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety (BVL)
Berlin

GHANA

Mr Steve Poku-kwateng
Deputy Director General (Operations)
Ghana Standards Authority
Accra

Ms Yaa Tiwaah Amoah
Deputy Director, Post-Harvest Management and
Trade Division
Fisheries Commission
Accra

Mr James Kwame Ayarik
Director, Policy Planning Unit
Fisheries Commission
Accra

Mr Andrew Amankwah Lartey
Codex Contact Point Manager
Ghana Standards Authority
Accra

Ms Joyce Okoree
Director
Ghana Standards Authority
Accra

Mr Samuel Kwame Oteng
Assistant Director 1
Ministry of Fisheries and Aquaculture Development

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mrs Dimitra Papadimitriou
Head of Nutrition and Food Standards Unit
Hellenic Food Authority (EFET)
Athens

Mrs Christina Karagiorga
Minister Plenipotentiary
Embassy of Greece in Rome

Mrs Eleni Pavlakou
Deputy Representative of Greece to FAO, WFP,
IFAD
Embassy of Greece in Rome

GRENADA - GRENADE - GRANADA

Mr Thaddeaus Peters
Pest Management Officer
Ministry of Agriculture
St. George's

GUATEMALA

Mr Nelson Antonio Ruano García
Punto de Contacto Codex
Ministerio de Agricultura Ganadería y Alimentación
Guatemala

Mrs Zenia Aguilar
Coordinador Codex GT
MAGA
Guatemala

Mrs Úrsula Ixmucané Quintana Chavarría
Asesora Técnica
CACIF
Guatemala

GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU

Mr N'sum-ne Jose Mora
Directeur de Service de l'Information et
Communication et Point Contact de Comité
National du Codex Alimentarius
Ministère de l'Agriculture, Forêts et
Développement Rural
Bissau

GUYANA

Ms Adele Pierre
Senior Plant Protection Officer
National Plant Protection Organisation

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

Mr Emmanuel Charles
Ministre Conseiller a.i
Ambassade d'Haïti
Rome

Mr Monorde Civil
Directeur
Bureau Haïtien de Normalisation (BHN)
Port-au-Prince

Mr Jean Bony Alexandre
Ministre Conseiller
Embassy of Haïti, Rome

Ms Rose Stephanie Boisrond
Premier Secrétaire
Ambassade d'Haïti
Rome

HONDURAS

Ms Mirian Bueno Almendarez
Directora Técnica de Inocuidad Agroalimentaria
SENASA
Tegucigalpa

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Dr Attila Nagy
Director, Chairman of CCMAS
National Food Chain Safety Office
Budapest

Mrs Krisztina Bakó-Frányó
Officer
National Food Chain Safety Office
Budapest

Ms Rita Temesfalvi
Officer
Ministry of Agriculture
Budapest

INDIA - INDE

Mr Kamala Vardhana Rao Ganji
CEO
Food Safety and Standards Authority of India
(FSSAI)
New Delhi

Dr Saswati Bose
General Manager
Agricultural & Processed Food Products Export
Development Authority (APEDA)
New Delhi

Dr Surendar Reddy Jali
Additional Director
Export Inspection Council of India
New Delhi

Mr Perumal Karthikeyan
Joint Director (Science and Standards)
Food Safety and Standards Authority of India
(FSSAI)
New Delhi

Dr Harinder Singh Oberoi
Director
National Institute of Food Technology,
Entrepreneurship and Management (NIFTEM,
Kundli)
New Delhi

Ms Aradhana Patnaik
Joint Secretary
Ministry of Health and Family Welfare
New Delhi

INDONESIA - INDONÉSIE

Mr Kukuh S. Achmad Chairman National Standardization Agency of Indonesia Jakarta	Prof Purwiyatno Hariyadi Professor IPB University (Bogor Agricultural University) Bogor
Mrs Dwiana Andayani Director for Process Food Standardization Indonesia FDA	Mrs Hasanatun Hasinah Indonesian Agency for Agricultural Instrument Standardization Bogor
Mrs Mutia Ardhaneswari Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia National Standardization Agency of Indonesia Jakarta	Mrs Prima Luna Senior Policy Analyst Indonesian Agency for Agricultural Instrument Standardization (IAAIS), Ministry of Agriculture Bogor, West Java
Mrs Oka Ardiana Banaty Standardization Analyst Indonesian Institute for Testing Citrus and Subtropical Fruits Standard Batu	Mr Nindya Malvins Trimadya Secretariat of the Codex Contact Point of Indonesia National Standardization Agency of Indonesia Jakarta
Mrs Riska Rozida Bastomi Accreditation Analyst National Standardization Agency of Indonesia Jakarta	Prof Joni Munarso Research Professor National Research and Innovation Agency (BRIN) Bogor
Mrs Cucu Cakrawati Coordinator of Food Safety Ministry of Health Jakarta	Dr Andriko Noto Susanto Deputy for Dietary Diversification and Food Safety National Food Agency Jakarta
Mrs Kun Tanti Dewandari Policy Analyst Indonesian Agency for Agricultural Instrument Standardization (IAAIS), Ministry of Agriculture Bogor, West Java	Dr Purna Cita Nugraha Counsellor Alternate Permanent Representative of Indonesia to FAO Rome
Mrs Yusra Egayanti Director for Food Safety and Quality Standards Formulation National Food Agency Jakarta	Dr Prima Sehanputri Regulatory Team APPNIA Jakarta
Mrs Ida Farida Staff Indonesian Food and Drug Authority Jakarta	Mrs Dyah Setyowati Staff Indonesian Food and Drug Authority Jakarta
Ms Lefianna Hartati Ferdinandus Charge d'Affaires ad interim Deputy Permanent Representative of Indonesia to FAO Rome	Mr Heru Suseno Director of Standards Development for Agro, Chemistry, Health and Halal National Standardization Agency of Indonesia Jakarta
Mr Muhamad Hanafi Staff of Planning Division Indonesian Agency for Agricultural Instrument Standardization (IAAIS), Ministry of Agriculture Bogor	Dr Tepy Usia Senior Official Indonesian Food and Drug Authority
Mr Hariono Hariono Fisheries Product Market Analyst Ministry of Marine Affairs and Fisheries Jakarta	Mr Wahyu Andre Wijaya Fisheries Product Quality Analyst Ministry of Marine Affairs and Fisheries Jakarta

Mrs Nuri Wulansari
Secretariat of the Codex Contact Point of
Indonesia
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mrs Yunimar Yunimar
Director
Indonesian Institute for Testing Tropical Fruits
Standard (IIT-Tropical Fruits)
Solok

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN
(REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Leila Nasiri
Codex Contact Point in Iran
Iran National Standards Organization (INSO)
Tehran

Mr Rasoul Zare
Ambassador
Permanent Representation of the Islamic Republic
of Iran

Mrs Samaneh Eghtedari
Expert of Codex Group in Iran
Iran National Standards Organization (INSO)
Tehran

IRAQ

Eng Ban Ibrahim
Director general
Central Organization for Standardization and
Quality Control
Baghdad

Ms Nagham Hameed
Chief Biologist/Iraq Contact Point
Central Organization for Standardization and
Quality Control
Baghdad

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Dr Karl Walsh
Senior Inspector
Department of Agriculture, Food and the Marine
(DAFM)
Dublin

Dr Pamela Byrne
CEO
Food Safety Authority of Ireland
Dublin

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Giulio Cardini
Official
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

Mr Andrea Angeli
Official
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

Mr Stefano Angotzi
Official
Ministry of Health
Rome

Mr Ciro Impagnatiello
External Expert
Rome

Ms Elisabetta Lanzellotto
Official
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

Dr Francesca Ponti
Official
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

Ms Simonetta Rivelli
Official
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

JAMAICA - JAMAÏQUE

Dr Lorice Edwards-brown
C.E.O.
National Compliance and Regulatory Authority

Ms Allison Richards
Codex Secretariat
Bureau of Standards Jamaica
Kingston

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Dr Akihito Furuta
Director, International Standards Office
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Prof Koji Miura
Advisor, Public Health Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Tokyo

Ms Aya Orito-nozawa
Associate Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Ms Chiharu Ota
Science Officer
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Ms Kanako Sasaki
Deputy Director, Office of International Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
Tokyo

Mr Shinichiro Soh
Deputy Director
Consumer Affairs Agency
Tokyo

Dr Kayo Takimura
Director, Office of International Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
Tokyo

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Eng Nessma Shannak
Food Industries Division Head/CCP Jordan
Jordan Standards and Metrology Organization
Amman

Dr Ruba Goussous
Director of the JFDA Laboratories Directorate
Jordan Food and Drugs Administration
Amman

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Dr Nailya Karsybekova
National Coordinator
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

Mr Yerlan Kiyassov
Chairman of the Board
National Center of Expertise

Mrs Aigul Sharipbayeva
Leading Specialist
Kazakh Academy of Nutrition

Mr Zeinulla Sharipov
International Cooperation Specialist
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

KENYA

Dr Kimutai Maritim
Director
Kenya Dairy Board

Ms Maryann Kindiki
Manager, National Codex Contact Point
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr Anthony Muriithi
Agriculture Attaché
Ministry of Agriculture

KIRIBATI

Ms Sonia Fincato
Officer
Kiribati

KUWAIT - KOWEÏT

Ms Yasmeen Al-Mousa
Codex Contact Point
Public Authority for Food and Nutrition

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Ermek Isakov
Deputy Permanent Representative of the Mission
of Kyrgyzstan to FAO, WFP and IFAD
Counsellor of the Embassy of the Kyrgyz Republic
to the Italian Republic
Roma

Mrs Dinara Aitmurzaeva
Head of Standardization Division, CCP in
Kyrgyzstan
Center for Standardization and Metrology under
the Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
Bishkek

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Mrs Viengxay Vansilalom
Deputy Director General
Ministry of Health
Vientiane

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Mr Juan Prieto
Deputy Permanent Representative
Spanish Representation
Rome

Ms Ketija Broka
Senior Expert
Ministry of Agriculture
Riga

Ms Liene Bugina
Senior Expert
Ministry of Agriculture
Riga

Mr Gonzalo Eiriz
Alternate Permanent Representative
Spanish Representation
Rome

Ms Ana González
Officer
Spanish Representation
Rome

Mr Carlos Lorenzo
Officer
Spanish Representation
Rome

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Eng Lina Assy
Engineer
Ministry of Industry
Beirut

Eng Mariam Eid
Head of Agro-industries Department
Ministry of Agriculture

LESOTHO

Mr Motjoka Makara
Chief Standards Officer
Ministry of Trade and Industry
Maseru

LIBERIA - LIBÉRIA

Mr Lordernest Benjamin
Standards and Quality Management Officer
National Standards Laboratory

LITHUANIA – LITHUANIE – LITUANIA

Dr. Albertas Barzda
Senior Specialist
Health Promotion Center
Institute of Hygiene
Vilnius

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Ms Marie-Lise Stoll
Représentante permanente adjointe
Embassy of Luxembourg

Mrs Rebecca Entringer
Conseillère
Représentation du Luxembourg auprès de la FAO,
du PAM et du FIDA

MADAGASCAR

Mrs Henintsoa Harizafy
Secrétaire Comité National du Codex
Ministère de l'Industrialisation du Commerce et de
la Consommation
Antananarivo

Mrs Voniarisoa Razafindramary Rahanjavelo
Expert - Chef de service laboratoires
Ministère de la Pêche et de l'Économie bleue
Antananarivo

Mrs Dominique Lantomalala Raharinosy
Point de contact du Codex
Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de
la Consommation
Antananarivo

MALAWI

Mr Fred Sikwese
Director of Standards Development
Malawi Bureau of Standards
Blantyre

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Norrani Eksan
Senior Director of Food Safety and Quality Division
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Mr Nasir Kunju Abdul Karim
Scientific Officer
Ministry of Science, Technology and Innovation
Selangor

Ms Ruhana Abdul Latif
Principal Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Ms Zailina Abdul Majid
Director of Policy, Strategic Planning and Standard
Codex
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Dr Tariq Jaafar
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Food Security
W.P Putrajaya

Ms Faridah Malik Shari
Deputy Director
Food Safety and Quality Division, Ministry of
Health Malaysia
W.P Putrajaya

Dr Nor Aniskiha Mat Yunus
Assistant Director
Ministry of Agriculture and Food Security
W.P Putrajaya

Ms Nurul Syuhada Mohamad Basri
Senior Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Dr Rohaizan Mohd Anuar
Principle Assistant Director
Ministry of Agriculture and Food Security
W.P Putrajaya

Ms Shazlina Mohd Zaini
Principal Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Ms Azalina Othman @ Ab. Rahman
Scientific Officer
Ministry of Science, Technology and Innovation
Selangor

Dr Kanga Rani Selvaduray
Head of Unit (Nutrition)
Malaysian Palm Oil Board, Ministry of Plantation
and Commodities
Kajang

Ms Wan Zalina Wan Faizal
Scientific Officer
Ministry of Science, Technology and Innovation
Selangor

Ms Siti Munirah Wan Jusoh@kamal
Senior Principal Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

Ms Norlida Zulkafly
Principal Assistant Director
Ministry of Health Malaysia
W.P Putrajaya

MALI - MALÍ

Dr Assanatou Doumbia
Agent
Institut National de Santé Publique/Département
Nutrition et Sécurité Sanitaire des Aliments
Bamako

MAURITANIA - MAURITANIE

Eng Haiba Legrae Lekweiri
Service Contrôle des denrées alimentaires et
l'environnement à l'ARSN, Mauritanie
Service Contrôle des denrées alimentaires et
l'environnement à l'ARSN, Mauritanie
Nouakchott

Mr Sid'ahmed Teguedi
Directeur
Ministère au sein du Commissariat à la santé
alimentaire

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Dr Shalini Neeliah
Ag. Assistant Director
Ministry of Agro-Industry and Food Security
Quatre Bornes

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Mr Mtro. Salvador Argüelles López
Titular de la Unidad de Normatividad,
Competitividad y Competencia
Secretaría de Economía
Ciudad de México

Mrs Q.a. María Guadalupe Arizmendi Ramírez
Verificadora o Dictaminadora Especializada
COFEPRIS
Ciudad de México

Mrs Lic. Lourdes Margarita De Cosío González
Directora General
NORMEX
Ciudad de México

Mrs Mvz Gabriela Alejandra Jiménez Rodríguez
Subdirectora de Normas
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural
Ciudad de México

Mrs Ing. María Elena Álvarez Jiménez
Jefa de Departamento en la Dirección de Cultivos
Agroindustriales
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural
Ciudad de México

Mr Lic. Julio Eloy Páez Ramírez
Director General de Normas
Secretaría de Economía
Ciudad de México

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) - MICRONESIA (ESTADOS FEDERADOS DE)

Mr David Braddick
Officer
Department of Foreign Affairs and Trade

MONTENEGRO- MONTÉNÉGRÓ

Mrs Jelena Burzan
Minister Counsellor
Embassy of Montenegro in Rome

Dr Ana Velimirovic
Teaching Assistant
Biotechnical Faculty, University of Montenegro
Podgorica

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mrs Khadija Kadiri
Chef du Service de la Normalisation et du Codex
Alimentarius
Office National de la Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Rabat

Mrs Zohra Haddou
Directrice Qualité Sécurité Environnement
L'Office National des Pêches «ONP»

Mrs Fedwa Hihi
Head of Service of Quality and Certification
National Office of Fisheries, (Office National des
Pêches)
Casablanca

Mr Najib Layachi
Conseiller
Fédération des Industries de la Conserve des
Produits Agricoles du Maroc (FICOPAM)

Eng Bouchra Messaoudi
Cadre au Service de la Normalisation et Codex
Alimentarius
Office National de la Sécurité sanitaire des
produits alimentaires
Rabat

Mr Rachid Tadili
Chef du Département Normalisation et Valorisation
Morocco Food Export (EACCE)
Casablanca

NAMIBIA - NAMIBIE

Dr Jessey Alice Kamwi
Deputy Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

Mrs Paulina Pashukeni Shilunga
Senior Agriculture Scientific Officer
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

NAURU

Mr Michael Ross
Officer
Ministry of Health

NEPAL - NÉPAL

Dr Matina Joshi Vaidya
Director General
Department of Food Technology and Quality
Control, Ministry of Agriculture and Livestock
Development
Kathmandu

Mr Mohan Krishna Maharjan
Senior Food Research Officer
Department of Food Technology and Quality
Control, Ministry of Agriculture and Livestock
Development
Kathmandu

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Dr Marie-Ange Delen
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
The Hague

Mrs Astrid Bulder
Senior Risk Assessor
Ministry of Health, Welfare and Sport
Bilthoven

Dr Sally Hoffer
Manager Safe and Sustainable Food
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
The Hague

Mrs Ana Vilorio
Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
The Hague

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Dr Paul Dansted
Director Food Regulation
Ministry for Primary Industries

Mrs Jenny Reid
Agriculture Counsellor
MFAT

Ms Helen Churchman
Principal Adviser
Ministry for Primary Industries
Wellington

NICARAGUA

Mr Denis Saavedra
Director
DNM
Managua

NIGERIA - NIGÉRIA

Dr Ifeanyi Chukwunonso Okeke
Director General/Chief Executive
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Fredrick Oluwafisayo Akingbesote
Director
Standards Organisation of Nigeria
Enugu

Mr Yahya Ahmed Bukar
Director
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mrs Talatu Kudi Ethan
Director
Standards Organisation of Nigeria
Ekiti

Dr Chinyere Ijeoma Ikechukwu-eneh
Director
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Abuja

Mr Yunusa Bena Mohammed
Deputy Director/Head Codex Contact Point
Standards Organisation of Nigeria
Lagos

Mr Sani Muhammad Muhammad
Assistant Director/Coordinator Port and Border
Standards Organisation of Nigeria
Lagos

Mr Uchenna Chukwuemeka Okafor
Chief of Staff
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Chukwuemeka Chibuzo Okeke
SA to DG/CE SON
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Ibrahim Yahaya
Assistant Chief Standards Officer/Codex Contact
Person-SDD
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD - MACEDONIA DEL NORTE

Ms Katerina Jonovska
Associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

Ms Jovana Petkovska
Junior Associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum Moellersen
Specialist Director
Norwegian Food Safety Authority
Oslo

Mr Knut Berdal
Specialist Director
Royal Norwegian Ministry of Agriculture and Food
Oslo

Ms Celine Edvardsen
Higher Executive Officer
Royal Norwegian Ministry of Trade, Industry and Fisheries
Oslo

Mrs Malin Elisabeth Florvåg
Head of Section
Norwegian Food Safety Authority
Bergen

Mr Anders Tharaldsen
Senior Adviser
Royal Norwegian Ministry of Health and Care Services
Oslo

OMAN - OMÁN

Mr Ali Rashid Ali Al Ghafri
Director of Food Standards
Food Safety & Quality Center
Muscat

Ms Amal Alhumaimi
Food Specialist
Food Safety & Quality Center
Muscat

PANAMA - PANAMÁ

Eng Joseph Gallardo
Ingeniero de Alimentos / Punto de Contacto Codex
Ministerio de Comercio e Industrias
Panamá

Mrs Any Lam Chong Leon
Third Secretary
Embassy of Panama

Mr Marco Pino
Asesor y Asistente Ejecutivo 2 Salud Pública Alimentaria
Ministerio de Salud
Panamá

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE- NOUVELLE-GUINÉE - PAPUA NUEVA GUINEA

Mr Elias John
A/Program Manager
Department of Agriculture & Livestock

Mr Lindsay Bonnett
Officer
Department of Agriculture & Livestock

PARAGUAY

Ms María Inés Ibarra Colman
Codex Contact Point
Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y Metrología - INTN
Asunción

Mrs Gloria Campuzano
Técnica
Servicio Nacional de Calidad y Salud Animal - SENACSA
Asunción

Mrs Leticia Soria Cáceres
Coordinadora del Comité de Frutas y Hortalizas Frescas
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semilla - SENAVER
Asunción

Mrs Zuny Mabel Zarza De Riquelme
Coordinadora de Asuntos Regulatorios
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición (INAN)
Asunción

PERU - PÉROU - PERÚ

Mr Gustavo Eduardo Mostajo Ocola
Agregado en Asuntos Agrícolas y Representante Permanente Alterno
Representación Permanente del Perú ante los Organismos Internacionales
Roma

Mrs Gloria Atala Castillo Vargas
Coordinadora Titular de la Comisión sobre - Leche y productos lácteos - Grasas y Aceites - Cereales, legumbres, leguminosas
Instituto Nacional de Calidad - INACAL
Lima

Mrs Rosa Curi Ayamani
Coordinadora Titular de Higiene de Alimentos
DIGESA
LIMA

Ms Jenny Esperanza Huamán Tupac
 Coordinadora Titular de la Comisión Técnica de
 Métodos de Análisis y Toma de Muestra
 INACAL
 Lima

Mrs Libia Carlota Latifa Liza Quesquén
 Secretaria Técnica - Punto de Contacto Codex
 Ministerio de Salud
 Lima

Mrs Mirtha Sachun Segura
 Coordinadora Titular de la Comisión Técnica
 Nacional de Aditivos Alimentarios del
 Codex/Asesora técnica
 DIGESA
 Lima

Ms Edith Úrsula Villanueva Huaman
 Coordinadora Titular de la Comisión sobre
 Sistemas de Inspección y Certificación de
 Importaciones y Exportaciones de Alimentos
 Ministerio de Salud - DIGESA
 Lima

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Ulysses M. Montojo
 Chairperson, Sub-Committee on Fish and Fishery
 Products
 National Fisheries Research and Development
 Institute (NFRDI)-Department of Agriculture (DA)

Ms Sheena Mae Bagayao
 Philippine Codex Contact Point
 Policy Research Services (PRS) -Department of
 Agriculture

Dr Maria Victoria D. Pinion
 Co-Chairperson, National Codex Organization-
 Technical Committee
 Food and Drug Administration

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Marzena Chacinska
 Head of International Cooperation Department
 Agricultural and Food Quality Inspection
 Warsaw

Ms Magdalena Kowalska
 Main Expert
 Agricultural and Food Quality Inspection
 Warsaw

Ms Agnieszka Sudol
 Deputy Chief Inspector
 Agricultural and Food Quality Inspection
 Warsaw

PORTUGAL

Mr Francisco Santos
 Senior Officer
 Directorate-General for Food and Veterinary
 (DGAV)
 Lisboa

QATAR

Eng Mohd Al-mesallam
 President of Qatar Standards
 Qatar General Organization for Standardization

Ms Farah Al-mejali
 Standards Researcher
 Qatar General Organization for Standardization

Dr Muna Saad Al-olan
 Laboratory Tests Consultant
 Ministry of Public Health

Mr Mohammed Salman Alsheeb
 Public Relations Manager
 Qatar General Organization for Standardization

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Prof Yong Ho Park
 Professor (Chair of TFAMR)
 Seoul National University
 Seoul

Mr Jae Yong Lee
 Director General
 Ministry of Food and Drug Safety
 Cheongju

Ms Soyeon An
 Deputy Director
 Ministry of Food and Drug Safety
 Cheongju

Ms Jae Gyeong Bae
 Interpreter
 National Agricultural Products Quality Management
 Service
 Gimcheon

Dr Moon-ik Chang
 Deputy Director
 Ministry of Food and Drug Safety
 Chungcheongbuk-do

Ms Hyunsuk Choi
 Deputy Director
 Ministry of Oceans and Fisheries
 Sejong

Ms Jiwan Jeong
 Assistant Director
 National Agricultural Products Quality Management
 Service
 Gimcheon-si

Ms Haejee Jo
Codex Researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms Shinwon Kang
SPS Researcher
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs
Sejong

Mr Seunglae Kim
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs
Sejong

Ms Hyun Jin Kim
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju-si

Dr Chang-won Park
Senior Researcher
Korea Food Research Institute

Dr Jong Seok Park
Director
Ministry of Food and Drug Safety

Dr Yooheon Park
Associate Professor
Dongguk University

Dr You-shin Shim
Principal Researcher
Korea Food Research Institute

Mr Junhyun Sung
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms Young Jae Yang
CODEX Researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms Jihye Yang
SPS researcher
Ministry of Oceans and Fisheries
Sejong

REPUBLIC OF MOLDOVA - RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA - REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mr Alexandru Simionov
Counsellor
Embassy of the Republic of Moldova to the Italian Republic
Rome

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mrs Denisa Cojocaru
Counsellor
National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority
Bucharest

Ms Catalina Maria Constantin
Minister Counselor - Deputy Permanent Representative of Romania to the UN Organizations in Rome
Embassy of Romania to Italy

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Ms Kseniia Bokovaia
Head of the Division
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights Protection and Human Well-being
Moscow

Prof Pavel Shur
Secretary of the Academic Council
FBSI "Federal Scientific Center for Medical and Preventive Health Risk Management Technologies"

Mr Dmitri Suvorov
Junior Researcher
FBSI "Federal Scientific Center for Medical and Preventive Health Risk Management Technologies"

RWANDA

Mrs Rosine Niyonshuti
Codex Contact Point
Rwanda Standards Board
Kigali

Ms Elsa Tunga Ndibwami
Food Products Standards Officer
Rwanda Standards Board
Kigali

SAINT KITTS AND NEVIS - SAINT-KITTS-ET-NEVIS - SAINT KITTS Y NEVIS

Mr Stuart Laplace
Director
Government of St. Kitts & Nevis
Basseterre

SAINT LUCIA - SAINTE LUCIE - SANTA LUCÍA

Dr Xanthe Dubuison
Head of Department
Saint Lucia Bureau of Standards
Castries

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES - SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES - SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

Mr Ezra D. Ledger
Executive Director
SVGBS
Kingstown

\

SAMOA

Mr Pulotu Lyndon Chu Ling
Chief Executive Officer
Ministry of Commerce, Industry & Labour
Apia

SAN MARINO - SAINT-MARIN

Mrs Daniela Rotondaro
Ambassador, Perm.Rep. to FAO
San Marino

Mrs Marina Emiliani
Counsellor, Deputy Perm.Rep. to FAO
San Marino

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Prof Hisham Aljadhey
Chief Executive Officer
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Dr Mohammad Almutari
Deputy Director General of Plant Resources
Ministry of Environment, Water & Agriculture
Riyadh

Mr Faisal Al-askar
Head of Protocol Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Saud Al. Hamdha
Quality and Regulatory Manager
AlSafi Danone
Riyadh

Ms Abrar Alsubaihi
Protocol Expert
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Dr Mohammed Al Nasser
Vice President for Food Affairs
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms Hind Alajaji
Senior Standard and Regulation Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Rashed Alammam
Media and Communication Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Prof Mohammed Alamri
Deputy Governor
General Food Security Authority (GFSA)
Riyadh

Prof Fatmah Alasmay
Standards and Regulations Chief Expert
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Prof Saleh Aldosari
Consultant
Ministry of Environment, Water & Agriculture
Riyadh

Dr Mohammed Alghamdi
Permanent Representative of the Kingdom of
Saudi Arabia to the UN
MEWA

Ms Rwan Alhamoudi
International Relations Specialist I
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms Sadeem Aljabr
Senior Risk Assessment Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Mohammed Aljohani
Senior Specifications and Regulations Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdulaziz Alkhuwayr
Environmental Specialist
Ministry of Industry and Mineral Resources
Riyadh

Ms Ayman Alomran
Executive Director for Corporate Communications
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdullah Alshemisi
Head of Regulatory Affairs
Almarai
Riyadh

Mr Khalil Alswalem
Head of General Food Standards Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Khalid Alzahrani
Head of International Communication of Standards
Section
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Magdy Anbar
Internatinal
Saudi Arabia

Mrs Nimah Baqadir
Standards and Regulations Expert
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Yazeed Binlamlah
Regulatory and Scientific Affairs Manager
Nestlé
Riyadh

Ms Rania Bogis
Senior Standards and Regulations Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdulrahman Rabie
Manager of the Central Laboratory
General Food Safety Authority (GFSA)
Riyadh

Ms Nada Saeed
Senior Standards and Specifications Expert
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Dr Rayyan Saqah
Director of Food Safety Program
Ministry of Health
Riyadh

Ms Alaa Sendi
Executive Director of International Cooperation
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr Abdulaziz Shuwaish
Executive Director of Technical Regulations and
Standards
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Amadou Diouf
Président
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

Dr Maty Diagne Camara
Chef de division
Direction de la santé de la mère de l'enfant
Dakar

Dr Raphael Coly
Expert SSA
Comité national Codex
Dakar

Mr Idrissa Diallo
Chef de division
Service national de l'Hygiène

Mrs Ndeye Maguette Diop
Expert SSA
Comité national Codex
Dakar

Mrs Mame Diarra Faye
Point de contact national
Comité national Codex
Dakar

Mr Ngor Ndiaye
Ambassadeur
Affaires étrangères

Dr Ndeye Fatou Ndiaye
Directrice de la nutrition
Institut de technologie alimentaire

Mr Moctar Sambe
Chef de division
Direction du commerce intérieur
Dakar

Mr Mamadou Sangare
Responsable Qualité - Point focal OTC
Association Sénégalaise de Normalisation
Dakar

Mr Madiagne Tall
Conseiller
Ministère affaires étrangères

Mr Ndiouma Tine
Chef de division
Direction du commerce intérieur
Dakar

SEYCHELLES

Mr Christopher Hoareau
Chief Fish Inspector
Seychelles Bureau of Standards
Victoria

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Mr Amadu Jogor Bah
Deputy Director/Codex Contact Point
Sierra Leone Standards Bureau
Freetown

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Lee Kim Tan
Director-General, Food Administration & Deputy
CEO
Singapore Food Agency

Dr Astrid Yeo
Senior Director
Singapore Food Agency

Mr Teng Yong Low
Director
Singapore Food Agency

Ms Peik Ching Seah
Deputy Director
Singapore Food Agency

Mr Kian Han Toh
Manager
Singapore Food Agency

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mrs Katarína Valachová
Counselor
The Ministry of Agriculture and Rural Development
of the Slovak Republic
Bratislava

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Dr Blaža Nahtigal
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Ljubljana

SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON - ISLAS SALOMÓN

Paul Bolger
Officer
Ministry of Primary Industry

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mrs Meisie Katz
General Manager: Food and Associated Industries
National Regulator for Compulsory Specifications
Cape Town

Mr Malose Daniel Matlala
Deputy Director: Food Control
Department of Health
PRETORIA

Dr Mphane Molefe
Director: Veterinary Public Health
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Pretoria

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Ms Ana López-Santacruz Serraller
Directora CNA (LNR Seguridad Alimentaria)
Organismo Autónomo Agencia Española de
Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA)
Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y
Agenda 2030
Madrid

Mrs Ana Cabrales Miró-Granada
Técnica Superior
Organismo Autónomo Agencia Española de
Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA).
Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y
Agenda 2030
Madrid

Mr Jorge A. Rodríguez Del Hoyo
Jefe de Servicio
Organismo Autónomo Agencia Española de
Seguridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA).
Ministerio de Derechos Sociales, Consumo y
Agenda 2030
Madrid

STATE OF LIBYA - L'ÉTAT DE LIBYE - ESTADO DE LIBIA

Eng Sakina A El Khabuli
Codex Contact Point- State of Libya
Libyan National Center for Standardization &
Metrology
Tripoli

Mr Ahmed A M Bouzeed
Counsellor
Permanent Representation of Libya to FAO

Mr Mustafa M A Abushaala
Counsellor
Permanent Representation of Libya to FAO

Mr Ahmed S O Zentani
Counsellor
Permanent Representation of Libya to FAO

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Ms Sadia Ahmed Daak
Agriculture Attaché in Sudan Embassy
Federal Ministry of Agriculture & Forestry
Khartoum

Ms Fadul Eman Musa Ahmed
Embassy
Embassy

SURINAME

Ms Jenna Wijngaarde
Codex Contact Point
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

Mrs Juliette Colli
Chair CNC
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

Mr Maarten De Groot
Proxy Suriname
National Institute for Food Safety Suriname (NIVS)
Paramaribo

Ms Natasha Fernando
Proxy for Suriname
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

Mr Tanwir Hassankhan
Member CNC
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

Ms Roshni Mohan
Member CNC
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

Kay Van Den Berg
Member CNC
National Institute for Food Safety Suriname - NIVS
Paramaribo

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Carmina Ionescu
Codex Coordinator
Swedish Food Agency
Uppsala

Ms Pernilla Ivarsson
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative to FAO, Embassy of Sweden
Rome

Ms Rebecka Ramstedt
Programme and Policy Officer, Embassy of
Sweden
Rome

Mr Stuart Slorach
Former Chair of the Codex Alimentarius
Commission
Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Michael Beer
Head Food and Nutrition
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr Martin Müller
Scientific Officer
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Former Chairperson, Codex Alimentarius
Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

**SYRIAN ARAB REPUBLIC - RÉPUBLIQUE
ARABE SYRIENNE - REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Dr Balsam Jreikous
Faculty Member at Pharmacy Latakia Colleges
Al Sham Private University
Latakia

Eng Natali Al-khouri Fallouh
Head of the Centers of Excellence Department
Higher Commission for Scientific Research
Damascus

Eng Maisaa Abo Alshamat
Head of Plants Standard Department
Syrian Arab Organization for Standardization and
Metrology
Damascus

Dr Mohamad Al Shehabi
Head of Food Technology Department
General Commission for Scientific Agricultural
Research
Damascus

Prof Mays Khazem
Head of Pharmacognosy Department
Faculty of Pharmacy Damascus University
Damascus

Mr Hussam Makki
Head of the Chocolate and Biscuit Producers
Committee in Damascus Chamber of Industry
Damascus and Countryside Chamber of Industry
Damascus

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Mr Pisan Pongsapitch of National Bureau of
Secretary General of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Ms Namaporn Attaviroj
Standards Officer, Senior Professional Level
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture
and Cooperatives
Bangkok

Ms Supinda Chongsuebsuk
Food Technologist
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Dr Panisuan Jamnarweij
President Emeritus
Thai Frozen Foods Association
Bangkok

Mr Charoen Kaowsuksai
President of Food and Beverage Processing
Industry Club
The Federation of Thai Industries
Bangkok

Ms Nitzachon Khacharin
Trade and Technical Manager of Fisheries
Products
Thai Food Processors' Association
Bangkok

Ms Yupa Laojindapan
Director of the Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS)
Bangkok

Ms Dawisa Paiboonsiri
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Ms Onkatekao Pattanakul
Food and Drug Technical Officer, Senior
Professional Level
Ministry of Public Health
Nonthaburi

Ms Chonnipa Pawasut
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS), Ministry of Agriculture
and Cooperatives
Bangkok

Ms Ratchanok Sangpenchan
Counsellor (Agriculture)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rome

Ms Chompoonuch Sentongkaew
Standard Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Mrs Supajit Sriariyawat
Counsellor (Agriculture)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rome

Mr Tust Thangsombat
President of Thai Food Processors' Association
Thai Food Processors' Association
Bangkok

Ms Witchulada Yungyuen
Standard Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

TIMOR-LESTE

Dr Nilton Saturnino Elizario Da Costa Sarmento
Cruz
National Codex Contact Point
Ministry of Health
Dili

Mr Fernando Egidio Amaral
Director of Agribusiness
Ministry of Agriculture and Fisheries
Dili

TOGO

Dr Dédé Hanvi
Point Contact Codex
Institut Togolais de Recherche Agronomique
Lomé

TONGA

Mrs Emma Murphy
Second Secretary
New Zealand Embassy (Rome)
Rome

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITÉ-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO

Mr Farz Khan
Chief Chemist/ Director Chemistry Food and Drugs
Division
Ministry of Health -Chemistry Food and Drugs
Division
Port of Spain

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Eng Narjes Maslah Hammar
Directrice Générale
Centre Technique de l'Agro-alimentaire
Tunis

TÜRKIYE

Mr Ahmet Gungor
Working Group Manager
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara

UGANDA - OUGANDA

Dr Henry Mwebesa
Director General of Health Services
Ministry of Health
Kampala

Mr Awath Aburu
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Pamela Akwap
Senior Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Ruth Awio
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Edward Nahurira Kazire
Executive Director
Kazire Health Products Ltd
Kampala

Mr Bonaventura Kibaya
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Edward Kizza
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Bernard Luyiga
Administrative Officer
Kampala Capital City Authority
Kampala

Dr Moses Matovu
Senior Researcher
National Agricultural Research Organization
Kampala

Ms Rehema Meeme
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Hakim Baligeya Mufumbiro
Principal Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Arthur Mukanga
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Prof Charles Muyanja
Professor
Makerere University
Kampala

Mrs Irene Wanyenya Mwesigwa
Principal Food Safety Officer
National Drug Authority
Kampala

Dr Josephine Nyanzi
Principal Regulatory Officer – Veterinary Medicine
National Drug Authority
Kampala

Prof George William Nasinyama
Vice Chancellor
UNICAF University, Uganda
Kampala

Mr Geoffrey Onen
Assistant Commissioner
Directorate of Government Analytical Laboratories
Kampala

UKRAINE - UCRANIA

Mr Yuriy Grynevetskyi
Alternate Permanent Representative of Ukraine to
FAO
Embassy of Ukraine in Italy

Mrs Anna Yermak
Head of Division for Organic Production
Department for Food Safety and Veterinary
Medicine
State Service of Ukraine on Food Safety and
Consumer Protection

UNITED ARAB EMIRATES - ÉMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Ms Mouza Al Muhairi
Deputy General Director
ADAFSA

Ms Jawaher Aldhuhoori
Acting, Head of Standards Planning and
Development Section
MOIAT

Mr Mohamed Alshamsi
Responding to Notification and Food Fraud Section
Head
ADFSA

Eng Sonia Garbi
Risk Assessment Specialist
ADAFSA

Ms Khadija Qalandari
Acting, Head of Technical Follow-up Standard
Specifications
MoIAT

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Ms Elizabeth Tossell
Head of Codex Team
Department for Environment Food and Rural
Affairs

Mr Ahmed Ghelle
Policy Advisor
Department for Environment Food and Rural
Affairs
London

Ms Alexa Newman
Policy Advisor
Department for Environment Food and Rural
Affairs
London

Mr Mike O'neill
Head of Codex Policy and Strategy
Food Standards Agency
London

Mr Joao Vieira
Head of Trade Strategy
Food Standards Agency

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Mr Mahmoud Thabit Kombo
Ambassador and Permanent Representative
Embassy of the United Republic of Tanzania, Italy

Ms Constansia Stanslaus Akaro
Principal Trade Officer
Ministry of Industry and Trade

Mr Lawrence Chenge
Head Agriculture and Food Standards
Tanzania Bureau of Standards
Dar Es Salaam

Ms Jacqueline Boniface Mbuya
Agricultural Attaché and Alternate Permanent
Representative
Embassy of the United Republic of Tanzania, Italy

Mr Eric Imani Mwesigwa
General Manager
GREENCERT LIMITED (A Subsidiary of the
Tanzania Horticultural Association)

**UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE
AMÉRICA**

Mr Jason Hafemeister
Acting Deputy Under Secretary
Trade and Foreign Agricultural Affairs Office of the
Secretary
Washington, D.C

Ms Mary Frances Lowe
Manager, U.S. Codex
U.S. Codex Office
Washington, D.C.

Dr Robert G Ahern
Director, World Trade Organization Agricultural
Affairs
Office of the United States Trade Representative
(USTR)
Washington, DC

Mrs Doreen Chen-moulec
International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington, DC

Mr Sean Cox
Agricultural Attaché, Alternate Permanent
Representative
U.S. Mission to the UN Rome
Rome

Ms Megan Crowe
Director, Office of Consumer Goods
U.S. Department of Commerce
Washington, DC

Prof Marsha Echols
Director
World Food Law Institute
Washington, DC

Dr Jose Emilio Esteban
Under Secretary for Food Safety
Office of Food Safety
Washington, DC

Ms Alexandra Ferraro
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Washington, DC

Ms Mallory Gaines
Director, Market Access and Multilateral Affairs
American Feed Industry Association
Arlington, VA

Mr Nicholas Gardner
Senior Vice President, Sustainability and
Multilateral Affairs
U.S. Dairy Export Council
Arlington, VA

Dr Karen Hulebak
Principal
Resolution Strategy, LLC
Louisa, VA

Mr Kenneth Lowery
Senior International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington DC

Ms Ellen Luger
Minister Counselor of Agriculture
U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
Rome

Ms Marie Maratos Bhat
International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Dr Evelyne Mbandi
Director of Microbiological & Chemical Hazards
Staff (MCHS)
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Dr Julie E. Moss
Director, Office of International Engagement
U.S. Food and Drug Administration
College Park

Ms Christine Mumma
Agricultural Advisor
Office of Agricultural Policy
Washington

Ms Brianna Robinson-verloop
Senior Trade Advisor
Foreign Agricultural Service
Washington, D.C.

Mrs Heather Selig
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Washington

Ms Fazila Shakir
Director of Regulatory Cooperation and
Partnership
U.S. Food and Drug Administration
College Park, MD

Dr Kathryn Simmons
Chief Veterinarian
National Cattlemen's Beef Association
Washington, DC

Ms Karen Stuck
Principal
KDS Associates
Washington, DC

Mr Richard White
Consultant
International Food Standards and Trade, LLC
Bradenton

Ms Brandi Robinson
Chair, CCRVDF
U.S. Food and Drug Administration
Rockville, MD

URUGUAY

Mr Leonardo Veiga
Área de Comercio
Ministry of Industry, Energy and Mining
Montevideo

Eng Pedro Friedrich
Punto de Contacto Codex - Jefe de Departamento
de Evaluación de la Conformidad
Laboratorio Tecnológico del Uruguay
Montevideo

UZBEKISTAN - OUBÉKISTAN - UZBEKISTÁN

Mr Nuriddin Kushnazarov
Counsellor
Embassy of Uzbekistan
Rome

VANUATU

Mr Tekon Timothy Tumukon
Chief Executive Officer
Vanuatu Primary Producers Authority
Port Vila

Mrs Emily Tumukon
Country Manager
PHAMA Plus Program
Port Vila

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Ms Peggy Silva
Directora General (E)
Servicio Desconcentrado de Normalización,
Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos,
SENCAMER

Ms Haifa Aissami Madah
Embajadora Representante Permanente
Embajada de Venezuela en Italia
Roma

Mr José Ángel Bucarello
Embajador Alterno
Embajada de Venezuela en Italia
Roma

Mr Luis Farias
Jefe de División de Análisis y Desarrollo de
Normas
SENCAMER
Caracas

Ms Yorselis Moncada
Directora
Servicio Desconcentrado de Normalización,
Calidad, Metrología y Reglamentos Técnicos,
SENCAMER

Mr Luis Reyes
Primer Secretario
Embajada de Venezuela en Italia
Roma

VIET NAM

Mrs Nguyen Ha
Director
Vietnam Food Administration
Hanoi

Mrs Thanh Phuong Le
Official
Ministry of Health
Hanoi

Mr Quang Anh Nguyen
Official
Ministry of Health
Hanoi

Mrs Man Ha Anh Nguyen
Official
Ministry of Health
Hanoi

Mrs Thi Tu Cau Thach
Official
Vietnam Foo
Hanoi

YEMEN - YÉMEN

Mr Akram Mohsen
Contact Point
Yemen Standardization Metrology & Quality
Control Organization
Aden

ZAMBIA - ZAMBIE

Ms Doreen Sakala Sianjani
Chief Environmental Health Officer- Food Safety
Ministry of Health
Lusaka

Ms Janet Katongo
Senior Lab analyst
MOH
Lusaka

Professor John Bwalya Muma
Lecturer
School of Veterinary Sciences
University of Zambia
Lusaka

ZIMBABWE

Mr Fredy Chinyavanhu.
Deputy Director-Food Control
Ministry of Health and Child Care
Harare

**OBSERVERS - OBSERVATEURS -
OBSERVADORES**

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES –
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
INTERNACIONALES**

**ARAB INDUSTRIAL DEVELOPMENT,
STANDARDIZATION AND MINING ORGANIZATION
(AIDSMO)**

Mr Ahmed Eddouaicer
Specialist
The Arab Industrial Development, Standardization and
Mining Organization - AIDSMO
Rabat

AFRICAN UNION (AU)

Mr John Oppong-otoo
Coordinator
African Union Interafrican Bureau for Animal
Resources
NAIROBI

Ms Fatuma Buke Wario
Event Coordinator
Africa Agricultural Technology Foundation
NAIROBI

Ms Shadra Zaid Suleman
Program Assistant
African Union Interafrican Bureau for Animal
Resources
Nairobi

**ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN
STATES (ECOWAS)**

Dr Gbemenou Joselin Benoit Gnonlonfin
Senior SPS Standards Advisor
ECOWAS

**STANDARDIZATION ORGANIZATION FOR G.C.C.
(GSO)**

Mr Saud Alkhusaibi
GSO President
GCC Standardization Organization (GSO)
RIYADH

Eng Ahmed A. Y. Albashah
Head of Standards
GCC Standardization Organization (GSO)
Riyadh

Dr Zaki Alrubaei
Head of Marketing & International Relations
GCC Standardization Organization (GSO)
Riyadh

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)**

Mrs Ana Marisa Cordero
Technical Specialist
IICA

Dr Horrys Friaca
Agricultural Health and Food Safety Specialist
IICA

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE
MÉTROLOGIE LÉGALE (OIML)**

Mr Ian Dunmill
Assistant Director
OIML
Paris

**ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE
SANIDAD AGROPECUARIA (OIRSA)**

Mr Raúl Guillermo Peralta Girón
Director Regional de Inocuidad de los Alimentos
OIRSA
San Salvador

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE
ET DU VIN (OIV)**

Dr Jean Claude Ruf
Scientific Director
OIV
Dijon

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Dr Christiane Wolff
Counsellor, Head of SPS Section
WTO
Geneva

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

THE CONSUMER GOODS FORUM (CGF)

Ms Anne Gerardi
Senior Project Manager
The Consumer Goods Forum
Levallois

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Dr James Griffiths
Sr VP, International & Scientific Affairs
Council for Responsible Nutrition (CRN)
Washington

CROPLIFE INTERNATIONAL (CROPLIFE)

Ms Nevena Hristozova
Regulatory Affairs Manager
CropLife International
Bruxelles

Dr Wibke Meyer
Director of Regulatory Affairs
CropLife International
Brussels

Ms Monika Richter
Global MRL & Trade Manager
BASF
Limburgerhof

Mrs Carmen Tiu De Mino
Global MRL & Import Tolerance Strategy Leader
Corteva AgriSciences LLC
Indianapolis

EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATIONS (ENCA)

Mrs Maryse Arendt
Lactation Consultant
ENCA
Luxemburg

EURACHEM

Dr Marina Patriarca
Member of the Executive Committee
EURACHEM
RM

FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)

Ms Liza Tan
Head of Scientific & Regulatory Affairs
FIA

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET SPIRITUEUX (FIVS)

Mrs Elisabetta Romeo-vareille
Policy Officer at Unione Italiana Vini
FIVS

Ms Laura Gelezuinas
Deputy Head of Secretariat
FIVS

FOOD SAFETY CONSORTIUM (FSC)

Prof Lok Ting Lau
Chairman
Food Safety Consortium
Hong Kong SAR

Ms Yan Yan Nelly Lam
Director
Food Safety Consortium
Hong Kong SAR

FOODDRINKEUROPE

Mrs Angelika Mrohs
Managing Director
FoodDrinkEurope
Berlin

GRAIN AND FEED TRADE ASSOCIATION (GAFTA)

Mrs June Arnold
Head of Policy
The Grain and Feed Trade Association
Chateleine

GOOD FOOD INSTITUTE (GFI)

Ms Laura Braden
Associate Director of Regulatory Affairs
The Good Food Institute
Washington DC

Ms Mackenzie Battle
Regulatory Attorney
Good Food Institute
Washington

INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)

Mr Simon Pettman
Executive Director
International Alliance of Dietary /Food Supplement
Associations (IADSA)
London

Mrs Cynthia Rousselot
Dir Technical & Regulatory Affairs
International Alliance of Dietary /Food Supplement
Associations (IADSA)
London

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)

Ms Elisabeth Sterken
Director INFACT Canada/IBFAN North America
INFACT Canada
Rockport, Ontario

Mr Laurent Gaberell
Member
IBFAN

Patti Rundall
Global Council
IBFAN

INTERNATIONAL CELLULOSES ASSOCIATION (ICA)

Mr Kazuo Onitake
Senior Scientist, Department of Quality Assurance
International Co-operative Alliance (ICA)
Tokyo

Mr Yuji Gejo
Officer
International Co-operative Alliance
Tokyo

INTERNATIONAL CONFECTIONERY ASSOCIATION (ICA/IOCCC)

Ms Allison Graham
Senior Director
ICA
DC

Ms Farida Mohamedshah
Senior Vice President
National Confectioners Association

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Jacqueline Dillon
Senior Manager
PepsiCo, Inc.

Mr Vinicius Pedote
Director
The Coca-Cola Company
Atlanta

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA) (ICGA)

Mr Christophe Leprêtre
Executive Director
ICGA
Brussels

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Mrs Aurélie Dubois Lozier
Science and Standards Programme Manager
International Dairy Federation
Brussels

Mrs Caroline Emond
Director General
International Dairy Federation

Dr Jamie Jonker
Vice President, Sustainability & Scientific Affairs
National Milk Producers Federation

Mrs Laurence Rycken
Science and Standards Program Manager
Laurence Rycken
zoom

Mr Allen Saylor
Managing Director
Center for Food Safety and Regulatory Solutions

INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION (IFIF)

Ms Alexandra De Athayde
Executive Director
International Feed Industry Federation (IFIF)
Wiehl

Ms Leah Wilkinson
Chair, IFIF Regulatory Committee
International Feed Industry Federation (IFIF)
Arlington, VA

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Mr Steven Havlik
IFT Codex Coordinator
Institute of Food Technologists
Bradenton

INTERNATIONAL FRUIT AND VEGETABLE JUICE ASSOCIATION (IFU)

Mrs Tatiana Campos
Executive Director
International Fruit and Vegetable Juice Association (IFU)
Paris

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)

Dr Trachelle Carr
International Technical Services Specialist
International Meat Secretariat
Washington, DC

Mr Hsin Huang
Secretary General
International Meat Secretariat
Paris

Dr Ashley Johnson
Director
International Meat Secretariat
Washington, DC

Dr Elzo Kannekens
Director
International Meat Secretariat
Brussels

Ms Jaclyn Reynolds
Intern
International Meat Secretariat
Paris

THE INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL (IPC)

Mr Nicolò Cinotti
Secretary General
International Poultry Council

Mrs Zoe Fourcade
Member
International Poultry Council

Mr Dennis L. Erpelding
Science Advisor
International Poultry Council

INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES (ISDI)

Mr Jean Christophe Kremer
Secretary General
ISDI
Brussels

Mr Xavier Lavigne
Vice President
ISDI
Brussels

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO)

Mrs Sandrine Espeillac
Committee Manager for ISO/TC 34
ISO
Vernier, Geneva

INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND TECHNOLOGY (IUFOST)

Prof Samuel Godefroy
Chief Operating Officer GForSS / President Elect
IUFoST
IUFoST
Quebec

Eng Hajar Tiglifet
Research Scientist
Global Food Regulatory Science Society (GForSS)
RABAT

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE

Dr Anne Mackenzie
Codex Contact Point
IFPRI
Mahone Bay
Nova Scotia, Canada

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr Scott Tips
President & General Counsel
National Health Federation
Mossyrock

SSAFE

Dr Himanshu Gupta
Vice President of SSAFE
SSAFE

HEALTH FOR ANIMALS (HEALTHFORANIMALS)

Amelia Breinig
Delegate
HealthforAnimals

Dr Richard Coulter
Senior Vice President
HealthforAnimals
Teaneck NJ

Mr Carel Du Marchie Sarvaas
Executive Director
HealthforAnimals

Mrs Catherine Filejski
Delegate
HealthforAnimals

Mrs Laurie Hueneke
Delegate
HealthforAnimals

Mr Charles Bernard Julien
Counsel
HealthforAnimals
Geneva

Dr Liezl Kock
Consultant
HealthforAnimals

Mr Jesse Sevcik
HealthforAnimals
Washington, D.C.

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

Ms Peijie Yang
Food Technologist
World Food Programme

Mr Francesco Mascherpa
Food Technologist
World Food Programme

FAO

Mrs Maria Helena Semedo
Deputy Director General
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Markus Lipp
Senior Food Safety Officer
Food Systems and Food Safety Division
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Catherine Bessy
Senior Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Cornelia Boesch
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Dr Vittorio Fattori
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Dirk Schulz
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Daniela Battaglia
Livestock Production Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Esther Garrido Gamarro
Fishery Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Donata Rugarabamu
Legal Counsel
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Ilija Betlem
Legal Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Eve Fontaine-Benedetti
Senior Legal Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

WHO

Dr Ailan Li
Assistant Director-General
Division of UHC\Healthier Populations
World Health Organization

Dr Francesco Branca
Director
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Moez Sanaa
Unit Head
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Soren Madsen
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Mr Michael-Oliver Hinsch
Codex Trust Fund Administrator
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Rain Yamamoto
Scientist
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

Dr Jorge Raul Matheu Alvarez
Team Lead
Department of Global Coordination and Partnership on
Antimicrobial Resistance
World Health Organization

Dr Akio Hasegawa
Technical Officer
Department of Nutrition and Food Safety
World Health Organization

FORMER CODEX CHAIRS AND SECRETARIES

Mrs Awilo Ochieng-Pernet
Former Chair of the Codex Alimentarius Commission

Mr Sanjay Dave
Former Chair of the Codex Alimentarius Commission
Ministry of Health and Family Welfare
New Delhi

Dr Wim Van Eck
Former Vice-Chair of the Codex Alimentarius
Commission

Mr Knud Østergaard
Former Vice-Chair of the Codex Alimentarius
Commission

Mr Tom Heilandt
Former Secretary of the Codex Alimentarius
Commission

Dr Alan Randell
Former Secretary of the Codex Alimentarius
Commission

CODEX SECRETARIAT

Mrs Corinna Hawkes
Director
Food Systems and Food Safety Division
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Dr Sarah Cahill
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Dr Hilde Kruse
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Verna Carolissen-Mackay
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Farid El Haffar
Technical Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Lingping Zhang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Myoengsin Choi
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Jaewoo Park
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Eunmi Cho
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Riri Kihara
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Chun Yin Johnny Yeung
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Giuseppe Di Chiera
Programme Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Roberto Sciotti
Record & Information Management Expert &
Webmaster
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Minh Nguyen
Programme Support Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Sue Price
Communication Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Riccardo Mazzucchelli
Communication Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Jocelyne Farruggia
Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Ms Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mrs Florence Martin De Martino
Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Peter Di Tommaso
Document Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

Mr Robert Damiano
IT Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N. (FAO)
Rome

ANNEXE II**LISTES DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail d'avancement	État
CCASIA	<i>Norme régionale pour les produits à base de soja fermentés sous l'action de micro-organismes appartenant à l'espèce Bacillus (Asie)</i>	REP23/ASIA, par. 50 i, annexe VI	N02-2020	5/8
	<i>Norme régionale pour le riz cuit enveloppé dans des feuilles (Asie)</i>	REP23/ASIA, par. 83 i, annexe VII	N04-2020	5/8
CCLAC	Dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans la <i>Norme régionale sur la coriandre du Mexique</i> (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 304R-2011) et la <i>Norme régionale sur la lucuma</i> (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 305R-2011)	REP23/LAC, par. 39, annexe III	-	Adopté
CCFH	<i>Directives pour la maîtrise des variétés d'Escherichia coli productrices de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées</i> (section générale, annexe I sur le bœuf cru et annexe III sur le lait cru et les fromages au lait cru)	REP23/FH, par. 75, annexe III	N02-2019	5/8
	<i>Directives de sécurité sanitaire sur l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments</i> (section générale et annexe I sur les produits frais)	REP23/FH, par. 124, annexe IV	N05-2020	5/8
CCNASWP	<i>Norme régionale sur le jus de noni fermenté</i> (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest) ⁴⁸	REP23/NASWP, par. 73 i et 73 ii, annexe VII, partie A	N01-2013	8
CCRVDF	Limites maximales de résidus (LMR) pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle)	REP23/RVDF, par. 24-27, annexe II	-	5/8
	LMR pour la nicarbazine (poulet)	REP23/RVDF, par. 31, annexe II	-	5/8
	LMR extrapolées aux ruminants et aux poissons, à savoir: <u>Tous les autres ruminants</u>			
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amoxicilline (muscle, graisse, foie, rognons, lait) ○ Benzylpénicilline (muscle, foie, rognons, lait) ○ Tétracyclines (muscle, foie, rognons, lait) ○ Cyhalothrine (muscle, graisse, foie, rognons, lait) ○ Cyperméthrine (muscle, graisse, foie, rognons) ○ Deltaméthrine (muscle, graisse, foie, rognons) ○ Moxidectine (muscle, graisse, foie, rognons) ○ Spectinomycine (muscle, graisse, foie, rognons, lait) ○ Lévamisolé (muscle, graisse, foie, rognons) 	REP23/RVDF, par. 34-36 et 50 i, annexe III	-	5/8

⁴⁸ Section 10.1 Les méthodes d'analyse seraient supprimées et remplacées par une référence générale aux *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999).

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tilmicosine (muscle, graisse, foie, rognons) <p><i>Tous les autres poissons</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Deltaméthrine (muscle) ○ Fluméquine (muscle) 			
	LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins	REP21/RVDF, par. 87, annexe II	-	8
CCNFSDU	Version révisée de la <i>Norme sur les préparations de suite</i> (CXS 156-1987) (renommée <i>Norme sur les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les produits pour enfants en bas âge</i>) ⁴⁹	REP23/NFSDU, par. 50, annexe II	N07-2013	5/8 et 8
	Inclusion de la disposition relative à l'emploi de citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 «lait liquide (nature)» de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192- 1995)	REP23/FA, par. 171, annexe VI, partie G	-	8
	Inclusion de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la catégorie d'aliments 14.2.3 «Vins» de la NGAA	REP23/FA, par. 190 i et 190 ii, annexe VI, partie H	-	5/8 et 8
	Révision des descripteurs des catégories d'aliments 12.2.1 et 12.2.2 de la NGAA	REP23/FA, par. 97, annexe VI, partie E.11	-	Adopté
	Inclusion de dispositions relatives à la riboflavine synthétique [SIN 101(i)], la riboflavine 5'-phosphate sodique [SIN 101(ii)], la riboflavine obtenue à partir de <i>Bacillus subtilis</i> [SIN 101(iii)], la riboflavine obtenue à partir d' <i>Ashbya gossypii</i> [SIN 101(iv)] et l'extrait de spiruline (SIN 134) dans le tableau 3 de la NGAA	REP23/FA, par. 29 iii et 29 iv, annexe VI, parties B.3 et B.4	-	5/8
CCFA	Révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36- 1989)	REP23/FA, par. 130 i, annexe X	-	5/8
	<i>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires destinées à être incluses dans la Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2021)	REP23/FA, par. 33 annexe III	-	5/8
	Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires et les révisions apportées aux dispositions adoptées	REP23/FA, par. 117 i et 97, annexe VI, parties D et E.1-E.11	-	5/8 et 8
	Inclusion des mono- et diglycérides d'acides gras (SIN 471) dans la catégorie d'aliments 02.1.2 de la NGAA	REP23/FA, par. 11, annexe VI, partie A.1	-	5/8
	Inclusion de dispositions relatives aux esters polyglycéroliques d'acides gras (SIN 475), d'esters de sorbitane d'acides gras (SIN 491-495) et de stéaryls lactylés [SIN 481(i) et 482(i)] dans la catégorie d'aliments 02.1.2 de la NGAA	REP23/FA, par. 13 i, annexe VI, partie A.2	-	8
	Révision des notes 488 et 502 de la NGAA	REP23/FA, par. 13 ii, annexe VI, partie A.3	-	Adopté

⁴⁹ La liste des additifs alimentaires serait remplacée par les libellés recommandés par le Comité sur les additifs alimentaires, à sa 53^e session, et adoptés par la Commission, à sa 46^e session.

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail d'avancement	État
	Suppression de la note 301 de la disposition relative aux benzoates dans la catégorie d'aliments 14.1.4 de la NGAA	REP23/FA, par. 29 i, annexe VI, partie B.1	-	Adopté
	Inclusion de la riboflavine provenant d' <i>Ashbya gossypii</i> [SIN 101(iv)] dans l'en-tête du groupe riboflavines, dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA	REP23/FA, par. 29 ii, annexe VI, partie B.2	-	Adopté
	Dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires suite à l'alignement de sept normes relevant du CCMMP, trois normes relevant du CCPFV, six normes relevant du CCNFSDU, une norme relevant du CCAFRICA, une norme relevant du CCEURO, et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU	REP23/FA, par. 67, annexe VI, partie C	-	Adopté
	Révisions des dispositions relatives aux édulcorants adoptées dans différentes catégories d'aliments de la NGAA	REP23/FA, par. 108 i, annexe VI, partie F	-	Adopté
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans sept normes relevant du CCMMP, trois normes relevant du CCPFV, six normes relevant du CCNFSDU, et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU	REP23/FA, par. 67, annexe V	-	Adopté
CCCF	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines	REP23/CF, par. 36, annexe III	N05-2021	8
	Limite maximale (LM) pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge	REP23/CF, par. 28 ii, annexe II	N05-2019	8
	LM pour le plomb dans le sucre mou brun, le sucre roux et le sucre non centrifugé	REP23/CF, par. 28 i, annexe II	N05-2019	5/8
	LM pour les aflatoxines totales dans le piment séché et la noix de muscade, et les LM pour l'ochratoxine A dans le piment séché, le paprika et la noix de muscade	REP23/CF, par. 69 i et 69 iv, annexe V	N08-2019	5/8
CCFICS	<i>Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments</i>	REP23/FICS, par. 44, annexe II	N25-2017	5/8
	<i>Principes et Directives sur l'utilisation d'audits et d'inspections à distance dans les cadres réglementaires</i>	REP23/FICS, par. 104, annexe III	N07-2022	5/8
CCMAS	Propositions de méthodes d'analyse/critères de performance pour les dispositions des normes du Codex à inscrire dans la norme CXS 234-1999	REP23/MAS, par. 57 i, 60, 63 et 65, annexe II, partie 1	-	5/8 et 8
	Plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et certains produits à base de céréales, y compris destinés aux nourrissons et enfants en bas âge, à faire figurer dans la norme CXS 193-1995	REP23/MAS, par. 31, annexe II, partie 1	N20-2017	5/8
	Version révisée des <i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004)	REP23/MAS, paragraphe 81 I, annexe IV	-	8
CCPR	LMR nouvelles ou révisées pour les pesticides dans ou sur les produits d'alimentation humaine et animale pour différentes associations pesticides/produits	REP23/PR54, par. 176 i a, annexe II	-	5/8

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
	Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989): Version révisée de la classe B «Produits alimentaires primaires d'origine animale» et de la classe E «Produits transformés d'origine animale», ce qui marque l'achèvement de la révision de la classification	REP23/ PR54, par. 209 i a, annexes VIII et IX	-	5/8

ANNEXE III**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail
CCASIA	Norme régionale sur les raviolis surgelés (Asie)	REP23/ASIA, par. 70 i, annexe VIII	N03-2020
CCNFSDU	Principes généraux régissant l'établissement de nouvelles valeurs nutritionnelles de référence (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois	REP23/NFSDU, par. 72, annexe III	N06-2008
CCFL	Révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985): Dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes	REP23/FL, par. 53 i, annexe II	N10-2019
	Directives sur la communication d'informations d'ordre alimentaire sur les aliments préemballés vendus en ligne	REP23/FL, par. 101 i, annexe III	N09-2019
	Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments	REP23/FL, par. 135 i, annexe IV	N07-2021
CCNE	Norme régionale sur le maamoul (Proche-Orient)	REP23/ NE11, par. 58, annexe II	N06-2020

ANNEXE IV**LISTES DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCRVDF	LMR pour la nicarbazine (poulet) ⁵⁰	REP23/RVDF, par. 27 et 31, annexe II
CCFA	Certaines dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires	REP23/FA, par. 29 iv, 108 ii, 116 et 117 ii, annexe VII
CCMAS	Méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes pertinentes du Codex et la norme CXS 234-1999	REP23/MAS, par. 57 ii, 60, 63 et 65, annexe II, partie 2
	<i>Méthodes d'analyse générales pour les contaminants (CXS 228-2001)</i>	REP23/MAS, par. 57 ii
CCPR	<i>Directives relatives à la portion des produits à laquelle s'appliquent les LMR et qui est soumise à l'analyse (CXG 41-1993)⁵¹</i>	REP23/PR54, par. 209 ii
	CXL pour différentes associations pesticide/produits	REP23/PR54, par. 176 i b, annexe III

⁵⁰ Révoquées compte tenu de l'adoption des nouvelles LMR.

⁵¹ La *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) devrait constituer la seule référence faisant autorité pour l'établissement de LMR de pesticides dans ou sur les produits d'alimentation humaine et animale.

ANNEXE V**LISTE DES NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS**

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet	N° du travail
CCFH	Proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels	CX/CAC 23/46/5, annexe I	N01-2023
	Révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène à la maîtrise de Vibrio spp.</i> dans les fruits de mer (CXG 73-2010)	CX/CAC 23/46/5, annexe II	N02-2023
CCRVDF	Liste des médicaments vétérinaires devant être évalués ou réévalués en priorité par le JECFA (parties I et V)	REP23/RVDF, par. 144, annexe IV, parties I et V	-
CCFA	Propositions de nouvelles dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires	REP23/FA, par. 117 iv, annexe IX	N03-2023
	Liste prioritaire des substances qu'il est proposé de soumettre au JECFA, pour évaluation	REP23/FA, par. 143 i, annexe XI	-
CCCF	Élaboration d'un code d'usages ou de directives pour la prévention ou la réduction de l'intoxication due à la ciguatera	CX/CAC 23/46/10, annexe I	N04-2023
CCFICS	Examen et l'actualisation des <i>Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires</i> (CXG 60-2006)	CX/CAC 23/46/11, annexe I	N05-2023
CCFL	Amendements à la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985): Étiquetage des denrées alimentaires préemballées dans une présentation commune et en emballages multiples	CX/CAC 23/46/12, annexe I	N06-2023
CCPR	Liste de pesticides à examiner en priorité par la JMPR	REP23/PR54, par. 247, annexe XIV	-
	Élaboration de directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé	CX/CAC 23/46/14, annexe I	N07-2023

ANNEXE VI**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS**

Organe du Codex	Texte	Référence
CCRVDF	Limites maximales de résidus (LMR) pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle) ⁵²	REP23/RVDF, par. 28, annexe II
CCFA	Certains projets et avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.	REP23/FA, par. 117 iii, annexe VIII
CCCF	Limites maximales (LM) pour les aflatoxines totales dans le paprika, le gingembre, le poivre noir et blanc et le curcuma, et les LMR pour l'ochratoxine A dans le gingembre, le poivre noir et blanc et le curcuma	REP23/CF, par. 69 iii
CCPR	LMR pour différentes combinaisons pesticides/produits retirées de la procédure par étapes	REP23/PR54, par. 176 ii a, annexe IV

⁵² Travaux interrompus compte tenu de l'adoption des nouvelles LMR.

ANNEXE VII**LISTE DES AMENDEMENTS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCASIA	Amendement aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans la <i>Norme régionale sur la pâte de soja fermentée</i> (Asie) (CXS 298R-2009), la <i>Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra</i> (Asie) (CXS 323R-2017), la <i>Norme régionale sur la farine de sagou comestible</i> (Asie) (CXS 301R-2011), la <i>Norme sur la pâte de soja fermentée au piment fort</i> (CXS 294-2009) et la <i>Norme sur la sauce pimentée</i> (CXS 306R-2011)	REP23/ASIA, par. 28 iv REP23/EXEC1, par. 11
CCLAC	Amendement aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans la <i>Norme régionale sur la coriandre du Mexique</i> (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 304R-2011), la <i>Norme régionale sur la lucuma</i> (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 305R-2011) et la <i>Norme régionale sur le yacon</i> (Amérique latine et Caraïbes) (CXS 324R-2017)	REP23/LAC, par. 32 iii, annexe II
CNASWP	Amendement aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail figurant dans la <i>Norme régionale sur les produits du kava à usage de boisson lorsqu'ils sont mélangés à de l'eau</i> (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest) (CXS 336R-2020)	REP23/NASWP, par. 28 ii, annexe II
CCNFSDU	Amendements à la <i>Norme sur les aliments diversifiés de l'enfance («baby foods»)</i> (CXS 73-1981)	REP23/NFSDU, par. 100
	Amendements aux <i>Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge</i> (CXG 10-1979)	REP23/NFSDU, par. 101
	Amendements corollaires aux LMR existantes du Codex (CXL) pour les groupes/sous-groupes des poivrons afin d'inclure l'okra, la martynia et la roselle	REP23/PR54, par. 176 i c, annexe VII
CCPR	Amendements corollaires à la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989): <ul style="list-style-type: none"> ○ Définitions révisées de la portion du produit à laquelle s'applique les LMR et qui est soumise à l'analyse pour les produits appartenant au groupe 006 «Fruits tropicaux et subtropicaux assortis (peau non comestible)» et au groupe 023 «Graines et fruits oléagineux» ○ Inclusion de groupes de produits supplémentaires dans la classe A «Produits alimentaires primaires d'origine végétale» et la classe D «Produits transformés d'origine végétale» 	REP23/PR54, par. 209 i b, annexe X
	Amendements corollaires aux <i>Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus aux groupes de produits</i> (CXG 84-2012), à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ○ Tableaux de produits représentatifs pour la classe B et la classe E. ○ La révision du sous-groupe 12C: «Aubergine et produits similaires à l'aubergine» dans le tableau 2 	REP23/PR54, par. 209 i a et 209 i c-d, annexes VIII, IX et XI, parties I et II
CCGP	Remplacement de la première partie de la section 6 – Membres de la Commission/Membres de la Commission du Codex Alimentarius – du Manuel de procédure par un lien renvoyant à une page du site web du Codex	REP23/GP, par. 36 i
	Modifications apportées au Manuel de procédure visant à le rendre conforme aux technologies modernes et aux pratiques actuelles	REP23/GP, par. 36 i, annexe II

ANNEXE VIII**Partie A**

46th SESSION OF THE CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION,
ROME, ITALY, 27 November – 2 December 2023

VOTE RESULT SHEET

Proposal: to advance draft MRLs for Zilpaterol HCl to Step 8

28 November 2023, 17:00

RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS

**Vote without recording names/ vote ne faisant pas référence aux noms
des votants/ voto sin consignar los nombres**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos	137
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida	69
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour	86
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra	51
Abstentions/ Abstenciones	11

ADOPTED/ADOPTÉE/ACEPTADA



Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones

46th SESSION OF THE CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION,

ROME, ITALY, 27 November – 2 December 2023

VOTE RESULT SHEET

Proposal: to adopt draft MRLs for Zilpaterol HCl at Step 8

28 November 2023, 17:30

RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS

**Vote without recording names/ vote ne faisant pas référence aux noms
des votants/ voto sin consignar los nombres**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos	137
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida	69
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour	88
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra	49
Abstentions/ Abstenciones	11

ADOPTED/ADOPTÉE/ACEPTADA



Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones

ANNEXE IX**DÉCLARATIONS RELATIVES À L'ADOPTION À L'ÉTAPE 8 (PAR VOIE DE VOTE) DES PROJETS DE LMR POUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL DANS LE FOIE, LES ROGNONS ET LES MUSCLES DE BOVINS**

Les déclarations suivantes ont été reçues par le secrétariat du Codex:

Algérie

L'Algérie soucieuse de la préservation de la santé de ces citoyens (consommateurs) exprime des réserves quant à l'adoption des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles de bovins, car il est estimé, que les travaux sur l'évaluation des risques de ces LMR du zilpatérol sur la santé des consommateurs n'ont pas pris en compte d'autres organes d'animaux (intestins, estomacs, cinquième quartier d'une manière générale...) largement consommés en Algérie et dans plusieurs pays.

Les réserves exprimées par l'Algérie s'inscrivent dans le strict respect du principe de précaution consacré par les lois du pays et aussi par référence aux principes des organisations internationales (OMS, OIE, etc.) relatives à la mise en œuvre des objectifs légitimes en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

À cet effet, il est signalé que les hormones et facteurs de croissances ne sont pas réglementairement tolérés dans les produits d'origine animale en Algérie.

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinidad-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)

Français

Les pays de la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes* se félicitent de l'achèvement du processus d'élaboration de la norme établissant les limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, qui s'est conclu par un vote en faveur de son adoption. Cette étape est importante car elle permet de réaffirmer l'engagement indéfectible du Codex en faveur de l'élaboration de normes scientifiques.

Espagnol

Los países de la región de CCLAC* manifiestan su beneplácito por la finalización del proceso de elaboración de la norma que establece los límites máximos de residuos (LMR) para el clorhidrato de zilpaterol en hígado, riñón y músculo de vacuno, que concluyó con votación para la adopción de la misma. Este hito es importante para reafirmar el apego inquebrantable del Codex, en la elaboración de normas sobre base científica.

* Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinidad-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Azerbaïdjan

L'Azerbaïdjan a voté contre l'approbation des LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol, pour la raison suivante.

Jusqu'à présent, aucun consensus mondial n'a été atteint en ce qui concerne la gestion des risques liés aux activateurs de croissance et l'on ne s'attend donc pas à une harmonisation à ce sujet. Nous sommes convaincus que le Codex devrait retirer ce type de substance de l'ordre du jour ou éviter les débats concernant les options de gestion des risques autres que celles prévues par les normes internationales. Nous estimons à cet égard que les LMR pour les activateurs de croissance ne recevront pas un accueil favorable à l'échelle internationale et que cette question ne mérite donc pas que l'on y consacre des ressources et du temps.

Bélarus

Le Bélarus a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Nous nous sommes systématiquement opposés à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. Notre opposition est fondée sur des préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, sur les préférences des consommateurs et sur des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation des activateurs de croissance n'est pas autorisée dans notre pays. Nous n'autorisons ni n'acceptons l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées. La présente politique à l'égard de ces substances est largement soutenue par nos citoyens et appliquée de manière non discriminatoire.

Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance, du fait des divergences de vues et des différences au niveau des attentes en ce qui concerne les systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

Nous notons également que la décision d'adopter ces LMR a été prise par voie de vote et non par voie de consensus.

Bosnie-Herzégovine

La Bosnie-Herzégovine souhaite exprimer son opposition à la décision prise par la Commission du Codex Alimentarius, à sa 46^e session, concernant le point 4.15 – Adoption de limites maximales de résidus (LMR) pour l'activateur de croissance zilpatérol.

Botswana

Le Botswana salue le travail effectué par le Codex sur les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins. Toutefois, le Botswana maintient une législation nationale interdisant l'utilisation des activateurs de croissance destinés aux animaux d'élevage et invoque une justification convaincante sur le plan de la facilitation des échanges. Nous émettons donc des réserves sur l'adoption de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans les tissus bovins.

Cameroun

Le Cameroun souhaite s'abstenir sur la décision qui a été prise par rapport au zilpatérol.

Chine

La Chine souhaite faire part de son objection à l'adoption du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le chlorhydrate de zilpatérol est utilisé comme activateur de croissance, ce qui n'est pas compatible avec l'idée d'assurer la santé des animaux et des êtres humains, ni avec le principe «Une seule santé». L'utilisation du zilpatérol ne doit pas être encouragée car elle peut provoquer toute une série d'effets indésirables liés aux effets pharmacologiques chez les animaux traités. Quoique l'évaluation du JECFA indique que ces effets indésirables et le taux de mortalité plus élevé ne sont pas nécessairement liés à l'utilisation du zilpatérol, le danger potentiel ne peut être ignoré. Nous sommes convaincus que le principe fondamental auquel adhèrent la Commission du Codex Alimentarius et tous les membres du Codex consiste à garantir la sécurité sanitaire des aliments par la mise en œuvre d'une gestion des risques appropriée.

En outre, l'utilisation du zilpatérol sur le long terme en tant qu'activateur de croissance chez les animaux est incompatible avec les principes et la politique en matière d'utilisation des médicaments vétérinaires dans la plupart des pays membres. Les positions de nombreux membres qui se sont opposés à l'adoption de cette norme en sont le reflet. Ces objections et préoccupations doivent être considérées très sérieusement. Le projet

de norme ne devrait être adopté que lorsque toutes les préoccupations et objections auront été prises en compte.

Enfin, bien que l'utilisation des normes Codex par les pays membres soit volontaire, les effets de chaque norme sur le commerce international sont considérables. En ce qui concerne certains projets de normes très controversés et pour lesquels aucun consensus n'a été atteint depuis longtemps, il est plutôt recommandé d'avancer avec prudence et de ne pas les adopter de force. Une telle approche reflète mieux la responsabilité et la transparence du Codex.

La conclusion est décevante. Depuis les années que nous avons passées au sein du Codex, c'est la deuxième fois que nous assistons à un échec du Codex, puisque la norme a été adoptée par voie de vote. La manière dont nous sommes parvenus à cette conclusion, et la conclusion elle-même, ont porté atteinte à l'esprit de négociation, au principe de consensus et à tous les efforts que nous avons déployés au cours de nombreuses années en matière de communication, de discussion et de consultation sur cette question. Les événements survenus lors de cette session de la Commission n'ont pas servi les intérêts du Codex qui est une organisation fondée sur le consensus. Pour les raisons susmentionnées, la Chine souhaite consigner son objection à l'adoption de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol.

Union européenne

L'Union européenne (UE) a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

L'Union européenne s'est systématiquement opposée à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. L'opposition de l'UE est fondée sur des préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, sur les préférences des consommateurs et sur des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation des activateurs de croissance n'est pas autorisée en Europe. L'UE n'autorise ni n'accepte l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées. La politique de l'UE à l'égard de ces substances est largement soutenue par les citoyens européens et appliquée de manière non discriminatoire.

L'UE adhère aux valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

L'UE rappelle son engagement ferme en faveur d'un Codex Alimentarius ambitieux et adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain, comme l'indiquent les conclusions du Conseil adoptées par les États membres de l'UE en 2022. L'UE est déterminée à maintenir sa collaboration avec tous les membres et observateurs du Codex et à apporter une contribution efficace au Codex Alimentarius dans toutes ses dimensions.

Géorgie

La Géorgie soutient la déclaration de l'UE sur les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol.

Indonésie

Comme indiqué dans notre lettre circulaire, l'Indonésie ne manifeste aucune objection ou préoccupation majeure à l'égard de l'une ou l'autre des options proposées par la présidence, y compris la tenue d'un vote par la Commission afin de résoudre la question du zilpatérol. L'Indonésie prend donc note de la décision de la Commission d'adopter les LMR proposées pour le zilpatérol.

La présente note a pour but de rappeler que depuis 2017, l'Indonésie a mis en place une réglementation qui ne permet pas l'utilisation d'activateurs de croissance, en particulier les bêta-agonistes, dont fait partie le chlorhydrate de zilpatérol.

Iran (République islamique d')

Suite à notre vote sur l'avancement du projet de LMR pour le zilpatérol à l'étape 8, l'Iran souhaite préciser que les abats sont très consommés en Iran, et que nous sommes donc préoccupés par les effets sur la santé.

Les LMR proposées dans la lettre circulaire 2023/33/OCS-CAC sont très élevées, en raison de la comparaison avec le clenbutérol, qui appartient à la même classe que le zilpatérol. Nous pensons que des études supplémentaires sont nécessaires pour obtenir des données scientifiques sur la cancérogénicité et la mutagénicité du zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.

Jordanie, Égypte et Oman

La Jordanie, l'Égypte et Oman réitèrent leur engagement à l'égard des principes du Codex et du processus d'établissement de normes scientifiques. Nous respectons le fonctionnement et la réputation du Codex en tant qu'organisme international de normalisation, ainsi que les efforts soutenus visant à dégager un consensus reposant sur une base scientifique bien établie pour les LMR proposées pour le zilpatérol, afin que les échanges commerciaux ne soient pas perturbés du fait de l'absence de LMR du Codex pour le zilpatérol et pour faciliter le commerce entre les pays.

Nous reconnaissons également que notre situation nationale ne doit pas entraver l'établissement d'une norme internationale. Cependant, notre soutien ne doit pas être interprété comme une acceptation des LMR pour le zilpatérol devant être adoptées dans nos réglementations nationales, ni comme une interdiction d'utiliser le zilpatérol ou tout autre activateur de croissance dans les aliments d'origine animale dans nos pays, ni de mener des évaluations des risques visant à protéger la santé des consommateurs et de faciliter les échanges, ni de soutenir le développement de nos économies d'élevage afin de permettre l'utilisation sans danger de cette substance dans nos pays là où celle-ci est autorisée.

Kazakhstan

Le Kazakhstan a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Le Kazakhstan s'est systématiquement opposé à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. L'opposition du Kazakhstan est fondée sur des préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, sur les préférences des consommateurs et sur des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Le Kazakhstan adhère aux valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

Le Kazakhstan rappelle son engagement ferme en faveur du Codex Alimentarius. Le Kazakhstan est déterminé à maintenir sa collaboration avec tous les membres et observateurs du Codex et à apporter une contribution efficace au Codex Alimentarius dans toutes ses dimensions.

Kirghizistan

La République kirghize a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

La République kirghize s'est systématiquement opposée à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. L'opposition de la République kirghize aux activateurs de croissance repose sur des préoccupations concernant la santé et le bien-être des animaux, les préférences des consommateurs et des préoccupations morales et socioéconomiques relatives à la durabilité des pratiques agricoles qui font appel à des activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation des activateurs de croissance n'est pas autorisée dans notre pays. La République kirghize n'autorise ni n'accepte l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées. La politique de la République kirghize à l'égard de ces substances est largement soutenue par les citoyens de la République kirghize et appliquée de manière non discriminatoire.

La République kirghize adhère aux valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

La République kirghize rappelle son engagement ferme en faveur d'un Codex Alimentarius ambitieux et adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain. La République kirghize est déterminée à maintenir sa collaboration avec tous les membres et observateurs du Codex et à apporter une contribution efficace au Codex Alimentarius dans toutes ses dimensions

Malte

Malte soutient la déclaration faite au nom de l'UE et de ses États membres au sujet du rapport de la Commission sur le zilpatérol et, bien que le délégué de Malte n'ait pas été présent au moment du vote pour des raisons logistiques, nous souhaitons exprimer notre soutien au vote contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons exposées dans la déclaration de l'UE.

Mauritanie

Suite à la demande de la Présidente hier, le pays de la Mauritanie souhaite indiquer sa réserve sur:

Point 4.15 de l'ordre du jour: Projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les reins et les muscles des bovins (CX/CAC 23/45/17 et CX/CAC 23/45/17 Add.1)

à travers une déclaration comme suit.

Après avoir reçu des données scientifiques élaborées par le JECFA, la Mauritanie comme la majorité des pays présents à la 46^e session de la Commission, a approuvé l'adoption finale des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol en vue de résoudre le problème lié à cette substance dans les pays qui l'utilisent. Cependant, Mauritanie souhaite informer que ces produits ne sont pas autorisés pour la production animale en Mauritanie. En effet, l'utilisation de médicaments vétérinaires à des fins d'activation de la croissance chez les bovins n'est pas autorisée à l'heure actuelle, et ce dans le but premier de maintenir la confiance des consommateurs de viande.

Maurice

Maurice a approuvé l'adoption finale de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol fixées par le JECFA. Nous soutenons l'approche scientifique et progressive qui a été adoptée pour résoudre la question du chlorhydrate de zilpatérol et l'évaluation des risques réalisée par le JECFA. Toutefois, Maurice souhaite faire savoir que ces produits ne sont pas autorisés pour la production animale sur son territoire. En effet, l'utilisation de médicaments vétérinaires à des fins d'activation de la croissance chez les bovins n'est pas autorisée à l'heure actuelle, et ce dans le but premier de maintenir la confiance des consommateurs de viande envers le secteur.

Norvège

La Norvège a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Nous nous sommes systématiquement opposés à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. Notre opposition aux activateurs de croissance est fondée sur des préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, sur les préférences des consommateurs et sur des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance.

L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation des activateurs de croissance n'est pas autorisée en Norvège. Nous n'autorisons ni n'acceptons l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées.

Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

Nous soulignons également que la décision d'adopter ces LMR a été prise par voie de vote et non par voie de consensus.

Qatar

L'État du Qatar souhaite remercier le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius pour les efforts déployés afin de mener des consultations informelles sur le chlorhydrate de zilpatérol et d'étudier les possibilités de parvenir à une solution et à un consensus.

L'État du Qatar reconnaît que le projet de LMR est fondé sur les résultats du rapport d'évaluation des risques du JECFA et qu'il satisfait à toutes les exigences du Codex en matière de normalisation. Cela dit, il n'existe aucune étude sur les effets toxiques des résidus de zilpatérol dans les abats autres que les rognons, le foie et les muscles. Par conséquent, la consommation modérée ou élevée de viande contenant des résidus de zilpatérol, chez différents groupes d'âge, risque de susciter des préoccupations en matière de santé sur le long terme.

L'État du Qatar souhaite consigner ses réserves concernant les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.

République de Moldova

La République de Moldova souhaite souscrire à la déclaration de l'UE relative à la décision sur les LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol, adoptée le 28 novembre. Nous vous remercions de bien vouloir en faire état dans le rapport.

Fédération de Russie

Français

La Fédération de Russie regrette vivement que la Commission n'ait pu parvenir à un consensus sur la question des activateurs de croissance en raison de divergences à ce sujet.

La Fédération de Russie a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

La Russie s'est systématiquement opposée à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance.

La Russie s'oppose aux activateurs de croissance dans le but d'empêcher leur utilisation injustifiée dans l'agriculture, afin de ne pas accroître les risques pour la santé publique.

La consommation de produits alimentaires contenant du zilpatérol aux niveaux proposés est inadmissible dans la mesure où il existe un risque inacceptable de déficience fonctionnelle et de maladie cardiovasculaire au sein de la population.

Le zilpatérol est un activateur de croissance utilisé pour augmenter la taille des animaux d'élevage et améliorer l'efficacité de leur alimentation. Tout comme la ractopamine, le zilpatérol appartient à la classe des bêta-agonistes et possède un mécanisme d'action similaire.

La position russe concernant l'interdiction d'utiliser des bêta-agonistes pour stimuler la croissance des animaux est fondée sur les données scientifiques disponibles permettant d'évaluer le risque pour la santé publique ainsi que sur les exigences actuelles en Russie et dans l'Union économique eurasiatique (EAEU). Conformément aux exigences de l'EAEU, l'utilisation de bêta-agonistes pour stimuler la croissance des animaux est interdite dans la production de viande destinée au marché russe et au marché de l'EAEU. Par conséquent, la Russie n'autorise ni n'accepte l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces

substances ont été administrées.

À cet égard, nous réitérons notre inquiétude quant au risque que le zilpatérol peut représenter pour la santé humaine.

La Fédération de Russie est également très déçue que le Codex ne soit pas parvenu à un consensus sur la question des activateurs de croissance, du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire.

Russe

Российская Федерация глубоко сожалеет, что Комиссии не удалось прийти к консенсусу по вопросу стимуляторов роста из-за расхождения во мнениях.

Российская Федерация проголосовала против принятия Кодексом МДУ для zilпатерола гидрохлорида по следующим причинам.

Россия систематически выступает против разработки МДУ Кодекса для стимуляторов роста.

Противодействие России стимуляторам роста осуществляется с целью предотвращения их необоснованного использования в сельском хозяйстве, чтобы не увеличивать риск для здоровья населения.

Употребление пищевых продуктов, содержащих zilпатерол на предлагаемых уровнях недопустимо из-за риска функциональных нарушений и болезней сердечно-сосудистой системы у населения.

Zilпатерол — стимулятор роста, используемый для увеличения размера крупного рогатого скота и эффективности его кормления. Как и рактопамин, zilпатерол относится к классу бета-агонистов и имеет схожий механизм действия.

Позиция России о запрете использования бета-агонистов для стимуляции роста животных основана на имеющихся научных данных оценки риска для здоровья населения и текущих требованиях России и Евразийского экономического союза. В соответствии с требованиями ЕАЭС применение бета-агонистов для стимуляции роста животных исключает их использование при производстве мяса, поставляемого на российский рынок и рынок ЕАЭС. Таким образом, Россия не разрешает и не принимает импорт мяса, полученного от животных, которым вводили эти вещества.

В этой связи мы подтверждаем свою обеспокоенность, что zilпатерол может представлять угрозу для здоровья людей.

Saint-Marin

Saint-Marin s'aligne sur la déclaration de l'UE en votant contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Nous exprimons nos préoccupations quant aux effets que peut avoir l'utilisation des activateurs de croissance sur la santé et le bien-être des animaux, ainsi que s'agissant des préférences des consommateurs et des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation de facteurs de croissance n'est pas autorisée en Europe et l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées n'y est ni autorisée ni acceptée.

La politique de l'UE à l'égard de ces substances est largement soutenue par les citoyens européens et appliquée de manière non discriminatoire.

Saint-Marin respecte et soutient les valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence, et aurait souhaité une approbation fondée sur le consensus. Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

Nous sommes convaincus qu'il est primordial pour le Codex Alimentarius de jouer un rôle fort afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Arabie saoudite

Le Royaume d'Arabie saoudite souhaite remercier le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mener des consultations informelles sur le chlorhydrate de zilpatérol et d'examiner les moyens possibles de parvenir à une solution et à un consensus.

Le Royaume d'Arabie saoudite souhaite consigner ses réserves concernant les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.

Principe

Le Royaume d'Arabie saoudite reconnaît que le projet de LMR est fondé sur les résultats du rapport d'évaluation des risques du JECFA et qu'il satisfait à toutes les exigences du Codex en matière de normalisation. Cela dit, il n'existe aucune étude sur les effets toxiques des résidus de zilpatérol dans les abats autres que les rognons, le foie et les muscles. Par conséquent, la consommation modérée à élevée de viande exposée au zilpatérol et contenant des résidus de ce composé pourrait poser des problèmes de santé sur le long terme. En outre, le Royaume d'Arabie saoudite souhaite confirmer que sa réglementation nationale interdit l'utilisation du chlorhydrate de zilpatérol.

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud souhaite remercier le Président et les vice-présidents pour la procédure suivie afin de parvenir à un consensus sur l'avancement de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins en vue de leur adoption à l'étape 8. Nous avons exprimé nos préoccupations, lors des débats quant à l'utilisation indifférenciée des termes «objections» et «réserves» et nous estimons qu'il est nécessaire d'établir des définitions afin de clarifier l'utilisation de ces termes au sein de la Commission. L'Afrique du Sud se félicite en outre des orientations fournies en ce qui concerne les LMR acceptables recommandées par le JECFA et reconnaît la nécessité d'examiner des données supplémentaires sur d'autres tissus lorsque ces données auront été soumises.

Suisse

La Suisse s'oppose à l'adoption des LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol, dans la mesure où il subsiste des préoccupations en matière de sécurité sanitaire et en raison de l'usage non thérapeutique du produit. La Suisse regrette qu'un vote ait eu lieu et que la décision n'ait pas été prise par consensus. Nous demandons que notre réserve soit consignée dans le rapport de la Commission.

Thaïlande

La Thaïlande a exprimé son objection à l'examen et en définitive à l'adoption des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins à l'étape 8. Cette objection découle de préoccupations de sécurité sanitaire relatives à la consommation élevée de divers tissus d'abats comestibles au sein de la population thaïlandaise, en particulier les tissus autres que le foie et les rognons, et qui présentent ainsi un risque accru pour ces consommateurs.

En outre, l'utilisation du chlorhydrate de zilpatérol pour stimuler la croissance des animaux est contraire à la politique et à la réglementation nationales thaïlandaises, lesquelles interdisent strictement l'utilisation de médicaments vétérinaires pour activer la croissance. Notre position de tolérance zéro à l'égard des activateurs de croissance est fondée sur des préoccupations concernant la santé humaine ainsi que la santé et le bien-être des animaux, et s'aligne sur la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé».

La Thaïlande salue les efforts déployés par le Président, les vice-présidents et la Commission pour tenter de parvenir à un consensus sur cet ordre du jour, compte tenu de la forte divergence d'opinions entre les pays membres. Il est regrettable que les décisions d'avancer et d'adopter les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 8 aient été prises par voie de vote.

À la lumière des raisons susmentionnées, la Thaïlande souhaiterait que la Commission prenne note de son opposition ferme à l'adoption de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol. La Thaïlande se réserve le droit de ne pas accepter et appliquer ces LMR au niveau national.

Tunisie

La Tunisie reconnaît que les comités d'expert du Codex Alimentarius, dont le JECFA, représentent une référence pour la recherche et les études scientifiques liées à l'alimentation et à la sécurité sanitaire et ne remet pas en cause l'importance de la science ou des résultats des travaux du JECFA.

Toutefois, sachant que l'évaluation des risques étant réalisée sur le zilpatérol n'a pas inclus toutes les parties comestibles (rognons, foie, etc.) d'une part, et n'a pas pris en compte l'exposition des tous les groupes d'âge, en particulier les enfants, la Tunisie souhaite émettre des réserves quant à l'adoption des limites du zilpatérol à l'étape 8.

Türkiye

La Türkiye a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

Nous nous sommes systématiquement opposés à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. Notre opposition aux activateurs de croissance repose sur des préoccupations relatives à la santé et aux préférences des consommateurs.

Par conséquent, l'utilisation des activateurs de croissance n'est pas autorisée en Türkiye. Nous n'autorisons ni n'acceptons l'importation de viande provenant d'animaux auxquels ces substances ont été administrées. La présente politique à l'égard de ces substances est largement soutenue par nos citoyens et appliquée de manière non discriminatoire.

Émirats arabes unis

Les Émirats arabes unis souhaitent remercier le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mener des consultations informelles sur le chlorhydrate de zilpatérol et d'examiner les moyens possibles de parvenir à une solution et à un consensus.

Les Émirats arabes unis souhaitent consigner leurs réserves concernant les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins.

Principe

- Les Émirats arabes unis reconnaissent que le projet de LMR est fondé sur les résultats du rapport d'évaluation des risques du JECFA et qu'il satisfait à toutes les exigences du Codex en matière de normalisation. Cependant, le JECFA N'A PAS effectué de travaux sur les effets toxiques potentiels du zilpatérol sur d'autres abats comestibles, sachant que dans notre pays, les abats sont consommés quotidiennement en grandes quantités.
- Les Émirats arabes unis sont préoccupés par les questions liées à la santé des consommateurs, d'autant plus que les études actuellement disponibles NE fournissent PAS de preuves solides sur la santé des consommateurs suite à la consommation à long terme d'aliments contenant du zilpatérol. La disponibilité des données relatives à l'exposition et à la consommation suscite encore des inquiétudes. Des études supplémentaires doivent donc être menées avant d'autoriser son utilisation.
- L'utilisation des activateurs de croissance, dont le zilpatérol est interdite par la réglementation locale et les Émirats arabes unis souhaitent adhérer aux principes de l'approche «Une seule santé», qui vise à protéger le consommateur tout en garantissant la durabilité des ressources naturelles et le bien-être des populations.
- De plus, nous pensons que les producteurs doivent être informés des meilleures pratiques de production dans le cadre de l'utilisation du zilpatérol dans les systèmes de production de viande. Il faut également noter que les producteurs de viande doivent tenir compte du fait que les Émirats arabes unis n'autoriseront pas l'importation de viande contenant des hormones de croissance, y compris le zilpatérol.
- L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) Droits et obligations fondamentaux Point 1. Les membres ont le droit de prendre les mesures sanitaires et phytosanitaires qui sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux à condition que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les dispositions du présent accord.
- Les Émirats arabes unis se sont engagés à adopter l'approche «Une seule santé» en tant qu'approche intégrée et unifiée visant à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et

des écosystèmes. Il convient de tenir compte du fait que la FAO et l'OMS préconisent l'approche «Une seule santé» dans le cadre de la transformation de la transformation des systèmes agroalimentaires pour la santé des personnes, des animaux, des plantes et de l'environnement.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni s'est abstenu d'accepter et, par là même, d'approuver formellement la décision d'adopter les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol à l'étape 8, car ce composé est interdit par la législation nationale. Le Royaume-Uni a également noté que la décision d'adopter les LMR à l'étape 8 pour le zilpatérol a été prise à la suite d'un vote et non par voie de consensus.

République-Unie de Tanzanie

La Tanzanie soutient l'adoption finale, avec réserves, des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol fixées par le JECFA chez les bovins dans le but de contribuer à la protection des personnes et à la facilitation des échanges dans les pays où l'utilisation du chlorhydrate de zilpatérol ou de substances/hormones qui favorisent la croissance animale n'est pas interdite.

Il convient de noter que la Tanzanie soutient l'approche scientifique et progressive adoptée pour résoudre la question du chlorhydrate de zilpatérol ainsi que l'évaluation solide des risques réalisée par le JECFA, mais qu'il est interdit en Tanzanie d'utiliser des substances contenant des activateurs de croissance pour le traitement des animaux. Par conséquent, les limites maximales de résidus proposées ne seront pas adoptées par la Tanzanie.

États-Unis d'Amérique

Les États-Unis accueillent avec satisfaction l'adoption finale de LMR pour le zilpatérol à l'étape 8 et félicitent la Commission et ses membres pour avoir uni leurs efforts afin de faire avancer ce travail.

Afin de relever le défi mondial qui consiste à assurer la disponibilité d'aliments sains et abordables pour tous les pays, communautés et ménages, nous devons nous tourner vers l'innovation et la science. Dans cet esprit, les États-Unis continueront à appeler la Commission et les membres du Codex à rester fidèles aux valeurs fondamentales de l'institution, en mettant en place des normes internationales fondées sur des données scientifiques et qui servent les intérêts collectifs des consommateurs et des producteurs du monde entier.

Ouzbékistan

La République d'Ouzbékistan a voté contre l'adoption de LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol pour les raisons suivantes.

La République d'Ouzbékistan s'est systématiquement opposée à l'élaboration de LMR du Codex pour les activateurs de croissance. L'opposition de la République d'Ouzbékistan aux activateurs de croissance est fondée sur des préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, sur les préférences des consommateurs et sur des considérations d'ordre moral et socioéconomique concernant la durabilité des pratiques agricoles qui intègrent le recours aux activateurs de croissance. L'approche «Une seule santé» reconnaît également les liens qui existent entre ces différents aspects et la santé des consommateurs.

La République d'Ouzbékistan adhère aux valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Le Codex ne s'est malheureusement jamais accordé sur la question des activateurs de croissance du fait de divergences dans les perceptions et les attentes à l'égard des systèmes de production alimentaire. Cette situation présente un caractère très différent du reste des travaux du Codex, puisque des milliers de normes et d'autres textes du Codex ont été adoptés avec succès par voie de consensus.

La République d'Ouzbékistan est déterminée à maintenir sa collaboration avec tous les membres et observateurs du Codex et à apporter une contribution efficace au Codex Alimentarius dans toutes ses dimensions.

ANNEXE X**DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS
DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX****ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE XI, SOUS-ALINÉA 1 B I**

CODE	ORGANE SUBSIDIAIRE	MEMBRE RESPONSABLE	ÉTAT D'AVANCEMENT	
CX 703	COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS	NOUVELLE-ZÉLANDE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 708	COMITÉ DU CODEX SUR LES PRODUITS CACAOTÉS ET LE CHOCOLAT	SUISSE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 709	COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES	MALAISIE	ACTIF	
CX 710	COMITÉ DU CODEX SUR LES SUCRES	COLOMBIE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 711	COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES	CHINE	ACTIF	
CX 712	COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ACTIF	
CX 713	COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 714	COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES	CANADA	ACTIF	
CX 715	COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE	HONGRIE	ACTIF	
CX 716	COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX	FRANCE	ACTIF	
CX 718	COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES	CHINE	ACTIF	
CX 719	COMITÉ DU CODEX SUR LES EAUX MINÉRALES NATURELLES	SUISSE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 720	COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME	ALLEMAGNE	ACTIF	
CX 722	COMITÉ DU CODEX SUR LE POISSON ET LES PRODUITS DE LA PÊCHE	NORVÈGE	ACTIF ⁵³	
CX 723	COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DE LA VIANDE	NOUVELLE-ZÉLANDE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 728	COMITÉ DU CODEX SUR LES PROTÉINES VÉGÉTALES	CANADA	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 729	COMITÉ DU CODEX SUR LES CÉRÉALES, LES LÉGUMES SECS ET LES LÉGUMINEUSES	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	AJOURNÉ <i>DIE</i>	<i>SINE</i>
CX 730	COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ACTIF	
CX 731	COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	MÉXIQUE	ACTIF	
CX 733	COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES	AUSTRALIE	ACTIF	
CX 735	COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS	PAYS-BAS	ACTIF	
CX 736	COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES	INDE	ACTIF	

⁵³ Travaille par correspondance.